



# GUY DEGRENNE S.A.

## DOCUMENT DE REFERENCE

Exercice clos le 31 mars 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 août 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du groupe Guy Degrenne entre les exercices 2009 et 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 mars 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans l'actualisation du document de référence déposé à l'AMF le 21 octobre 2009.

Les parties non incluses des documents de référence 2009 et 2008 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent document de référence.

Cette version déposée le 01 septembre 2011 annule et remplace la précédente mise en ligne le 3 août 2011.

La seule modification apportée est la date de dépôt figurant dans l'encart, laquelle est le 3 août 2011 et non le 2 août 2011

## Sommaire du Document de Référence

Table de Concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement européen n°809/2004  
 Table de réconciliation du Rapport de Gestion avec les article L.225-100 et s. du Code de Commerce  
 Table de réconciliation du Rapport Financier Annuel avec l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

### LE GROUPE GUY DEGRENNE

	page
<b>Historique du Groupe</b>	18
<b>Autres informations générales sur la société et le groupe</b>	18
<b>Chiffres clés</b>	19
<b>Organes de direction et de contrôle</b>	20
<b>Organigramme simplifié du groupe</b>	21
<b>Activités</b>	22 & s
<b>1. Arts de la table</b>	22 à 25
<i>1.1 Le marché des arts de la table</i>	22 à 23
1.1.1 Les marchés matures	22
1.1.2 Les marchés en développement	22
1.1.3 Des marchés qui réagissent de façon contrastée aux conséquences de la crise	22
1.1.4 Concurrence	22
Structure de la concurrence	22
Faits marquants relatifs aux principaux acteurs du marché	23
Positionnement du groupe Guy Degrenne par rapport aux principaux acteurs du marché	23
<i>Positionnement marketing</i>	23
<i>Positionnement commercial</i>	23
<i>1.2 Les marques et les produits du groupe Guy Degrenne</i>	23
1.2.1 Marque Guy Degrenne	23
1.2.2 Marque Harmonie	23
1.2.3 Une présence affirmée et légitimée sur l'ensemble des familles de produits arts de la table et culinaire	24
Les collections Guy Degrenne	24
<i>Stratégie de développement des collections</i>	24
<i>Structuration des collections</i>	24
Les collections Harmonie Paris	24
<i>Stratégie de développement des collections</i>	24
<i>Structuration des collections</i>	24
<i>1.3 Les circuits de distribution de Guy Degrenne</i>	25
1.3.1 CHR & International	25
1.3.3 Commerce Spécialisé et GMS - France & Benelux	25
<b>2. Fabrication et sous-traitance</b>	25
<i>2.1 Fabrication pour le Groupe Guy Degrenne</i>	25
Pôle de production Acier	25
Pôle de production Porcelaine	25
<i>2.2 Sous-Traitance</i>	26
Pôle de production Acier	26
Pôle de production Porcelaine	26
Activité de recherche	27
Activité de développement	27

## Sommaire du Document de Référence (suite)

### RAPPORT DU GESTION DU DIRECTOIRE

	page
1. Commentaires sur l'activité	29 à 34
1.1 Arts de la table	29 à 34
1.1.1 Faits marquants	29 à 33
CHR & International	29 à 30
<i>CHR France</i>	29
<i>CHR International</i>	29
<i>Retail International</i>	29 à 30
<i>Cadeaux Incentive</i>	30
<i>Evolution de périmètre</i>	30
<i>Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires</i>	30
Commerce Spécialisé et GMS - France & Benelux	30 à 31
<i>Le maintien du rythme d'ouverture de boutiques Guy Degrenne et la poursuite du développement soutenu de la franchise</i>	30
<i>Le démarrage très prometteur de l'activité e-commerce dédiée aux consommateurs</i>	31
<i>Les grands magasins subissent les effets des changements de mode de consommation et de baisse de trafic</i>	31
<i>Les magasins d'usine tirent partie de la crise pour consolider leur rythme de croissance</i>	31
<i>Synthèse du maillage actuel</i>	31
<i>Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires</i>	31
Nouveaux produits	32
Activités marketing et communication	33
1.1.2 Perspectives	33 à 34
Perspectives commerciales	33 à 34
Nouveaux produits	34
Marketing et communication	34
Partenariats	34
1.2 Sous-traitance	34
2. Mesures d'adaptation du Groupe à l'évolution des marchés	34 à 35
2.1 Maintien du niveau des stocks	34 à 35
2.2 Compression du point mort du groupe	35
2.3 Recherche de productivité	35
2.3 Adaptation de l'effectif	35
3. Facteurs de risques liés à l'activité	36 à 42
3.1 Risques financiers	36 à 38
3.1.1 Risque de liquidité	36 à 37
3.1.2 Risque de change	37
3.1.3 Risque de taux	37
3.1.4 Risque lié aux contrats d'affacturage	38
3.1.5 Risque sur matières premières	38
3.1.6 Risque sur actions	38
3.1.7 Risque de crédit	38
3.2 Risques opérationnels	39 à 40
3.2.1 Risques liés à la concurrence	39
3.2.2 Risques d'image et de notoriété	39
3.2.3 Risques liés à l'attente des clients	39
3.2.4 Risques liés à la présence internationale du groupe	39
3.2.5 Risques liés aux produits du groupe	39
3.2.6 Risques liés à la saisonnalité	40
3.2.7 Risques environnementaux	40
3.3 Risques juridiques	40 à 42
3.3.1 Risques liés à des contentieux et à la fraude	40 à 41

<b>Sommaire du Document de Référence (suite)</b>	
3.3.3 Risques de contrefaçon	41
3.3.4 Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations	41
3.3.5 Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques	41 à 42
3.4 Risques liés au système d'information	42
3.5 Politique d'assurance	42
4. Commentaires sur les comptes	42 à 43
Compte de résultat consolidé	42 à 43
Eléments de politique financière	43
Perspectives 2011-2012	43
5. Proposition d'affectation du résultat	44
6. Investissements	44
7. Principaux établissements et propriétés foncières	44
7.1 Unités de fabrication	44
7.2 Points de vente	44
8. Plans d'options mise en place par les filiales	44
9. Faits marquants et litiges	45
10. Evénements postérieurs à la clôture	45
11. Délais de paiement des fournisseurs	45
12. Actionnariat - Capital social - Capital potentiel	45 à 46
12.1 Capital social	45
12.1.1 Capital social au 24 juin 2011	45
12.1.2 Evolution du capital social	45
12.2 Capital potentiel	45 à 46
12.2.1 Options de souscription d'actions	45
12.2.2 BSAR	45
12.2.3 BSA	46
12.2.4 ORA	46
12.2.5 Autres instruments financiers	46
12.3 Actionnariat et répartition des droits de vote	47 à 48
12.3.1 Nombre total de droits de vote au 28 juin 2011	47
12.3.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote actuellement ou Potentiellement	47
12.3.3 Capital détenu par les membres du Conseil de Surveillance	47
12.3.4 ORA détenues par les membres du Conseil de Surveillance, et dont le remboursement n'a pas été demandé au 24 juin 2011	47
12.3.5 Capital détenu par les salariés du Groupe	47
12.3.6 Droit de vote double	48
12.3.7 Déclaration de franchissement de seuil statutaire	48
12.4 Marché des instruments financiers de Guy Degrenne	48
13. Programme de rachat d'actions	48 à 49
13.1 Statistiques relatives à la mise en œuvre du programme AFEI au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011	48
13.2 Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2010-2011	49
13.2.1 Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions	49
13.2.2 Objectifs par ordre de priorité décroissante	49
13.2.3 Cadre juridique	49
13.2.4 Modalités	49
14. Autorisations à caractère financier	50 à 51
14.1 Etat des délégations et autorisations en cours	50
14.1.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 du Code de Commerce)	50
14.1.2 Augmentation du capital social (L. 2252-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)	50
14.1.3 Actionnariat des salariés	50
14.2 Délégations et autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 2 septembre 2011	51
14.2.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 du Code de Commerce)	51

## Sommaire du Document de Référence (suite)

14.2.2 Augmentation du capital social (L. 2252-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)	51
14.2.3 Actionnariat des salariés	51
15. Rémunération des mandataires sociaux	52 à 54
15.1 Rémunération des membres du Directoire	52 à 53
15.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	54
16. Liste des mandataires sociaux	55
17. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	55
18. Renouvellement de mandats	55
19. Développement durable	55 à 60
19.1 Performances sociales	55 à 59
19.1.1 Les valeurs du Groupe Guy Degrenne	55
19.1.2 Les investissements sociaux	55 à 57
La politique Ressources Humaines du Groupe	55 à 56
Politique d'évolution professionnelle	56
Politique de recrutement	56
Politique de formation	56 à 57
19.1.3 La politique de rémunération globale	58
Programme "Contribution-Rétribution"	58
Intéressement et participation - programme d'Epargne Salariale	58
19.1.4 Relations sociales	59
19.1.5 Communication interne et externe	59
19.2 Performances environnementales	59 à 60
19.2.1 Information permanente	59
19.2.2 Information spécifiques	60

### COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE GUY DEGRENNE AU 31 MARS 2011

Sommaire détaillé des Comptes annuels consolidés au 31 mars 2011	61 à 64
--	---------

### COMPTES SOCIAUX DE GUY DEGRENNE S.A. AU 31 MARS 2011

Sommaire détaillé des Comptes Sociaux au 31 mars 2011	115 à 117
---	-----------

## Sommaire du Document de Référence (suite)

### GOVERNANCE, AUDIT ET GESTION DES RISQUES

<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise</b>	144 à 157
1. Le cadre statutaire	145
1.1 <i>Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance</i>	145
1.2 <i>Pouvoirs du Conseil de Surveillance</i>	145
1.3 <i>Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire</i>	145
2. L'activité de l'exercice clos le 31 mars 2011	145 à 148
2.1 <i>Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé</i>	145 à 146
2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2011	145 à 146
2.1.2 Missions du Conseil de Surveillance	146
2.1.3 Règlement intérieur	146
2.1.4 Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé	147
2.1.5 Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance	147
2.2 <i>Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé</i>	147 à 148
2.2.1 Appellations et missions des différents comités	147
2.2.2 Composition des comités	147
2.2.3 Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011	147 à 148
3. Principes de rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	148 à 149
3.1 <i>Rémunération des membres du Directoire</i>	148 à 149
3.2 <i>Rémunération des membres du Conseil de Surveillance</i>	149
4. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes étroitement liées soumises aux obligations de la déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne	150
5. Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010	150
6. Opérations de communication financière et publications légales réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011	150
<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Contrôle interne</b>	151 à 157
1. Objectifs du Contrôle Interne	151
2. Environnement de contrôle	151
3. Activités de contrôle	151 à 154
3.1 <i>Direction Générale</i>	151
3.2 <i>Direction financière</i>	151
3.3 <i>Comptabilité</i>	152
3.4 <i>Trésorerie et financement</i>	152
3.5 <i>Contrôle de gestion</i>	152
3.6 <i>Consolidation</i>	152
3.7 <i>Communication financière</i>	153
3.8 <i>Système d'information</i>	153
3.9 <i>Direction juridique</i>	153
3.10 <i>Direction Qualité - Certification ISO 9001</i>	153
3.11 <i>Comité d'Audit</i>	154
4. Description des procédures de contrôle interne mises en place	154 à 155

## Sommaire du Document de Référence (suite)

4.1 Procédures de contrôle de gestion	154
4.1.1 Documents de reporting	154
4.1.2 Rapprochement avec les données comptables	154
4.1.3 Organisation des relations avec les filiales	154
4.2 Procédures d'élaboration et de contrôle de l'information financière	155
4.2.1 Outils comptables	155
4.2.2 Les procédures comptables	155
4.2.3 Prévisions de résultat et de trésorerie	155
4.2.4 Relations avec les commissaires aux comptes	155
4.3 Procédures des activités support	155
4.3.1 Direction Juridique	155
4.3.2 Direction des Ressources Humaines	155
5. Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011	155 à 157
5.1 Respect des normes	155
5.2 Fiabilité et sincérité de l'information financière	156
5.3 Gestion des risques	156
5.4 Points de vigilance	156
5.5 Nouvelles réglementations et règles applicables	156
5.6 Activité ciblée su service audit interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011	156 à 157
<b>Déclaration du Responsable du Document de Référence</b>	<b>158</b>
<b>Information incluses par référence dans le Document de Référence</b>	<b>160</b>
<b>Documents accessibles au public</b>	<b>161</b>

### ANNEXES

<b>Annexe 1 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>
<b>Annexe 2 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux</b>
<b>Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur la Gouvernance et les Risques</b>
<b>Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées</b>
<b>Annexe 5 - Liste des opérations de communication financière au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011</b>
<b>Annexe 6 - Extrait Kbis Guy Degrenne SA au 30 juin 2011</b>
<b>Annexe 7 - Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire</b>
<b>Annexe 8 - Résolutions présentées à l'assemblée générale des actionnaires</b>
<b>Annexe 9 - Statuts de la société Guy Degrenne SA</b>
<b>Annexe 10 - Tableau des résultats des 5 derniers exercices</b>
<b>Annexe 11 - Tableau des honoraires des commissaires aux comptes</b>

<b>Table de concordance</b>		
<b>Avec les rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004</b>		<b>Document de référence</b>
N°	Rubrique	
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>	
	1.1 Personnes responsables, et nom et fonctions des personnes responsables	158
	1.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	158
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
	2.1 Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes de la Société	159
	2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	N/A
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
	3.1 Informations financières historiques sélectionnées / Informations clés	160
	3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	160
<b>4</b>	<b>Facteurs de risque</b>	
<b>5</b>	<b>Informations concernant la Société</b>	
	5.1 Histoire et évolution de la Société	18
	5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	18
	5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	18
	5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société	18
	5.1.4. Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	18
	5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société	29 à 35
	5.2 Investissements	44
	5.2.1. Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	44
	5.2.2. Principaux investissements de la Société qui sont en cours, distribution géographique de ces investissements, et méthodes de financement	44
	5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	44
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
	6.1 Principales activités	22 à 27
	6.1.1. Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	22 à 27
	6.1.2. Nouveau service ou produit important lancé sur le marché	29 à 34
	6.2 Principaux marchés	22
	6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
	6.4 Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A

<b>Table de concordance (suite)</b>		
	6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	N/A
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>	
	7.1 Description sommaire du Groupe et de la place occupée par la Société	21
	7.2 Liste des filiales importantes de la Société	21
<b>8</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
	8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	86 à 88
	8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	59 à 60
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
	9.1 Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	42 à 43
	9.2 Résultat d'exploitation	42
	9.2.1. Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	45
	9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net des produits nets	29 à 31
	9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	N/A
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
	10.1 Information sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	45 à 47
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	68
	10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	101 à 102
	10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	101 à 102
	10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
<b>11</b>	<b>Recherche et Développement, brevets et licences</b>	27
<b>12</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	
	12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	22 à 23
	12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	N/A
<b>13</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A

<b>Table de concordance (suite)</b>		
	13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
	13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
	13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
	13.4 Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	N/A
<b>14</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance, et Direction générale</b>	
	14.1 Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la Société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de 5 ans et (d) directeurs généraux, dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes.	Annexe 7
	Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et, (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des 5 dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée	N/A
	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale ainsi que tout accord conclu	N/A
<b>15</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
	15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	52 à 54
	15.2 Montant total des sommes provisionnée ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	N/A
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
	16.1 Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	N/A
	16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	N/A

<b>Table de concordance (suite)</b>		
	16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société	147 à 148
	16.4 Déclaration indiquant si la Société se conforme ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	145
<b>17</b>	<b>Salariés</b>	
	17.1 Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	35
	17.2 Participation et stock-options. Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	52 à 54
	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	50 à 51
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
	18.1 Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	47
	18.2 Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	48
	18.3 Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	47
	18.4 Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	47
<b>19</b>	<b>Opérations avec des apparentés ("Parties Liées")</b>	107 à 111
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>	
	20.1 Informations financières historiques	160
	20.2 Informations financières pro-forma	N/A
	20.3 Etats financiers	61 à 143
	20.4 Vérification des informations historiques annuelles	Annexe 1 à 4
	20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	158
	20.4.2. Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
	20.4.3. Source ou absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	42
	20.5 Date des dernières informations financières	31/03/2011
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
	20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	N/A
	20.6.2. Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les 6 premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de 9 mois après la fin du dernier exercice vérifié	N/A
	20.7 Politique de distribution des dividendes	N/A
	20.7.1 Dividende par action	44

<b>Table de concordance (suite)</b>		
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
	20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	N/A
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
	21.1 Capital social	45 à 46
	21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	45
	21.1.2. Actions non représentatives du capital	45
	21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	90
	21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	45 à 46
	21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
	21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
	21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	88
	21.2 Acte constitutif et statuts	Annexe 9
	21.2.1. Objet social	Annexe 9
	21.2.2. Dispositions concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	145 à 150
	21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	Annexe 9
	21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	Annexe 9
	21.2.5. Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	Annexe 9
	21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
	21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	Annexe 9
	21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	34
<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
	23.1 Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
	23.2 Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	158

<b>Table de concordance (suite)</b>		
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>161</b>
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>142</b>

<b>Table de réconciliation avec le rapport de gestion</b>	
<b>(Articles L. 225-100, L.225-102, L.225-103 du Code de commerce)</b>	<b>Document de référence</b>
Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	29 à 35
Résultats de l'activité de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent	61 à 143
Indicateurs clés de la performance de nature financière	19
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	42 à 43
Dettes fournisseurs - délai de paiement	45
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	29 à 35
Description des principaux risques ou incertitudes	36 à 42
Indication sur l'utilisation des instruments financiers : objectifs, politique de la société en matière de gestion des risques financiers	43
Information sur les risques de marché (taux, change, actions)	36 à 40
Informations sur les risques pays	39
Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion	N/A
Evolution prévisible de la société et entités comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir	N/A
Liste des mandats et fonctions exercées dans toute la société par chaque mandataire social	Annexe 7
Rémunération totale et avantages en nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé (y compris présentation des principales et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux)	52 à 54
Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux	N/A
Opérations réalisées par les dirigeants et les mandataires sociaux sur les titres de la société	N/A
Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	N/A
Informations sociales	55 à 59
Etat de la participation des salariés au capital social	47
Information environnementales	59 à 60
Information sur la politique du risque d'accident technologique	N/A
Prises de participation significatives dans les sociétés ayant leur siège en France	N/A

<b>Table de réconciliation (suite)</b>	
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (et consolidés)	73
Principaux actionnaires et répartition du capital et des droits de vote au 24 juin 2011	47
Information susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique	55
Mode de direction générale de la société	18
Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	N/A
Informations sur le programme de rachat d'actions - opérations effectuées par la société sur ces propres actions (nombre et cours moyens des achats et ventes, motifs des acquisitions effectuées, fraction du capital qu'elles représentent)	48 à 49
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	50 à 51
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	Annexe 10
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	44
les activités de la société en matière de recherche et de développement	27

<b>Table de réconciliation</b>	
<b>(Article 222-3 du règlement général de l'AMF)</b>	<b>Document de référence</b>
Comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A.	61 à 143
Comptes consolidés du groupe Guy Degrenne	61 à 114
Rapport de Gestion	28 à 60
Attestation du responsable du rapport financier	158
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Annexe 2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Annexe 1
Honoraires des commissaires aux comptes	Annexe 11
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	144 à 157
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	Annexe 3

# LE GROUPE GUY DEGRENNE

## Historique du Groupe Guy Degrenne

**Héritier d'une grande tradition coutelière, Guy Degrenne est devenu en quelques décennies un leader des Arts de la Table. Retour sur une saga aux couleurs du bien vivre...**

Guy Degrenne est un descendant de ces fameux « Grillous ». En 1948, il reprend la forge paternelle. Ingénieur, Guy récupère les blindages des chars détruits lors la bataille de Normandie pour ses premiers outillages. Il a grand projet : démocratiser les couverts en utilisant l'acier inoxydable et rendre, ainsi, les arts de la table accessibles à tous. Le matériau est nouveau, beau et résistant. Guy Degrenne est entreprenant, ambitieux.

Durant la décennie 1958-68, pour satisfaire une demande en pleine expansion, une nouvelle unité de 35'000 m2 est construite à Vire. À nouvelle structure, nouveaux services : à côté des lignes de production rationalisées, des départements spécialisés font leur apparition et se développent (bureau d'études, méthodes, marketing et design). Les produits évoluent et l'entreprise acquiert une dimension européenne. La marque Guy Degrenne est créée et s'affiche même à la télévision dès 1974. En 1978, le spot « Le Proviseur » qui met en scène un cancre connaît un vrai succès populaire et assure à la marque une reconnaissance « grand public ».

**Une dimension de Groupe, une ambition de leader.**

En 1987, Mr Guy Degrenne cède son entreprise à la holding « Table de France ». Nouvel objectif affiché : Faire de Guy Degrenne, le leader des Arts de la Table dans leur ensemble. Une entreprise de porcelaine près de Limoges est aussitôt acquise. Diversification des gammes, développement des circuits de distribution... Des synergies audacieuses permettent au Groupe d'affirmer sa présence dans les circuits grand public et professionnels, tant en France qu'à l'étranger. Forte d'une offre élargie, Guy Degrenne ouvre, en 1996 sa première Boutique.

En 1997, le Groupe est introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris. Verrerie, articles de cuisine... l'offre produit ne cesse de s'enrichir.

Depuis 2004, le développement du réseau de boutiques en France et à l'International sont portés par de nouvelles énergies. Guy Degrenne se veut, plus que jamais, leader des Arts de la Table. Ambition majeure qui se concrétise et se matérialise à travers des gammes produits qui savent marier, en harmonie, l'élégance et l'ergonomie, l'audace et le raffinement, le design le plus abouti et la convivialité la plus naturelle.

## Autres informations

### Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

L'émetteur est inscrit au RCS de Caen sous le numéro 342 100 120.

### Date de constitution et durée de vie de la société

La société a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, pour une durée dont le terme est fixé au 4 décembre 2094.

### Siège social, forme juridique de la société, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social

Siège social : rue Guy Degrenne – 14500 Vire – France

Législation applicable : législation française

Pays d'origine : France

Adresse du siège social : rue Guy Degrenne – 14500 Vire – France

Téléphone du siège social : 02 31 66 44 00

### Forme sociale de la société

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

## Chiffres clés

en k€	31/03/2011 (12 mois)	31/03/2010 (12 mois)/retraité
Chiffre d'affaires	86 503	82 854
Résultat Opérationnel Courant	331	-295
Résultat Opérationnel	-1 611	-2 100
Résultat Net	-2 649	-3 647
Résultat Net - part du Groupe	-2 649	-3 646
Marge Brute d'Autofinancement	2 352	1 999
Flux Nets de Trésorerie générés par l'activité	1 953	4 399
Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements	-3 745	-2 150
Capitaux Propres part du groupe	46 221	48 855
Dette bancaire brute courante	12 399	7 124
Dette bancaire brute non courante	11 116	13 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie	878	1 179
Dette Nette	22 637	19 734
Ratio d'endettement	49,0%	40,4%

### Informations par secteur d'activité

en k€	31/03/2011 (12 mois)	31/03/2010 - retraité (12 mois)
Chiffre d'affaires		
<i>Commerce</i>	59 618	60 277
<i>Industrie</i>	25 301	21 381
<i>Résultat opérationnel</i>		
<i>Commerce</i>	-4 195	-2 871
<i>Inindustrie</i>	2 646	896
Résultat Net		
<i>Commerce</i>	-5 234	-4 303
<i>Industrie</i>	2 566	1 041
Chiffre d'affaires		
<i>France</i>	80 477	77 354
<i>Europe</i>	5 100	4 716
<i>Hors Europe</i>	956	784

Les informations détaillées relatives aux comptes consolidés (bilan, compte de résultat et information sectorielle) sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2011

## Organes de Direction et de Contrôle

(au 30 juin 2011)

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Christian HAAS

*Président du Conseil de Surveillance*

Bruno MONTMERLE

*Vice-président du Conseil de Surveillance*

COMIR, représentée par Charles BAUR

*Membre du Conseil de Surveillance*

Philippe CHOPPIN DE JANVRY

*Membre du Conseil de Surveillance*

Jean-Claude LAMBERT

*Membre du Conseil de Surveillance*

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, représentée par Yves LIENART

*Membre du Conseil de Surveillance*

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS

*Membre du Conseil de Surveillance*

### COMITE D'AUDIT

Philippe CHOPPIN DE JANVRY

*Président du Comité d'Audit*

Christian HAAS

*Membre du Comité d'Audit*

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS

*Membre du Comité d'Audit*

### COMITE DES REMUNERATIONS

Bruno MONTMERLE

*Président du Comité des Rémunérations*

Christian HAAS

*Membre du Comité des Rémunérations*

### DIRECTOIRE

Thierry VILLOTTE

*Membre et Président du Directoire*

Stéphane ZANCHET

*Membre du Directoire*

### COMITE DE DIRECTION

Thierry VILLOTTE

*Membre et Président du Directoire*

Stéphane ZANCHET

*Membre du Directoire*

Stéphane de BERGEN

*Marketing Produits*

Bénédicte GUILLO

*Achats & Sourcing*

Philippe LASSAUX

*Secrétariat Général*

Sylvie MASSAS

*Retail & GMS France*

Jean-Thomas MEYER

*Sous-Traitance Industrielle*

Christine POURCELOT

*Marketing Opérationnel*

Antoine de REMUR

*CHR & International*

Philippe RENELLEAU

*Industrie VIRE*

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

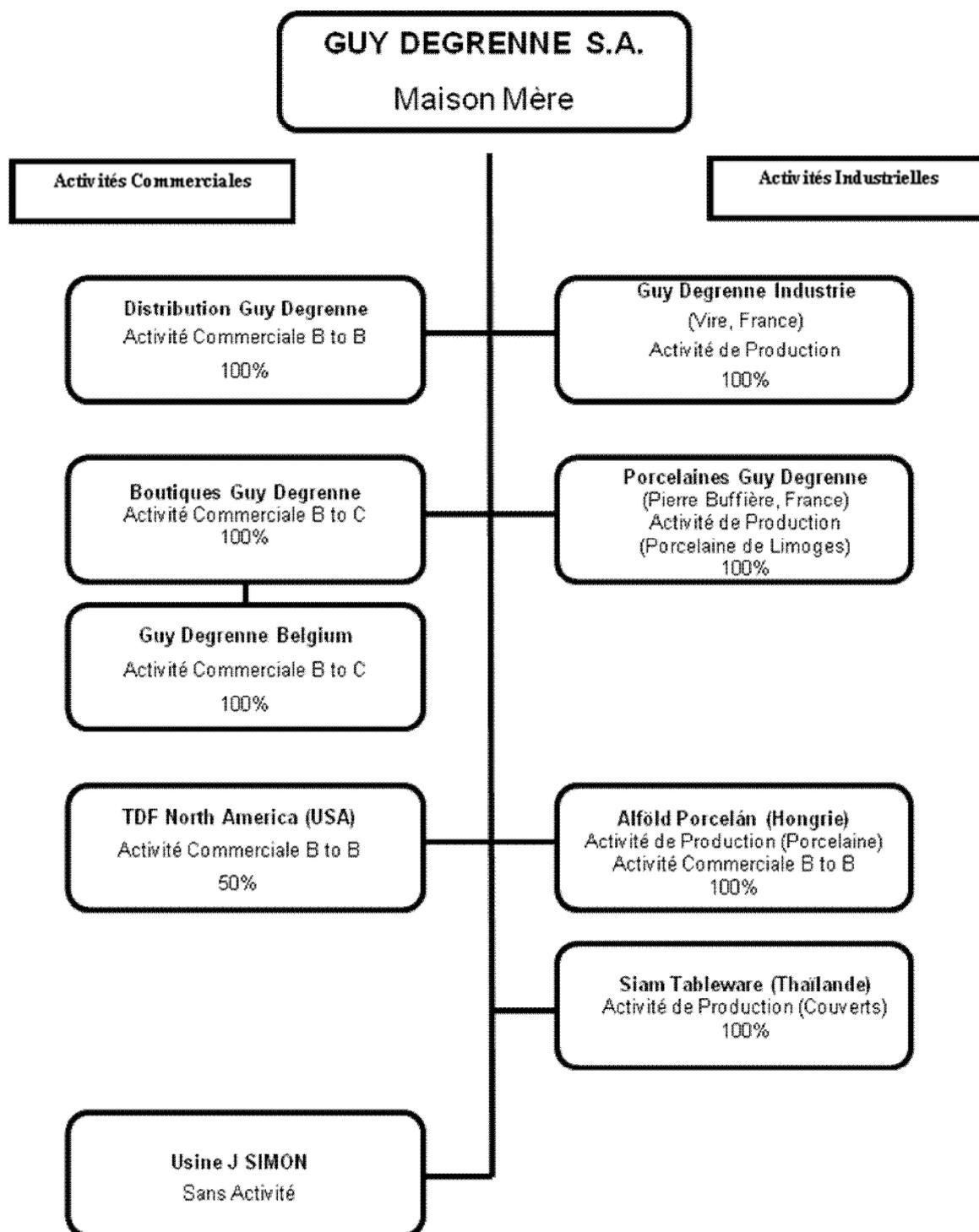
PTBG

*Représentée par Alain PREEL*

KPMG

*Représentée par Jean-Marc DISCOURS*

## Organigramme simplifié du Groupe



Les filiales espagnoles et italiennes ont été sorties du périmètre d'intégration pendant l'exercice clos le 31 mars 2011, suite à leur liquidation.

# ACTIVITES

## 1. ARTS DE LA TABLE

Le groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise des produits d'art de la table et de la cuisine dans le monde entier, auprès des professionnels et des consommateurs.

### 1.1 Le marché des Arts de la Table

#### 1.1.1 Les marchés matures

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, l'offre produit demeure un moteur essentiel de la curiosité et l'appétit de découverte des consommateurs et des professionnels.

A ce constat, s'ajoute les évolutions récentes suivantes :

- L'accroissement de la mobilité des ménages associé à une réduction de la durée de vie en couple contribue à rendre plus éphémère tout achat de biens dits « durables », ainsi qu'à rendre la demande plus spontanée et plus aléatoire dans le choix des produits ;
- Le marché constate le développement sans précédent de nouveaux types de points de vente axés sur le confort de la maison avec une présence de plus en plus forte de facteurs d'ambiance (mobilier, décoration, univers du jardin, etc...) ;
- Le développement du marché e-commerce, nécessitant l'adaptation cross-canal de l'ensemble des activités marketing et commerciale des acteurs du secteur. En outre, la croissance à deux chiffres de ce secteur d'activité depuis dix ans, conjuguée à l'accès croissant au réseau internet et à la maîtrise par l'ensemble des CSP des technologies qui y sont associées, rend indispensable l'adaptation des stratégies marketing et commercial des principaux intervenants. Ce secteur représente aussi une clé essentielle dans le renouvellement de la clientèle d'un marché Arts de la Table souvent assimilé à un marché peu innovant et très traditionnel ;
- Le marketing, historiquement centré sur le produit, se centre désormais essentiellement sur le consommateur ;
- Les professionnels de l'hôtellerie-restauration (CHR) sont constamment à la recherche d'animation de leurs établissements et de leurs tables ;
- La synergie entre les réseaux professionnels et les réseaux dédiés aux consommateurs s'accroît fortement, en particulier dans le secteur culinaire et des arts de vivre. Elle s'illustre notamment par la multiplication des programmes média dédiés aux arts culinaires et à l'art de recevoir. L'inscription de la gastronomie française au patrimoine immatériel de l'UNESCO participe à ce mouvement général, y compris en dehors des frontières du territoire national.

#### 1.1.2 Les marchés en développement

S'agissant des zones d'économies émergentes (Brésil, Europe Centrale et Europe Orientale, Afrique du Nord, Moyen Orient et Asie, notamment), le taux d'équipement et les relais de financement bancaire (financement des accès à la propriété, explosion des crédits à la consommation) favorisent une croissance à deux chiffres à la fois pour la table et la cuisine. L'émergence des classes moyennes et le goût pour les produits occidentaux, en particulier sous label « French Touch » bénéficient d'un crédit indéniable favorisant leur accueil auprès de populations de consommateurs à éduquer.

Toutefois, si la « French Touch » représente un atout indéniable dans l'accès aux marchés en développement, elle n'exonère pas les marques françaises de la nécessité d'adapter leur représentation locale, en prenant en considération les modes de vie régionaux (adaptation partielle des collections produits, du merchandising en points de vente, des média utilisés).

#### 1.1.3 Des marchés qui réagissent de façon contrastée aux conséquences de la crise

La crise a placé au centre des préoccupations des consommateurs les valeurs « famille », foyer » et « cocooning », en particulier sur les marchés matures.

Ces valeurs s'expriment à la fois sur le vecteur marché « Foyer » mais aussi sur le vecteur « Hors Foyer » (hôtellerie-restauration).

#### 1.1.4 Concurrence

##### Structure de la concurrence

Le groupe Guy Degrenne fait face à trois catégories de concurrents en France et à l'étranger :

- Les fabricants : ceux-ci ont procédé à de nombreuses fermetures de capacité de production en Europe et aux USA (au profit de la Chine et plus généralement de l'Asie du sud-est) et ont fait le choix de la maîtrise des réseaux de distribution (grossistes hôteliers ou boutiques) ;
- Les importateurs, très exposés en termes de compétitivité aux variations sur les prix des devises et des matières premières ;
- Les distributeurs (tels que les chaînes spécialisées) : ils représentent aujourd'hui environ un quart de la distribution grand public arts de la table en France.

## Faits marquants relatifs aux principaux acteurs du marché

Les intervenants français continuent d'être affectés par l'impact de la concurrence asiatique, d'une part, et par leur difficulté à atteindre une taille critique leur permettant de faire face aux contraintes du marché, d'autre part.

De plus en plus de manufactures traditionnelles françaises privilégient les achats « sur étagères » auprès de fabricants étrangers au détriment de la recherche et développement, favorisant la banalisation d'offres produits à bas prix et la perte de repères de valeurs dans la hiérarchisation des prix pour les consommateurs. Ces mêmes concurrents se trouvent dans ces conditions exposés au risque de voir tout ou partie de leurs collections remises en cause dans le cadre de procédures judiciaires de contrefaçon et de concurrence déloyale.

De nombreuses démarches ont néanmoins été engagées afin de défendre les créations françaises, notamment le label Limoges. Son inscription au Patrimoine immatériel de l'UNESCO est en cours d'examen. Face à l'inexistence de protection en dehors des frontières françaises de ce label, cette inscription reste insuffisante pour faire face à la fabrication d'objets en porcelaine, en dehors des frontières du territoire national, sur lesquels le label est néanmoins apposé. Le groupe Guy Degrenne a ainsi alerté l'ensemble de la profession sur les actions nécessaires à mettre en œuvre afin de protéger à la fois le label, mais aussi les actions de développement engagées par de nombreuses entreprises du secteur, sur les territoires internationaux.

Chacun de ces concurrents occupe une position forte sur son territoire domestique, soumis cependant aux aléas de la consommation. Chacun d'entre eux est parti à la conquête de marchés export dès le début des années 1990 (Europe Centrale, et depuis le début des années 2000 pour la Russie, le Moyen Orient et l'Asie).

## Positionnement du Groupe Guy Degrenne par rapport aux principaux acteurs du marché

### *Positionnement marketing*

Qu'il s'agisse du territoire français ou des territoires export, Guy Degrenne est incontestablement perçu comme étant une marque « haut de gamme abordable », résolument conviviale et quotidienne, destinée à la fois aux professionnels et aux consommateurs. En particulier à l'étranger, elle est le symbole du savoir-vivre à la française sur ce segment de marché.

En outre, au côté des principaux acteurs du marché, Guy Degrenne est la seule enseigne à présenter, sous sa marque, l'ensemble des collections de produits pour la table et la cuisine.

### *Positionnement commercial*

Il n'existe aucune statistique officielle du Marché des Arts de la Table, ni en France ni en Europe.

D'un point de vue qualitatif, Guy Degrenne demeure la seule marque européenne à présenter à l'ensemble de ses

clients (consommateurs et professionnels), une offre transversale (couverts, vaisselle, verrerie, culinaire, platerie, accessoires), face à des concurrents essentiellement spécialisés sous leur marque, complétant leur assortiment de produits développées par d'autres acteurs du marché

## 1.2 Les marques et les produits du Groupe Guy Degrenne

### 1.2.1 Marque Guy Degrenne

La marque « Guy Degrenne », et sa déclinaison internationale « Degrenne Paris », se positionnent comme une véritable alternative stratégique à ce qui existe sur l'ensemble des marchés, en réponse au besoin d'offre sur le créneau haut de gamme & convivial, avec une tendance générale pour plus de décontraction dans la manière de vivre le repas et plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception.

La marque s'inscrit dans un credo : « Ensemble pour de vrai » et incite les consommateurs à ne pas perdre de vue ce qu'ils ont en commun.

Parce qu'il a toujours réuni les gens autour de la table, Guy Degrenne propose les nouveaux arts de la table et culinaires qui rappellent aux consommateurs ce qu'ils ont à partager. Le repas que propose Guy Degrenne devient le moment d'échange privilégié dans une société rapide, informatisée et dématérialisée.

Une récente étude fait ressortir un taux de notoriété assistée de la marque en France de 95%. Spontanément, plus de 35% des consommateurs citent Guy Degrenne lorsqu'ils doivent indiquer une marque d'arts de la table. La deuxième marque citée spontanément recueille 8% des suffrages.

### 1.2.2 Marque Harmonie Paris

La marque « Harmonie Paris » est destinée aux modes de consommation de masse (professionnels – notamment la petite restauration - et particuliers), pour des produits contemporains, très axés sur la forte rotation des collections, et bénéficiant de la caution du fabricant Guy Degrenne.

### 1.2.3 Une présence affirmée et légitimée sur l'ensemble des familles de produits Arts de la Table et Culinaire

#### Les Collections Guy Degrenne

##### *Stratégie de développement des collections*

L'ensemble des collections est en phase avec le positionnement de la marque. Elles proposent des produits pérennes et d'animation, de qualité irréprochable, séduisants et ergonomiques.

Les collections sont transversales et s'adressent, pour une grande part, à la fois aux professionnels et aux consommateurs.

A cet effet, toutes les nouvelles gammes de produits sont développées en tenant compte, en priorité, des contraintes liées aux usages en hôtellerie-restauration, garantissant ainsi l'atteinte d'un niveau de qualité de premier plan, ainsi que des caractéristiques de résistance et d'entretien optimales.

Aussi, les développements produits correspondant à des tendances d'évolution de fonds (formes, usages, matériaux), sont réalisés en partenariat avec les professionnels de l'hôtellerie-restauration, et commercialisés auprès d'eux préalablement à leur présentation à la vente auprès des consommateurs.

Les développements correspondant à des tendances conjoncturelles (saisonnalité, couleurs, décors), font essentiellement l'objet d'une commercialisation auprès des consommateurs.

Pour chacune des gammes arts de la table développées et commercialisées par Guy Degrenne, les produits ne sont pas enfermés dans une fonction précise, et peuvent être détournés de leur fonction première. Le design et les dimensionnels produits permettent ainsi de répondre à une demande forte de détournement d'utilisation.

En matière d'arts culinaires, Guy Degrenne propose une gamme efficace, facile d'utilisation qui transforme l'acte de cuisiner en véritable plaisir à créer et à partager pour une cuisine savoureuse. Guy Degrenne valorise la création, la générosité de l'acte de cuisiner.

##### *Structuration des collections*

- Assortiment « Festif ». Il est géré sur la base d'une collection permanente profonde, élaborée et structurée, répondant aux tendances lourdes du marché. Cette collection fait l'objet de refontes périodiques, en totalité ou en partie, en fonction des évolutions de fonds des besoins des consommateurs et des professionnels.

Du point de vue des consommateurs, ces tendances demeurent, pour l'essentiel, tournées vers une offre classique.

Du point de vue des professionnels, elles sont orientées vers l'exploration de nouveaux modes de consommation à table, de présentation des mets, d'accessoirisation participant à la modularité et à la personnalisation des usages, et à l'innovation (combinaison de plusieurs matériaux, traitement de surface des matériaux) ;

- L'assortiment « Convivial » s'adresse tant aux professionnels de l'hôtellerie-restauration qu'aux consommateurs.

Toutefois, les besoins exprimés de manière récurrente par les particuliers nécessitent d'y adjoindre des développements d'animation complémentaires par des déclinaisons thématiques d'un modèle phare ou par des collections courtes, au temps de développement réduit, surfant sur des tendances plus légères du marché.

#### Les Collections Harmonie Paris

##### *Stratégie de développement des collections*

L'assortiment « Economique » est incontournable par les volumes et les contributions qu'il représente. Les marchés économiques doivent bénéficier d'une approche déterminée alliant maîtrise du positionnement des marques afférentes et optimisation multi-canal d'un assortiment spécifique. Au-delà de quelques modèles emblématiques, l'assortiment « Economique » doit anticiper le besoin frénétique de nouveautés des secteurs concernés en gammes courtes à faible durée de vie dans une logique de type « In & Out ».

Les développements sont construits sur la base de collections courtes et peu profondes, centrées sur les besoins essentiels des professionnels et des consommateurs.

Ils s'attachent à répondre à des tendances à douze mois (couleurs, décors), misant sur la simplicité, le prix et la caution « qualité » apportée par le fabricant Guy Degrenne.

##### *Structuration des collections*

L'assortiment est construit autour d'un nombre restreint de familles de produits (couverts, vaisselle, verres), présentées dans le cadre d'une offre permanente, dont la durée de vie est relativement courte. Cet assortiment est agrémenté de collections saisonnières complémentaires.

## 1.3 Les circuits de distribution

### 1.3.1 CHR & International

La Division CHR & International regroupe l'activité CHR en France et à l'étranger, les Cadeaux-Incentive ainsi que l'ensemble des activités internationales, tant à l'export qu'à travers les filiales étrangères.

En France, l'activité CHR a pour vocation de fournir à l'ensemble des acteurs de la restauration les produits d'arts de la table, à travers un réseau de distribution structuré et sélectif. Les clients sont tout autant des cafés, des hôtels, des restaurants que des compagnies aériennes, des croisiéristes et des compagnies de chemin de fer.

L'activité internationale, en particulier, constitue un axe fort de développement du secteur Arts de la Table. Elle joue essentiellement un rôle de prescription en CHR et permet d'asseoir le développement sur une part croissante de chiffre d'affaires pérenne. L'avenir de Guy Degrenne sur les marchés internationaux se joue non seulement sur le CHR mais aussi sur le succès du développement du concept retail via la master franchise.

L'activité Cadeaux-Incentive se consacre essentiellement à la gestion d'un portefeuille de prospects. La stratégie affichée favorise le développement d'un chiffre d'affaires pérenne et maîtrisé, en cohérence avec le positionnement de la marque.

### 1.3.2 Commerce Spécialisé et GMS France & Benelux

La division Commerce Spécialisé et GMS France & Benelux comprend :

- Un réseau « Retail », qui regroupe l'ensemble des points de vente où la marque est en contact direct avec les consommateurs (boutiques en succursales, concessions en grands magasins, stands démontrés en grands magasins, magasins d'usine) ;
- Un réseau « Wholesale », qui regroupe l'ensemble des points de vente partenaires en lien direct avec les consommateurs (boutiques en franchise, détaillants multimarque indépendants ou groupés, GSA, GSS).

Ces réseaux sont assistés par un « Responsable Grands Comptes » et par un « Responsable du développement de la franchise ».

## 2. FABRICATION & SOUS-TRAITANCE

### 2.1 Fabrication pour le Groupe Guy Degrenne

#### Pôle de production Acier

Le pôle de production acier du groupe Guy Degrenne est composé de deux sites actifs (Vire en France et Bangpoo en Thaïlande).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- La spécialisation du site de Vire sur les produits à forte valeur ajoutée (couverts orfèvres et accessoires) et les séries afin de bénéficier tant du savoir-faire de l'usine que de sa forte réactivité permettant d'atteindre des délais de livraisons extrêmement courts ;
- Le positionnement du site thaïlandais sur les couverts de moyen de gamme et les couverts à manches plastiques, délaissant progressivement l'entrée de gamme, pour lesquels les prix en sous-traitance se révèlent plus compétitifs. Afin d'accompagner continuellement la montée en gamme et en réactivité du site thaïlandais, des transferts de savoir-faire et d'outillages sont opérés chaque année ;
- La définition d'une fonction de relais de production pour le site de Vire. Celui-ci doit en effet permettre d'assurer à tout instant un relais du site de Thaïlande lorsque le plan de charge de celle-ci le justifie, ou d'assurer la continuité de la production en cas de défaillance d'un sous-traitant ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

#### Pôle de production Porcelaine

Le pôle de production porcelaine du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites, l'un à Limoges et l'autre à Hodmezovazárhely en Hongrie. Le premier est engagé dans la production de pièces en porcelaine de type festif, bénéficiant du label « Limoges ». Le second fabrique des pièces de porcelaine conviviale et hôtelière. Il possède également un atelier de conception et d'impression des décors (chromos).

*Stratégie d'intégration des usines de Limoges et d'Alföld*

- Le site de Limoges fabrique de la porcelaine blanche, sous le label « Limoges », décorée dans les ateliers d'Alföld ;
- Le site d'Alföld monte en gamme avec la production de nouvelles gammes positionnées sur le segment de marché « convivial-festif », destinées aux consommateurs qui n'attachent pas d'importance au label « Limoges » ;
- Le site d'Alföld possède en outre un atelier de production de chromos destinés tant à sa propre production qu'à la décoration de la porcelaine fabriquée à Limoges. De plus, l'usine fabrique et pose des décors sur de la porcelaine achetée en Asie, destinée à être commercialisée en Grande Distribution ;

- La production des produits d'entrée de gamme est confiée aux sous-traitants asiatiques afin de bénéficier des prix compétitifs en particulier chinois sur ce segment de marché.

Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

## 2.2 Sous-traitance

Les différentes usines du Groupe Guy Degrenne disposent de savoir-faire, parfois uniques en Europe, sur lesquels le groupe capitalise en accroissant la production pour compte de tiers, sur le modèle de la réussite de cette activité à Vire. Les savoir-faire portent non seulement sur l'expertise matériaux (aciers et céramiques), mais aussi sur la conception des produits et des outillages, et enfin sur les process mettant en œuvre l'ensemble de ces savoir-faire.

Cette activité permet :

- De développer un fonds de commerce stable, les contrats pour compte de tiers courant généralement pour des périodes de 2 à 10 ans ;
- D'utiliser des capacités de production disponibles et d'absorber de manière efficace les coûts fixes ;
- De participer au coût de la mise à niveau permanente tant du bureau d'étude que des technologies utilisées, dont bénéficie directement l'activité Arts de la table ;
- De reconvertir l'usine de Vire et d'initier la reconversion partielle de l'usine de Limoges ;
- De générer une contribution au résultat.

### Pôle production Acier

Le site de Vire (France) intervient en matière de sous-traitance à la fois pour le compte d'industriels et de distributeurs clés des arts de la table (en France et à l'étranger), et pour le compte de grands noms de l'industrie hors arts de la table.

*La concurrence asiatique sur les produits sous-traités en inox impose de mettre en œuvre de manière continue des mesures d'ingénierie commerciale propres au développement de l'usine de Vire*

L'activité est soumise à la concurrence asiatique sur les pièces à faible valeur ajoutée. Le positionnement de l'usine normande du groupe s'effectue ainsi de plus en plus sur des activités de sous-traitance de produits complexes à forte valeur ajoutée.

Les capacités de production et les savoir-faire sont mis en avant et commercialisés par une force commerciale dédiée au développement de l'activité de sous-traitance de Vire.

Ce développement passe par :

- L'accroissement du nombre de prospects, lié à l'élargissement de la cible de clients potentiels afin de réduire la dépendance vis-à-vis des clients clés actuels, d'une part, et afin d'assurer le maintien du développement continu du chiffre d'affaires de l'activité vers des niches à forte valeur ajoutée, d'autre part ;
- La présence lors des 4 salons professionnels majeurs européens.

*L'activité s'appuie sur des savoir-faire et des techniques uniques en Europe*

- Techniques de fabrication des produits : formage de pièces en inox ou aluminium, emboutissage complexe (avec recuit sous vide), pièces à tolérance serrée, pièces à aspect de surface, découpe et emboutissage de pièces en inox de forte épaisseur, soudure laser ;
- Techniques de test des produits : traction, compression, dureté, fluorescence X, micrographie, contrôle soudure par rayon X, vieillissement, etc....

L'activité de sous-traitance se veut une activité de premier rang, c'est-à-dire tournée vers la délivrance d'un produit fini au donneur d'ordre avec un niveau d'intégration le plus élevé possible. Pour cela, les équipes de Vire accompagnent les clients dès la conception et le prototypage des produits.

La co-conception des produits permet de réduire le coût des pièces dès le stade de l'offre ainsi que la réduction des coûts d'outillage par le développement d'une offre d'outillages dits de « présérie ».

Les opérations de soudures laser, d'assemblage, de travail d'aspect et de caractérisation des produits, demeurent les activités à plus forte valeur ajoutée.

Les opérations de sous-traitance de série se font quant à elles dans le cadre d'un accompagnement continu du client, et avec la définition régulière de plans de progrès.

### Pôle production Porcelaine

La transformation de l'usine de Limoges en atelier spécialisé dans la fabrication de blanc permet au site d'offrir désormais ses services auprès d'acteurs d'arts de la table pour l'essentiel.

L'usine d'Alföld sous-traite depuis de nombreuses années pour diverses industries, notamment pharmaceutique (matériel médical), mais aussi pour d'autres acteurs des arts de la table.

Le maintien d'un rythme d'innovation et de recherche élevé est un facteur essentiel de la compétitivité du groupe et un gage de pérennité pour ses structures industrielles, notamment dans leurs missions de sous-traitance pour le compte de tiers.

### **Activité de Recherche**

L'objectif en la matière réside pour l'essentiel dans l'amélioration de la position concurrentielle, de sa performance et de son savoir-faire.

Les travaux sont concentrés :

- Sur le développement de nouveaux matériaux qui seront les futurs composants des produits issus des gammes commercialisées par le groupe ;
- Sur la mise au point de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'à été installé à Vire un atelier de soudure laser sur inox, technologie sur laquelle le groupe détient une avance européenne incontestée.

### **Activité de Développement**

Au cœur du processus de création des produits, le bureau d'étude a en charge leur développement technique ainsi que le développement des machines et outils nécessaires à leur fabrication.

En outre, il intervient comme conseil ou comme maître d'œuvre dans la conception des nouveaux produits développés pour les clients des activités de production pour compte de tiers.

Ainsi, le bureau d'étude arts de la table de Vire a étendu son savoir-faire sur tous les matériaux et toutes les familles de produits, et propose ses services à l'ensemble des structures du groupe. Il s'appuie sur la dernière version du logiciel CATIA

# **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

## 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2011 ressort à 86,5M€ en progression de +4,4% par rapport à l'exercice précédent.

(en M€)	T1	T2	T3	T4	12 mois
Arts de la table	12.2	13.7	20.0	13.9	59.9
	-1,7%	-4,3%	-2,1%	4,8%	-1,0%
Industrie	6.5	6.3	6.7	7.2	26.6
	36,2%	16,1%	14,5%	13,3%	19,1%
<b>Total consolidé</b>	<b>18.7</b>	<b>20.0</b>	<b>26.7</b>	<b>21.1</b>	<b>86.5</b>
	8,8%	1,3%	1,6%	7,6%	4,4%

### 1.1 Arts de la Table

L'activité d'arts de la table, malgré un troisième trimestre impacté par les mauvaises conditions climatiques et un environnement social défavorable, a enregistré de belles performances sur le quatrième trimestre, permettant d'afficher une performance relativement comparable à celle de l'année passée (-1%).

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2011 ressort à 59.9M€.

#### 1.1.1 Faits marquants

##### CHR & International

###### *CHR France*

La division met en œuvre une segmentation plus pointue de sa clientèle professionnelle. Selon les segments de marché, le groupe propose une offre produits multi matériaux sous marque « Guy Degrenne », aux standards de qualité très élevés, ou la collection sous marque « Harmonie Paris ».

Dans le même temps, le groupe simplifie son réseau de distributeurs dans un objectif de renforcement de leur accompagnement.

Par ailleurs, le groupe noue des partenariats avec les différentes associations de chefs français dans un souci de proximité et d'échanges mutuels.

Aussi, Guy Degrenne a engagé des actions de développement pérennes avec le segment de clientèle institutionnelle et événementielle, participant à la légitimité de la marque dans le segment haut de gamme du marché.

Enfin, le renforcement de l'équipe de Responsables Grands Comptes en 2010 a permis de conquérir de nouveaux clients (chaînes d'hôtels et de restaurants) dans le cadre d'accords de référencement.

###### *CHR International*

Guy Degrenne a concentré l'ensemble de ses moyens de développement sur les vecteurs de croissance forte en :

- Ciblant essentiellement les segments d'hôtellerie haut de gamme et les projets d'ouvertures ;
- Priorisant les territoires en fonction des gisements de croissance qu'ils représentent ;
- Développant les actions de référencements auprès de grands comptes clés sur l'ensemble des territoires cibles ;
- Poursuivant le développement de ses réseaux de distributeurs locaux pour asseoir une représentation légitime et efficace de la marque, en particulier au Moyen Orient et en Asie du Nord Est ;
- Travaillant de manière systématique les marchés d'image ;
- Continuant la pose des premiers jalons de mise en synergie des activités Retail et CHR à la marque Guy Degrenne sur les territoires où elles sont déjà existantes.

###### *Retail International*

Le Groupe a accentué sa présence, auprès de ses partenaires, sur les territoires signés sous format de master franchise et de distribution sélective afin de favoriser l'accélération de la montée en puissance du chiffre d'affaires réalisé dans les points de ventes, et de maintenir un rythme d'ouverture de nouveaux points de vente à hauteur de 8 unités environ par an.

La présence renforcée de Guy Degrenne s'est en particulier traduite par des actions concrètes menées en matière de formation, d'adaptation de l'offre aux marchés locaux, de formation, voire de mise à disposition de personnels de points de vente français pendant des durées déterminées ou encore la mise à disposition de collaborateurs en contrats VIE (Moyen Orient et Asie du Sud est), afin de poursuivre la montée en puissance rapide des performances des points de vente et d'identifier les relais complémentaires de croissance.

Dans ce cadre, les principaux moyens déployés par Guy Degrenne se sont concentrés sur les Caraïbes, l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Asie du Sud Est.

Il existe aujourd'hui sept contrats de master franchise et distribution sélective signés permettant l'ouverture à terme de 75 points de vente, dont 28 sont déjà ouverts au 31 mars 2011.

A l'occasion du Salon international de la Franchise à Paris en mars 2011, la Fédération Française de la Franchise ainsi que les organisateurs du Salon de la Franchise du Moyen Orient ont récompensé Guy Degrenne pour la qualité de sa stratégie de développement retail à l'international.

Les révolutions intervenues dans plusieurs pays arabes ont impacté négativement l'activité au cours du quatrième trimestre de l'exercice, en particulier au Maroc, en Algérie, en Libye et au Liban.

#### *Cadeaux Incentive*

L'année 2010-2011 est marquée par une stabilité de l'activité. Afin d'accompagner la sollicitation croissante de Guy Degrenne par le marché sur ce segment, l'entreprise a procédé au renforcement de l'équipe commerciale dédiée.

#### *Evolution du périmètre*

S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision, au cours de l'exercice 2008, de cesser l'activité de ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite de leur développement sur leurs territoires respectifs, par ailleurs très fortement touchés par la crise économique et financière, n'offrant que très peu d'opportunités d'affaires à court et moyen terme.

La liquidation de ces deux entités s'est achevée au cours de l'exercice 2010-2011, entraînant la sortie définitive des deux filiales du périmètre de consolidation du groupe.

#### *Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires*

Au titre de l'exercice 2010-2011, l'ensemble de l'activité de la division CHR & International ressort en progressions de +7% à 21.9M€ (contre 20.5M€ au 31 mars 2010).

Le marché hôtelier et de la restauration a montré des signes tangibles de reprise au cours de l'exercice (+7,9% à 14.2M€). Cette performance traduit aussi le désir manifesté par de nombreux clients de revenir, avec Guy Degrenne, à une fabrication de qualité, créée et fabriquée en France.

L'ensemble des territoires développés en master franchise et en distribution sélective enregistre l'ouverture de 6 points de vente. Toutefois, la croissance de ce parc de points de vente n'aura pas suffi à compenser la décroissance structurelle des détaillants multimarques historiques situés sur des territoires où les potentiels de croissance sont inexistantes.

## **Commerce Spécialisé et GMS - France et Benelux**

Le développement de l'activité Retail en France s'est appuyé sur :

*Le maintien du rythme d'ouverture de boutiques Guy Degrenne et la poursuite du développement soutenu de la Franchise*

Alors que le groupe entend limiter ses investissements en ouvertures de boutiques-succursales aux strictes zones de chalandise prioritaires sur lesquelles il n'a pas réussi à identifier de candidats à la franchise, la priorité est donnée au développement de la franchise sur le reste de la France. Ainsi, Guy Degrenne a privilégié l'ouverture d'une boutique en succursale dans le quartier du Marais à Paris en mars 2011, n'ayant pas à cette date, identifié de candidat franchisé sur cette zone.

A ce jour, Guy Degrenne compte 11 boutiques ouvertes en franchise en France métropolitaine contre 4 un an auparavant. Alors que Guy Degrenne avait planifié l'ouverture de 4 points de vente en franchise par an en France, la bonne performance des points de vente déjà ouverts, ainsi que la très bonne qualité des prospects rencontrés à l'occasion du salon de la franchise à Paris, l'entreprise est aujourd'hui en mesure de confirmer un objectif raisonnable de 10 à 12 ouvertures par an.

Compte tenu du nombre de boutiques en franchise ouvertes à la clôture de l'exercice, Guy Degrenne et ses franchisés ont inauguré le Club des Franchisés Guy Degrenne. En effet, le groupe, conscient de l'importance et de l'intérêt à privilégier la transparence et les conditions de communication et de fluidité de l'information au sein de son réseau de franchise, a souhaité associer les franchisés à l'évolution du réseau. Le Club des Franchisés est donc une entité et un forum de dialogue et de réflexion à part entière.

Trois commissions ont été créées à cette occasion (Marketing & Communication, Gestion & Système d'Information, Supply Chain), regroupant pour chacune d'entre elles, deux représentants des franchisés et deux représentants de Guy Degrenne. Les commissions ont défini leur programme d'actions prioritaires pour l'exercice 2011-2012, ainsi que le calendrier de leurs réunions, auquel s'ajoute une réunion plénière.

Enfin, deux magasins éphémères ont été développés et ouverts pour les fêtes de fin d'année (Paris et Toulouse). Le point de vente éphémère ouvert à Paris (16<sup>ème</sup> arrondissement) a été transformé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre en boutique en franchise.

*Le démarrage très prometteur de l'activité e-commerce dédiée aux consommateurs*

Guy Degrenne a mis en ligne sa première boutique dédiée aux consommateurs au mois de novembre 2010. Le groupe s'inscrit ainsi dans une stratégie multi-canal, visant en priorité l'ensemble des consommateurs situés dans des zones de chalandise non couvertes par le maillage de points de vente existants, ainsi que les clients exclusivement e-shoppers.

Par ailleurs, le déploiement de l'activité e-commerce s'est étendu à la conclusions d'accord de distribution sélective avec plusieurs acteurs de premier plan sur la toile, notamment sous la forme de corners Guy Degrenne en ligne.

Afin de garantir la représentation qualitative de la marque sur le web, Guy Degrenne a mis en œuvre les actions suivantes :

- Mise à la disposition de l'ensemble des revendeurs de produits Guy Degrenne sur internet, d'une charte internet, préalable à toute revente aux consommateurs ;
- Surveillance accrue de l'utilisation de la marque Guy Degrenne sur la toile, en particulier en matière de publicité par des tiers ;
- Investissements destinés à améliorer de manière continue le positionnement de la marque Guy Degrenne dans les résultats proposés par les moteurs de recherche ;
- Refonte de l'organisation d'une partie du service client, résultant dans la création d'un service consommateur dédié.

*La poursuite des actions de renforcement du réseau de distribution sélective*

En complément du réseau de boutiques Guy Degrenne, et dans l'objectif de rendre la marque accessible sur l'ensemble des territoires, le groupe a renforcé les partenariats qui le lie au réseau de distribution sélective, constitué de plus de 622 détaillants multimarque indépendants. Différents schémas leurs sont proposés en fonction du degré d'apposition de la marque.

*Les grands magasins subissent les effets des changements de mode de consommation et de baisses de trafic*

Qu'il s'agisse des points de vente en concession ou en corners, les stands des grands magasins ont vu s'essouffler une partie de leur trafic point de vente ainsi que le volume d'affaires des listes de mariage dont Guy Degrenne n'assure pas la gestion. En outre, le groupe a subi la décision des chaînes de fermer trois grands magasins au cours de l'exercice. Dans le même temps, les ventes à l'emporter réalisées par les équipes de vente ont continué leur progression, sans toutefois compenser les effets d'essoufflement et de fermetures.

*Les magasins d'usine tirent partie de la crise pour consolider leur rythme de croissance*

La conjonction de l'offre prix « factory » et le retour en force des valeurs « cocooning » et « foyer » a contribué à la bonne performance de ces points de vente au cours de l'exercice, essentiellement tirée par les volumes d'affaires réalisés au cours du premier semestre.

Sur l'exercice, le groupe a ouvert un magasin d'usine à Grenoble, en complément de la boutique existante, ainsi qu'à Roman.

*Synthèse du maillage actuel*

<b>Typologie points de vente</b>	<b>Unités au 31/03/2011</b>
Boutiques succursales	26
Boutiques franchisées	11
Concessions grands magasins	26
Corners grands magasins	36
Détaillants multimarques	622
Magasins d'usine / Factory	16
<b>TOTAL</b>	<b>737</b>

*Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires*

Au titre des 12 mois de l'exercice 2010-2011, l'activité de la division Commerce Spécialisé et GMS affiche une décroissance de 4,9% à 37.9M€, liée à la forte baisse du flux consommateurs dans les grands magasins et à leur décision de fermer trois grands magasins en province, ainsi qu'aux conditions climatiques et sociales défavorables du troisième trimestre.

L'activité enregistrée dans les boutiques en succursales est stable par rapport à l'exercice précédent, et en légère croissance dans les magasins d'usine. La boutique en ligne a quant à elle, généré un chiffre d'affaires global de 0,4M€ sur un peu plus de quatre mois.

S'agissant en particulier de la GMS, Guy Degrenne affiche une performance globale en croissance de +4,7%(à près de 5.0M€ au 31 mars 2011, contre près de 4,7M€ au 31 mars 2010), impactée à la baisse par la décision de déréférencement de l'ensemble des fournisseurs Arts de la Table prise par l'un de ses principaux partenaires historiques, mais compensée par la croissance enregistrée avec les enseignes concurrentes du secteur.

## Nouveaux produits

### *XY Black*

Une ligne subtile et raffinée, toute en sobriété et élégance, avec un parti-pris de style affirmé pour des tables différenciantes. La finition matte accentue la modernité du couvert.

La technique PVD (dépôt par vapeur physique) permet le dépôt d'une fine couche d'une matière très dure (nitrure de chrome). Le couvert en acier inoxydable 18-10 se trouve ainsi renforcé par l'apport de nouveaux composants métalliques durs ce qui a pour conséquence d'apporter une très grande résistance en surface. Les couverts deviennent plus résistants à la rayure (jusqu'à 4 fois plus), et bénéficient d'un effet de coloration qui résiste à tous les usages, y compris le lave-vaisselle.

### *Boréal Satin*

Guy Degrenne offre une nouvelle gamme entre festif et quotidien, à la fois contemporaine, raffinée, de qualité et pérenne dans le temps.

Cette nouvelle gamme en porcelaine blanche est composée d'assiettes ornées d'un décor exclusif et moderne en relief sur les ailes des assiettes ainsi que sur les soucoupes des tasses.

Au delà de l'esthétisme (finition mat et brillant), les ailes ont l'avantage de ne pas laisser apparentes les marques de doigts, de résister aux rayures et aux aliments corrosifs. Ainsi, la finition mate est pérenne, ne s'altère pas dans le temps et présente la même résistance qu'une surface brillante.

### *Collection Listes de Mariage*

Guy Degrenne offre une nouvelle gamme Liste de Mariage à la fois contemporaine, raffinée, et qualité et pérenne dans le temps, autour de quatre modèles et décors. Guy Degrenne étend ainsi sa gamme liste de mariage en répondant à de nouvelles attentes consommateurs. Les décors de qualité résistent au temps et au lavage. Ils sont positionnés sur l'aile uniquement afin d'éviter les risques de rayures.

Les décors sont déclinés sur les assiettes plates, dessert et présentation ainsi que sur les soucoupes café, thé et déjeuner. Les tasses et les pièces qui complètent le service telles que l'assiette calotte, le saladier, la verreuse, le sucrier, le crémier, le plat à cake et la coupelle sont des pièces transversales à l'ensemble des nouveaux décors de la liste de mariage. Cette gamme transversale offre un style épuré avec des pièces de porcelaine blanche ornée d'un filet platine raffiné.

Ces gammes répondent à une tendance de fond du marché autour de décors plus graphiques, plus urbain et plus audacieux sur une vaisselle haut de gamme :

**SD1 ALLIANCE**, un modèle alliant intemporalité, séduction et modernité. L'alliance de galons évoluant selon les pièces, apporte du relief au décor et du dynamisme à la table :

- Un contraste dans les finitions mate et brillante
- Un contraste dans les métaux précieux or et platine, mis en valeur par le noir qui les souligne
- Un contraste dans les épaisseurs de galons qui évoluent selon les pièces

Construit autour de la symbolique du mariage, l'alliance, ce modèle au travers des métaux précieux véhicule une dimension sophistiquée et raffinée à la table. Il peut être coordonné facilement à SD1 blanc et SD1 platine.

Avec **HYPNOSE**, Guy Degrenne offre une vision plus audacieuse et ultrachic de la vaisselle de mariage. La rondeur du graphisme et la sobriété colorielle blanc/platine assure une pérennité dans le temps de ce service.

La gamme hypnose est une gamme "déstructurée" qui offre une multitude de combinaisons selon les attentes de chacun. De la déclinaison ultra branchée plus "pop" - assiette graphique mixée avec les assiettes desserts de couleur - à une déclinaison plus subtile - assiette plate blanche avec un fin liseret platine mixée avec les autres assiettes Hypnose - tout est possible avec cette gamme caméléon.

Avec **ECLAT**, Guy Degrenne se démarque par un graphisme rayonnant mis en valeur par des couleurs contemporaines et pérennes.

Un graphisme novateur et moderne qui garde les attributs d'une vaisselle de liste de mariage. Une descente qui mise sur un contraste entre les pièces avec des assiettes dessert et présentation qui mêlent graphisme et couleur et une assiette plate qui joue sur la brillance du graphisme et qui couronne les mets dans le bassin de l'assiette.

La déclinaison colorielle sable est une vaisselle sophistiquée qui se démarque par l'éclat du graphisme mise en valeur par une couleur sobre.

La déclinaison colorielle bleue est une vaisselle intense et de caractère qui crée l'impact visuel fort d'une vaisselle haut de gamme.

La superposition des assiettes permet de mettre en valeur chacune des pièces pour créer une table chic et moderne.

Avec sa nouvelle gamme **FOREVER**, Guy Degrenne repense l'incontournable graphisme de l'alliance avec une touche de modernité créée grâce à l'asymétrie du graphisme. Ce décor à la fois indémodable et contemporain sera plébiscité par de nombreux profils de consommateurs.

Selon la couleur de descente choisie - bleu ou sable - ce service peut être ultramoderne et accrocheur ou raffiné et sobre. Le choix de la couleur dépendra des attentes du consommateur c'est à dire la mise en scène de sa table est plus orientée sur la vaisselle ou sur les mets.

## Activités Marketing - Communication

Guy Degrenne a très nettement accéléré le rythme et le nombre de ses opérations de communication et de relations presse au cours de l'exercice :

- Magalogue : une refonte globale du catalogue a été menée, afin de présenter désormais, à l'occasion du Salon Maison & Objet, un catalogue organisé à la façon d'un magazine, offrant ainsi plus d'interactivité avec les consommateurs, et mettant l'accent sur les modes de vie autour des principaux moments de la journée ;
- Site institutionnel : là encore, une refonte complète du site institutionnel [www.guydegrenne.fr](http://www.guydegrenne.fr) a été opérée, afin de garantir une expression complète et cohérente de la marque, notamment avec le site de vente en ligne ;
- Campagne radio : une campagne de communication a accompagné les opérations de fin d'année, diffusée sur cinq chaînes de premier plan, autour d'un message simple (produit-prix) ;
- Campagnes ISA : deux campagnes de distribution de mini-magalogs en « imprimés sans adresse » auprès de consommateurs ciblés au sein de zones de chalandises sélectionnées, ont été réalisées, se traduisant par une augmentation significative du flux consommateurs en points de vente, ainsi qu'un effet volume de chiffre d'affaires concomitant ;
- Afin d'accompagner la reprise d'activité sur le segment des listes de mariage, et en complément de la nouvelle offre produits, Guy Degrenne a désiré offrir aux jeunes mariés concrétisant leurs listes, des coffrets cadeaux élaborés par Alain Ducasse, en partenariat avec la chaîne « Châteaux & Hôtels Collection » ;
- Evénements : Guy Degrenne a été sélectionnée comme unique fournisseur « arts de la table » à l'exposition universelle de Shanghai des restaurants du Pavillon Français, au titre desquels le restaurant des Frères Pourcel ainsi que l'Ecole Paul Bocuse ;
- Placement produits : le groupe a multiplié les placements produits auprès d'émission à fort taux d'audience et auprès de la production de films long métrage et en adéquation avec le positionnement de la marque ;
- Marketing relationnel : plusieurs opérations de relations clients ont été réalisées au cours de l'exercice. A titre d'exemple, à Singapour, une opération de cours et concours de table dressée s'est tenue au mois d'avril dans les points de vente de l'île ;
- Salons CHR : une refonte complète du design architectural, en tant que support de communication et d'expression de la marque auprès des professionnels, a été réalisé au cours de l'exercice, concrétisé lors de la

présence de Guy Degrenne au Salon Equip'Hôtel en novembre 2011 ;

- Partenariats CHR : Guy Degrenne a consolidé ses partenariats avec plusieurs associations de chefs étoilés, tant en France qu'à l'étranger.

### 1.1.2 Perspectives

#### Perspectives commerciales

##### *La poursuite de la reprise sur le secteur de l'hôtellerie-restauration*

Les premiers fruits liés au renforcement de l'équipe de responsable grands compte en 2010, ainsi que le renforcement de l'équipe de prescripteurs CHR en France au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, permettent au groupe de conquérir de nouveaux marchés, tant en image qu'en volume, et qui devraient contribuer à maintenir le rythme de croissance enregistré au cours du dernier exercice.

##### *La poursuite des ouvertures de points de vente en master franchise et en distribution sélective, tant en France qu'à l'étranger*

Compte tenu du portefeuille de candidats à la franchise issu du Salon international de la franchise de Paris en mars 2011, et du renforcement récent de l'équipe de développement, le groupe maintient son objectif d'ouverture de 9 nouvelles boutiques en franchise avant le 31 mars 2012.

Sur l'ensemble des zones sur lesquelles Guy Degrenne dispose d'ores et déjà de partenariats à l'international, le groupe prévoit l'ouverture totale de 10 à 12 nouveaux points de vente retail durant de l'exercice en cours.

##### *Le renforcement des liens avec les détaillants multimarques*

Guy Degrenne a accentué les actions destinées à promouvoir le développement de ses activités avec ses partenaires historiques sur l'ensemble du territoire (refonte des accords de partenariats, nouvelle offre produits, équipe commerciale dédiée).

##### *Le déploiement de l'activité commerciale de Guy Degrenne sur Internet*

Guy Degrenne va encore renforcer son activité commerciale sur le web au cours de l'exercice 2011-2012. Cette activité s'organisera autour :

- Du lancement d'un portail de relation clients B to B ;
- Du lancement d'un site internet dédié au développement d'affaires avec les clients de l'hôtellerie-restauration, dans le strict cadre des accords de distribution sélective avec les partenaires actuels de Guy Degrenne ;

- La mise en ligne de services et de technologies complémentaires, destinées à capter de nouveaux clients et à favoriser les actions cross-canal.

Ces développements permettront de faire croître le chiffre d'affaires du groupe et de l'ensemble de ses partenaires.

*L'accélération de la mise en synergie des actions de développement Retail et CHR*

Qu'il s'agisse de l'activité en France ou à l'international, le groupe a entrepris de développer les opérations de mise en synergie de ses réseaux commerciaux Retail et CHR, destinées à mutualiser les ressources allouées à la conquête de nouvelles clientèles et de nouveaux territoires, mais aussi destinées à accroître le développement conjoint des volumes d'affaires réalisés dans les points de vente à la marque et dans les établissements d'hôtellerie-restauration partenaires.

### **Nouveaux produits**

Le Salon Maison & Objet du mois de septembre 2011 sera à nouveau l'occasion pour Guy Degrenne de présenter à la fois ses innovations produits (tant auprès des professionnels que des consommateurs).

### **Marketing - Communication**

*Poursuite des opérations de communication, de relations presse et de marketing relationnel*

Guy Degrenne et ses principaux partenaires Retail étrangers (master franchisés et distributeurs sélectifs), ont programmé une série d'opérations de communication et de marketing relationnel sur l'ensemble des zones géographiques sur lesquelles les premiers points de vente ont été ouverts. Ainsi, à titre d'exemple :

- Refonte de la carte de fidélité : tant le format que le contenu de l'offre de fidélisation client, ainsi que son traitement en point de vente, destiné aux boutiques en succursales, en franchise et aux détaillants partenaires, ont été intégralement refondus au cours du mois de mai 2011 ;
- Caraïbes : deux campagnes radio ont été initiées depuis le début de l'exercice, ainsi qu'une campagne d'affichages en format 4x3 sur l'une des principales artères passante de la Guadeloupe. Trois autres opérations sur les mêmes supports ainsi que des achats d'espace presse écrite sont d'ores et déjà réservées au titre des 4 derniers mois de l'année civile 2011 ;
- Corée : Bluebell Corée a mis en œuvre plusieurs événements autour de dégustations culinaires, destinées à faire connaître à la presse et aux consommateurs la qualité des produits et la diversité de l'offre sous la marque Guy Degrenne.

L'ensemble de ces opérations devraient accompagner l'accroissement de la notoriété de la marque, des points de vente et des produits sur l'ensemble de ces zones et y légitimer le positionnement de Guy Degrenne.

### **Partenariats**

*Fin du partenariat avec le groupe Fiskars (marque « iittala »)*

Le groupe Fiskars a signifié, comme cela était attendu et intégré dans le business plan du groupe, le non-renouvellement du partenariat avec Guy Degrenne. Guy Degrenne et le groupe Fiskars sont en négociation sur la fixation de la date de fin de contrat.

### **1.2 Sous-Traitance**

Guy Degrenne a consolidé son portefeuille de clientèle et développé de nouveaux prospects.

Le redémarrage très sensible de l'activité commerciale des principaux donneurs d'ordre de Guy Degrenne en 2010, permet à l'activité de sous-traitance d'enregistrer un chiffre d'affaires en croissance de 19,1% à 26,6M€.

## **2. MESURES D'ADAPTATION DU GROUPE A L'EVOLUTION DES MARCHES**

Le groupe analyse en permanence l'ensemble de ses dépenses avec un souci de simplification et de réactivité des structures.

L'objectif est de poursuivre le travail de restauration des résultats tout en dégagant les marges de manœuvres commerciales et de communication sur la marque.

### **2.1 Maintien du niveau des stocks**

Guy Degrenne a engagé un programme d'optimisation de ses stocks en fonction de la demande, consistant à la fois à calibrer les flux de production et d'approvisionnement de manière optimale par rapport aux besoins des clients, et de trouver toutes mesures ad hoc d'écoulement des sur-stocks et des stocks de produits dont la commercialisation est arrêtée.

Afin de réguler ses stocks, le groupe a poursuivi :

- La réduction et à la rationalisation progressives du nombre de références commercialisées ;
- La maîtrise de la gestion des stocks d'articles en fin de vie ;
- L'optimisation du flux de réassort dans l'ensemble des points de vente.

En outre, le groupe a réalisé des opérations de réduction des stocks :

- Par des opérations ciblées dans les réseaux de commercialisation du groupe ;
- Par des ventes de liquidation, soit à l'usine de Vire, soit sur des circuits ou territoires situés en dehors des réseaux traditionnels du groupe.

Les ventes de déstockage ont enregistré un chiffre d'affaires de 1.5M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 (contre 1.3M€ un an plus tôt).

## 2.2 Compression du point mort du groupe

L'entreprise a mise en œuvre diverses mesures destinées à comprimer ses dépenses d'exploitation, sans toutefois remettre en cause les moyens destinés à développer les nouvelles collections et les circuits de distribution du groupe. L'objectif a été de concentrer les moyens du groupe sur l'ensemble des opérations visibles et mesurables pour ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

## 2.3 Recherche de productivité

### En matière logistique :

L'essentiel des plans d'actions réalisés sont liés aux :

- Gains de productivité dans la gestion physique des flux ;
- Améliorations de la rotation des stocks et compression du niveau des stocks ;
- Optimisation du conditionnement à la source.

### En matière de système d'information :

Guy Degrenne a déployé un ERP (Microsoft Dynamics AX) au mois de septembre 2010, sur l'ensemble des fonctions achats, approvisionnements, commerce et prévisions. Les investissements correspondant à cet ERP représentent 0.4M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, sur un investissement global pluriannuel estimé à 1.8M€.

## 2.4 Adaptation de l'effectif

Le groupe a ajusté ponctuellement son effectif chaque fois que cela était pertinent. L'effectif du groupe est ainsi passé de 1 686 au 31 décembre 2003 (1 760 en tenant compte de Hackman Kft Hongrie, société non consolidée, liquidée en 2005) à 1 055 à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011.

	31-mars-11	31-mars-10	31-mars-09
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1055	1077	1180
<i>France</i>	<i>658</i>	<i>678</i>	<i>719</i>
<i>Europe</i>	<i>222</i>	<i>231</i>	<i>276</i>
<i>Hors Europe</i>	<i>175</i>	<i>168</i>	<i>185</i>

En outre, Guy Degrenne a mis en œuvre des actions d'ordre conjoncturel afin d'adapter la structure du groupe à son niveau d'activité (chômage partiel, modulation hautes et basses).

### 3. FACTEURS DE RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

#### 3.1 Risques financiers

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

#### 3.1.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2011, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

En M€	Au 31 mars 2011				Au 31 mars 2010				Au 31 mars 2009			
	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire
<b>Dettes Financières</b>	23,5	11,1	3,1	9,3	20,9	13,6	1,7	5,6	31,0	4,8	2,1	24,1
- Trésorerie	0,9				1,2				1,1			
<b>= Dettes Nettes</b>	22,6				19,7				29,9			
<b>MBA</b>	2,4				2,1				1,9			
<b>Flux Trésorerie Exploitation</b>	1,7				4,5				4,5			

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

#### Evolution de l'activité du groupe

Dans un contexte pourtant encore incertain, au 31 mars 2011, le groupe affiche les performances suivantes :

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) de l'exercice clos au 31 mars 2011 ressort à 86.5 M€, en progression de +4.4% par rapport à l'exercice précédent.

Après un premier semestre en progression de + 4.8%, le groupe a enregistré un troisième trimestre (octobre à décembre) décevant, en raison de difficiles conditions climatiques et de transport. Bénéficiant du bon accueil de l'ensemble des nouveaux produits, le dernier trimestre (janvier à mars) enregistre une forte dynamique, avec une progression de +7.6% du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice le groupe a ouvert sept nouveaux points de vente en franchise en France et un site internet marchand. Ces ouvertures ont compensé la décision des grands magasins de fermer trois concessions. A l'international, l'ensemble des partenaires ont ouvert 6 nouveaux points de vente, portant à 28 le nombre de boutiques et corners à l'étranger.

#### Financement du groupe

Au 31 mars 2011, 60.42% (contre 73.2 % au 31 mars 2010) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 39.58% (contre 26.8% au 31 mars 2010) de dettes à court terme. Ces

lignes à court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.5.1. de l'annexe aux Comptes Consolidés clos le 31 mars 2011.

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprend les principales dispositions suivantes :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Général
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
  - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
  - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
  - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations

convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Daily et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;

- Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
- Au 31 mars 2011, le ratio ci-dessus s'établit à 0.49.

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée. Dans ces conditions, la gestion de la trésorerie du groupe n'est pas remise en cause.

Par conséquent, le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

### 3.1.2 Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Bath thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande depuis le début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du bath en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld tire massivement en euros.

En raison de l'impossibilité technique temporaire, indépendante de Guy Degrenne, le groupe n'a pas été en mesure de mettre en place, dès les premiers mois de l'exercice, l'ensemble des mesures de couverture ad hoc, en particulier sur le bath thaïlandais. Les couvertures mises en œuvre à compter de l'été 2010 ont généré un profit de 45k€ enregistré au poste « Autres produits financiers ».

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de change :*

La direction administrative et financière du groupe, en relation avec ses correspondants au sein des filiales étrangères, et sous le conseil d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de change à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de change sur son activité ou ses investissements. Les expositions futures en devises sont déterminées dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. L'horizon de couverture est adapté aux activités du groupe. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

### 3.1.3 Risques de taux

- Montant de la dette à taux fixe : 842 k€
- Montant de la dette à taux variable : 22 673 k€
- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :
  - o montant total couvert 6.5 M€, dont :
  - o swap traditionnel : garantis 1.385% / 1.12% / 1.83% (6.5 M€) ;
  - o impact sur le compte de résultat des couvertures mises en œuvre : 156 k€.

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de taux :*

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de dette à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de taux sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

### 3.1.4 Risques liés aux contrats d'affacturage

Les contrats d'affacturage ne sont pas déconsolidant.

Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

*Sur le Bilan (position au 31 mars 2011) :*

- Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 3 962 K€
- Créances clients cédées en garanties : 6 718 K€

*Sur le Compte de Résultat (position au 31 mars 2011) :*

Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 74 K€

*S'agissant des contrats :*

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie.
- Certains clients sont spécifiquement visés au titre d'une clause de concentration de créances (généralement fixée à 35%).

### 3.1.5 Risques sur matières premières

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru au cours des deux derniers exercices, pour se reporter essentiellement sur l'Asie et en particulier la Chine pour l'acier inox. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Ces opérations de couvertures se sont dénouées avant le 31 mars 2011, et ont généré un profit de 81 k€, enregistré au poste « Autres produits financiers » du compte de résultat.

En raison de l'impossibilité technique temporaire, indépendante de Guy Degrenne, le groupe n'a pas été en mesure de mettre en place, dès les premiers mois de l'exercice, le groupe n'a pas été en

mesure de mettre en œuvre sa politique de couverture du nickel avant l'été 2010.

Au 31 mars 2011, il n'y a pas de couverture de matières premières en cours. De nouveaux programmes de couvertures ont été mis en place au titre du nouvel exercice ouvert le 1er avril 2011.

*Moyens alloués à la gestion des risques de matières premières :*

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, et en accord avec la direction des achats, définit les matières premières et leurs volumes à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de matières premières sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

### 3.1.6 Risques sur actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

### 3.1.7 Risques de crédit

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable à certaines catégories de clients qui rencontrent des difficultés de paiements. Ceci reste cependant sans impact au titre de la clôture de l'exercice 2010-2011.

Toutefois, les ventes effectuées directement auprès des consommateurs (boutiques, magasins d'usine, concessions en grands magasins, e-shop) ne donnent pas lieu à un risque client.

En outre, le déréférencement par la SFAC et la COFACE de plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans le contexte de crise économique, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice.

## 3.2 Risques opérationnels

### 3.2.1 Risques liés à la concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée.

En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé.

L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

### 3.2.2 Risques d'image et de notoriété

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes.

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques d'image et de notoriété :*

Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En particulier sur internet, une équipe projet effectuée en permanence une veille destinée à garantir la meilleure protection de l'image de Guy Degrenne, tant en France qu'à l'étranger. Un référentiel charté est ainsi à la disposition des équipes de Guy Degrenne, dans le cadre de ces actions de veille.

### 3.2.3 Risques liés aux attentes des clients

Le groupe est exposé à la contrainte permanente de répondre aux évolutions des attentes de ses clients (consommateurs et professionnels).

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques liés aux attentes des clients :*

Les directions marketing du groupe (produit et opérationnel), contribuent à l'anticipation au mieux des tendances de consommation et d'achat. Elles sont régulièrement accompagnées par des sociétés de conseil et de veille (comportements des consommateurs, typologies des consommateurs, tendances colorielles, veilles technologiques, vecteurs d'achat, etc.). En outre, la direction supply chain, le service client, avec les directions commerciales, portent leurs efforts sur l'optimisation du cycle d'approvisionnement, en particulier pour réduire le temps s'écoulant entre la phase de conception et la mise sur le marché des produits développés par le groupe.

### 3.2.4 Risques liés à la présence internationale du groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, les points de vente ouverts à Tripoli en Libye, à Alger en Algérie et à Abidjan en Côte d'Ivoire, sont implantés en zone à risque. Leur activité a été suspendue depuis le début des mouvements révolutionnaires enregistrés dans ce pays, et l'ouverture d'une deuxième boutique à Bengazi est de ce fait aussi reportée sine die. Le groupe ne dispose donc d'aucun actif investi en Libye.

### 3.2.5 Risques liés aux produits du groupe

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques produits :*

Une veille jurisprudentielle est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du groupe. Cette veille est réalisée conjointement par la direction juridique et par la direction qualité du groupe.

### 3.2.6 Risques liés à la saisonnalité

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 20% dans le réseau Commerce Spécialisé en France. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe.

#### *Risques de dépendance*

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développés, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

### 3.2.7 Risques environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

En matière de gestion des risques industriels et environnementaux, les principales actions ont porté, au cours de l'exercice, sur la sécurisation des hommes et des installations, d'une part, et sur la prévention des risques chimiques, d'autre part. En particulier :

- Sécurisation du site :
  - Actions de surveillance liées à l'interdiction de fumer sur le site ;
  - Maîtrise des installations de sprinklage.
- Sécurité des hommes :
  - Sensibilisation du personnel (affichage spécifique EPI...) ;
  - Formation à gestes et postures ;
  - Différentes actions dans le cadre du CHSCT : mise en place de sécurité sur machines, etc.
  - Développement de robots pour limiter les tâches répétitives.

S'agissant du site de Sourdeval, non exploité depuis 2002, les négociations se sont poursuivies pour la cession du site à un tiers. La Préfecture de la Manche a, par voie d'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2011, formulé à Guy Degrenne la nécessité de procéder au confinement d'un dépôt de déchets en fonds de site.

## 3.3 Risques juridiques

### 3.3.1 Risques liés à des contentieux et à la fraude

**Contentieux en propriété intellectuelle** : l'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assure pour transférer effectif des créations au bénéfice du groupe. Les principaux contentieux en cours ou clos au cours de l'exercice portent sur la défense des droits de propriété intellectuelle du groupe. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

**Autres contentieux** : il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Les sociétés du groupe sont engagées ou susceptibles d'être engagées dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec des administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, lorsqu'elles sont estimées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€. Si la Cour d'Appel a débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes, le Tribunal de Commerce a cependant donné droit à une partie de ses demandes (590 k€). Compte tenu des fondements retenus par le Tribunal de Commerce, d'une part, et des éléments pertinents justifiant la révocation de Monsieur Patrick ROURE, d'autre part, Guy Degrenne a fait appel de la décision ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 835 k€. Compte tenu des conditions légitimes et de la forme respectées pour signifier la rupture du contrat la liant à SARYA, et des éléments matériels justifiant sa position, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision au titre de ce contentieux, hormis les honoraires d'avocat ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SCHOTT ZWIESEL, devant le Tribunal de Commerce. La société SCHOTT ZWIESEL demande le paiement de factures commerciales pour un montant de 390 k€ plus les intérêts de retard (d'ores et déjà comptabilisées dans les comptes consolidés des exercices 2009 et 2010), mais dont Guy Degrenne conteste le règlement. Guy Degrenne a par ailleurs déposé une demande reconventionnelle de rupture abusive des relations commerciales, et demande le paiement de dommages-intérêts de 1 286 k€ ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

### **3.3.2 Risques liés aux engagements contractuels**

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus

grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

### **3.3.3 Risques de contrefaçon**

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques. Dans ce contexte, la protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zones géographiques où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

### **3.3.4 Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations**

S'agissant des législations ou réglementations applicables aux activités du groupe, il n'existe, à la connaissance de Guy Degrenne, aucune évolution prévisible susceptible de remettre en cause ses activités.

### **3.3.5 Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques**

La protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zones géographiques où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

Les opérations de protection sont pour l'essentiel, réalisées en interne par la direction juridique. Ponctuellement, Guy Degrenne fait appel à un cabinet spécialisé, disposant d'un réseau

international, permettant au groupe d'assurer la représentation de ces intérêts dans ce domaine dans l'ensemble des pays où il opère.

En matière de contentieux, la direction juridique du groupe utilise les conseils de divers conseils spécialisés.

S'agissant enfin des contrats et partenariats, la direction juridique assure la veille de l'ensemble des engagements du groupe, ainsi que l'alerte auprès de l'ensemble des divisions opérationnelles et support concernées (échéances, risques, conseil, etc.).

### 3.4 Risques liés aux systèmes d'information

Le groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

### 3.5 Politique d'assurance

Dans le cadre de la gestion des risques du groupe, la société Guy Degrenne S.A. se charge de l'optimisation et de la coordination de l'ensemble des programmes d'assurances pour l'ensemble de ses filiales, en France et à l'étranger.

La politique de couverture des risques de Guy Degrenne s'appuie notamment sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, et négociées annuellement par la société, sous le conseil de son courtier, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'apparaît pas comme significatif.

Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, transport et responsabilité civile.

## 4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 sont publiés en normes IFRS.

### Compte de résultat consolidé

#### *Evolution du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 mars 2011 ressort à 86.5M€, en progression de 4.4% par rapport à l'exercice précédent.

Après un premier semestre en progression de + 4.8%, le groupe a enregistré un troisième trimestre (octobre à décembre) décevant, en raison de difficiles conditions climatiques et de transport. Bénéficiant du bon accueil de l'ensemble des nouveaux produits, le dernier trimestre (janvier à mars) enregistre une forte dynamique, avec une progression de +7.6% du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice le groupe a ouvert sept nouveaux points de vente en franchise en France et un site internet marchand. Ces ouvertures ont compensé la décision des grands magasins de fermer trois concessions. A l'international, l'ensemble des partenaires ont ouvert 6 nouveaux points de vente, portant à 28 le nombre de boutiques et corners à l'étranger.

#### *Résultat Opérationnel*

Le résultat opérationnel courant ressort en profit de 0.3 M€ contre une perte de 0.3 M€ un an plus tôt.

Economiquement, l'amélioration de la Rentabilité de l'Exploitation (définie comme étant le résultat Opérationnel Courant avant tests de dépréciation des actifs incorporels, corrigé des résultats sur couverture comptabilisés en « Autres produits et charges financiers ») peut être estimé (non audité) de la manière suivante :

- Rentabilité d'exploitation 2009/10 : - 0.6 M€
- Amélioration de la rentabilité par la croissance du chiffre d'affaires et par l'amélioration de la charge des usines : + 1.9 M€
- Surcoût devises et extra-nickel : -1.5 M€
- Gains sur couvertures : + 0.4 M€
- Rentabilité d'exploitation 2010/11 : + 0.2 M€.

La croissance du chiffre d'affaires de 3.6M€ et l'amélioration du plan de charge des usines se sont traduits par une amélioration de la contribution à hauteur de 1.9M€.

Par contre, l'extrême volatilité des devises et du nickel ont entraîné un surcoût de 1.5M€ que le groupe n'a pu que très partiellement compenser par des gains sur couvertures à hauteur de 0.4M€, en raison de l'impossibilité technique

temporaire, indépendante de Guy Degrenne, de mettre en œuvre les opérations de couverture ad hoc.

Le Résultat Opérationnel enregistre en outre 1.9M€ de perte nette d'« Autres produits et charges opérationnels » liés à la réduction de l'effectif et à des contentieux qui s'en sont suivis.

#### *Résultat net*

Le groupe enregistre d'autres produits et charges opérationnels présentant une charge nette de -1.9 M€ dont plus de la moitié correspond aux conséquences directes d'un resserrement de l'équipe de direction et de sa montée en puissance. En particulier, ce résultat tient compte des jugements intervenus dans les contentieux qui opposent le groupe à l'ancien président du directoire et à l'ancien directeur financier, tels que cela est relaté au point 4.15.1 de l'annexe aux comptes.

Le résultat financier représente une charge nette de -0.6 M€, (contre -1.2 M€ en 2009-10) incluant :

- Une charge de 0.9 M€ au titre du coût de l'endettement en diminution sensible (contre 1.2M€ au 31 mars 2010) ;
- Un produit net sur « autres produits et charges financiers » 0.3 M€ correspondant essentiellement aux résultats de couverture sur change et nickel réalisés au cours de l'exercice.

Après prise en compte de l'amélioration très notable du résultat mis en équivalence traduisant les bonnes performances réalisées par le joint-venture aux États-Unis (+0.06 M€ contre une quote-part de perte de -0.05 M€ un an plus tôt) et après prise en compte de l'impôt, le résultat net ressort en perte de 2.6 M€ contre une perte de 3.6 M€ un an plus tôt.

### **Eléments de politique financière**

A cours de l'exercice 2010-2011, les principaux axes de la politique financière de groupe ont été les suivants :

- Le maintien de la structure financière saine du groupe, qui se matérialise par :
  - Un gearing inférieur à 50% ;
  - La poursuite de la croissance de la marge d'autofinancement de manière continue depuis trois exercices successifs (en augmentation de 0.4 M€ par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 2.4 M€ après neutralisation du coût de l'endettement et de l'impôt) ;
  - L'abaissement continu du Besoin en Fonds de Roulement.
- Une gestion des risques financiers prudente et exempte de spéculation, ayant pour objectif principal la couverture

des risques générés par l'exploitation, dès lors que le groupe dispose des outils de couverture ad hoc.

La marge brute d'autofinancement avant coût de la dette et impôts ressort positive de 2.4M€ contre 2.0M€ un an plus tôt.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement fait ressortir une ressource de 0.1 M€ malgré le renchérissement des stocks liés aux variations de change, et une activité très forte au quatrième trimestre se traduisant par un accroissement du compte clients.

Dans ces conditions, les ressources tirées de l'activité, avant investissement, ressortent à 2.0 M€, contre 4.4M€ l'année précédente.

Les investissements de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élèvent à 3.8M€ (contre 2.2M€ l'exercice précédent), décomposés, principalement, en :

- 0.7 M€ au titre de l'acquisition du droit au bail de la boutique du Marais à Paris, et du coût d'aménagement du point de vente ;
- 0.3 M€ au titre de travaux d'aménagement dans le parc de points de vente existant (mise au concept) ;
- 0.3 M€ au titre du développement de nouveaux produits ;
- 1.4 M€ au titre des investissements industriels et de services supports ;
- 1.0 M€ au titre des investissements informatiques, dont 0.4M€ pour l'ERP.

Dans ces conditions, la dette nette bancaire ressort à 22.6 M€ à la clôture de l'exercice contre 19.7€ un an auparavant, hors prise en compte de l'impact des instruments financiers.

Les capitaux propres s'établissent, pour la part du groupe, à 46.2M€, soit 5.15€ par action, après dilution.

### **Perspectives 2011-2012**

Bénéficiant du bon accueil de l'ensemble des nouveaux produits, le premier trimestre (avril à juin) enregistre une bonne dynamique, avec une progression de 3.7% du chiffre d'affaires consolidé.

L'Assemblée Générale des actionnaires est convoquée pour le 2 septembre 2011. Les résolutions présentées à l'assemblée générale des actionnaires sont présentées en annexe 8 au présent Document de Référence.

## 5. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est la suivante :

Résultat .....	-4 482 789,17 €
Affectation au Report à Nouveau	-4 482 789,17 €
Solde restant à affecter.....	0,00 €

Solde du poste Report à Nouveau Débitur après affectation du résultat ..... 9 641 196,06 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

## 6. INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
<b>Investissements commerciaux</b>			77
Aménagement des points de vente			49
Mobiliers de présentation			
Autres			
Equipements informatiques		28	
<b>Développements produits</b>	290	88	
Frais de développement de nouveaux modèles	290		
Outils nouveaux modèles + remplacement ancien outillages		88	
<b>Investissements industriels</b>		898	
Autres aménagements immobiliers		51	
Equipements industriels		847	
Sprinklage			
<b>Investissements informatiques</b>	417		344
Autres	47		6
<b>Total des investissements au 31 mars 2010</b>	<b>754</b>	<b>1 407</b>	<b>6</b>

Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
<b>Investissements commerciaux</b>	623	307	59
Droits au bail	542		
Dépôts de garantie			
Aménagement des points de vente		213	
Mobiliers de présentation		42	
Autres			59
Equipements informatiques	81	52	
<b>Développements produits</b>	332		
Frais de développement de nouveaux modèles	332		
Outils nouveaux modèles + remplacement ancien outillages			
<b>Investissements industriels</b>	21	1 384	
Autres aménagements immobiliers		312	
Equipements industriels	21	1 072	
Sprinklage			
<b>Investissements informatiques</b>	504	492	
Autres	14		47
<b>Total des investissements au 31 mars 2011</b>	<b>1 494</b>	<b>2 183</b>	<b>106</b>

Principaux engagements pris au 31 mars 2011 en matière d'investissements :

en k€	Total
<b>Investissements commerciaux</b>	
Aménagement des points de vente	27
Equipements informatiques	1
<b>Développements produits</b>	
Outils	17
<b>Investissements industriels</b>	
Autres aménagements immobiliers	22
Equipements industriels	59
<b>Investissements informatiques</b>	
Autres	14
<b>Total des engagements</b>	<b>140</b>

## 7. PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS ET PROPRIETES FONCIERES

### 7.1 Unités de fabrication

**Usine de Vire (France) :** Guy Degrenne, historiquement propriétaire de l'usine, a procédé à une opération de refinancement de son site normand, par la signature d'un accord de vente et de lease-back avec BATTROC Normandie en décembre 2005. Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Le site de Vire rassemble, outre des ateliers de production, l'entrepôt central du groupe, le bureau d'étude et les services administratifs et support. La superficie totale est de 44 000 m<sup>2</sup>.

**Usine de Pierre-Buffière (France) :** Guy Degrenne est propriétaire de l'usine située dans la périphérie de Limoges. La superficie totale du site est de 4 000 m<sup>2</sup>.

**Usine de Hódmezővásárhely (Hongrie) :** le site hongrois est loué au groupe Villeroy & Boch, ancien exploitant des 38 000 m<sup>2</sup> utilisés par Guy Degrenne pour une partie de sa production de porcelaine et sa décoration.

**Usine de Bangpoo (Thaïlande) :** le groupe est propriétaire du site de production thaïlandais qui s'étend sur 4 000 m<sup>2</sup>.

**Usine de Sourdeval (France) :** le deuxième site de production normand du groupe est sans activité depuis 2002. Guy Degrenne a mis en vente la fabrique de Sourdeval (terrain et bâtiments). Des négociations sont en cours avec des acquéreurs potentiels ayant conditionné leur dépôt d'offre à la réalisation d'études de pollution des sols. La Préfecture de la Manche a, par voie d'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2011, formulé à Guy Degrenne la nécessité de procéder au confinement d'un dépôt de déchets en fonds de site.

**Etablissement de Bièvres (Paris - France) :** il rassemble, pour l'essentiel, les patrons de divisions commerciales, ainsi que les directions marketing produits et opérationnels. Le site est loué.

### 7.2 Points de vente

La commercialisation des produits du Groupe est réalisée dans des magasins dont Guy Degrenne n'est pas propriétaire. Ainsi, l'ensemble des boutiques et des magasins d'usine sont en location.

## 8. PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR LES FILIALES

NEANT.

## 9. FAITS MARQUANTS ET LITIGES

L'exercice a enregistré les principaux faits marquants suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- Résiliation anticipée du contrat Iittala : Guy Degrenne avait conclu une série d'accords commerciaux en 2001 avec le groupe finlandais Iittala, dont un accord de sous-traitance industrielle au bénéfice du groupe. Iittala a résilié ce contrat avec date d'effet au 5 juillet 2011. Guy Degrenne a contesté la date de prise d'effet de ladite résiliation, considérant qu'elle ne saurait prendre effet avant le 5 juillet 2012 ;
- Arrêt de la Cour d'Appel du 9 novembre 2010, suite à la cassation de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Caen du 31 octobre 2008, dans le cadre du contentieux opposant la société Guy Degrenne S.A. à un ancien collaborateur : la société a été condamnée à verser la somme de 100k€ (y compris le remboursement des indemnités versées à Pôle Emploi) ;
- Décision du Tribunal de Commerce de Caen, dans le cadre du contentieux opposant la société Guy Degrenne S.A. à Patrick ROURE : la société a été condamnée à verser la somme de 590k€. Compte tenu des motifs retenus par le tribunal de Commerce pour justifier de sa décision, et compte tenu des éléments figurant au dossier, Guy Degrenne a interjeté appel de cette décision ;
- Les révolutions intervenues dans l'ensemble du monde arabe ont impacté en partie le rythme de développement de l'activité de master franchise, en particulier en Libye, en Egypte et en Algérie, et ont eu un impact négatif sur le niveau de volume d'affaires généré par les points de vente au Maroc, en Algérie et en Côte d'Ivoire durant les périodes de révolte.

## 10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 mars 2011 et, d'une part, la date d'arrêté des comptes par le Directoire, et, d'autre part, la date d'établissement du présent document.

## 11. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

(en k€)	31/03/2011	31/03/2010
Dettes échues au 31/03	2 124	292
Dettes non échues inf. à 30 jours	3 030	469
Dettes non échues entre 30 et 60 jours	1 966	184
Dettes non échues sup. à 60 jours	100	20
<b>TOTAL</b>	<b>7 220</b>	<b>965</b>

## 12. ACTIONNARIAT – CAPITAL SOCIAL – CAPITAL POTENTIEL

### 12.1 Capital social

#### 12.1.1 Capital social au 24 juin 2011

Nombre d'actions souscrites	3 952 038
Valeur nominale actions	4 €
Nombre autres instruments financiers souscrits	0
Valeur nominale autres instruments financiers souscrits	0

<b>Capital souscrit</b>	<b>15 808 152 €</b>
<b>Capital souscrit libéré</b>	<b>15 808 152 €</b>

Actions non encore libérées	0
Autres instruments financiers non encore libérés	0
<b>Capital souscrit restant à libérer</b>	<b>0</b>

Il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'engagement d'augmentation de capital.

#### 12.1.2 Evolution du capital social

Date d'arrêté des comptes	Montant	en nombre d'actions	Valeur nominale
<b>31 mars 2009</b>	<b>15 412 128 €</b>	<b>3 853 032</b>	<b>4 €</b>
Impact remboursement anticipé d'ORA	201 168 €	50 292	
<b>31 mars 2010</b>	<b>15 613 296 €</b>	<b>3 903 324</b>	<b>4 €</b>
Impact remboursement anticipé d'ORA	131 112 €	32 778	
<b>31 mars 2011</b>	<b>15 744 408 €</b>	<b>3 936 102</b>	<b>4 €</b>
Impact remboursement anticipé d'ORA	63 744 €	15 936	
<b>24 juin 2011</b>	<b>15 808 152 €</b>	<b>3 952 038</b>	<b>4 €</b>

### 12.2 Capital potentiel

#### 12.2.1 Options de souscription d'actions

Il n'existe plus de plan de souscription d'action en vigueur au sein d'aucune des sociétés du Groupe Guy Degrenne, depuis l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2011.

#### 12.2.2 BSAR

Il n'existe plus de BSAR en vigueur au sein d'aucune des sociétés du Groupe Guy Degrenne, depuis l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2011.

### **12.2.3 BSA**

Les conditions d'exercice des BSA encore en circulation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ne pouvant être remplies, le plan d'attribution de BSA est donc mécaniquement caduc depuis le 30 septembre 2010.

### **12.2.4 ORA**

L'ensemble des informations relatives à l'ORA émise en octobre 2009 est fourni dans l'Annexe aux comptes consolidés au paragraphe 4.3.3.

Au 31 mars 2011, 41 535 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 83 070 actions nouvelles, depuis le mois d'octobre 2009.

Au 28 juin 2011, 49 503 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 99 006 actions nouvelles, depuis le mois d'octobre 2009.

Après remboursement de l'intégralité des ORA, le capital serait constitué de 8 990 408 actions.

### **12.2.5 Autres instrument financier**

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital, à warrant, autres que les instruments exposés ci-dessus.

## 12.3 Actionnariat et répartition des droits de vote

### 12.3.1 Nombre total de droits de vote

Au 28 juin 2011, le nombre total de droits de vote est de 3 941 708.

### 12.3.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote actuellement ou potentiellement

Actionnaires	AU 24 JUIN 2011				Après remboursement de toutes les ORA émises**			
	Total Actions		Total DDV*		Total Actions		Total DDV	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Comir	1 538 242***	38,92%	1 538 242	39,02%	3 159 012	35,14%	3 159 012	35,14%
Moussefork b.v.	748 140	18,93%	748 140	18,98%	1 392 200	15,49%	1 392 200	15,49%
Berndorf AG	198 269	5,02%	198 269	5,03%	198 269	2,21%	198 269	2,21%
Compagnie du Bois Sauvage	365 609	9,25%	365 609	9,28%	731 985	8,14%	731 985	8,14%
Soparcif et Christian Haas	141 732****	3,58%	141 594	3,58%	2 365 928	26,32%	2 365 928	26,32%

\* Tenant compte de 10 330 actions privées de droit de vote

\*\*En fonction du nombre d'ORA détenues au 24 juin 2011

\*\* Date de remboursement des ORA : 17 novembre 2012

\*\*\* détention au 24 juin 2011 de 810 385 ORA

\*\*\*\* détention au 24 juin 2011 de 1 112 098 ORA : 1 111 662 ORA par Soparcif et 436 par Monsieur Christian Haas

La société Soparcif SAS est une société d'investissement de Monsieur Christian Haas et sa famille. La société Soparcif, présidée et contrôlée par Monsieur Christian Haas, détient 141 076 actions Guy Degrenne représentant 3,57% du capital et des droits de vote de la société ainsi que 1 111 662 ORA Guy Degrenne. Monsieur Christian Haas, Président de Soparcif, détient par ailleurs directement 656 actions Guy Degrenne et 436 ORA. Ensemble, Soparcif et Monsieur Christian Haas détiennent 141 732 actions Guy Degrenne représentant 3,58% du capital et des droits de vote de Guy Degrenne et 1 112 098 ORA.

La société Comir SAS est détenue à 100% par La Senlisienne de Portefeuille SA. La société La Senlisienne de Portefeuille est une société d'investissement de Monsieur Charles Baur et sa famille. Monsieur Charles Baur est président du Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille et Monsieur Christian Haas en est Directeur Général. Monsieur Christian Haas ne détient aucune action de La Senlisienne de Portefeuille.

Les sociétés Comir et Soparcif ont déclaré agir indépendamment l'une de l'autre vis-à-vis de la société Guy Degrenne :

- Comir est représentée au Conseil de surveillance de Guy Degrenne par son Président Monsieur Charles Baur ;
- Il est prévu dans les statuts de Comir que toutes les décisions de Comir concernant sa participation dans Guy Degrenne sont prises par son Président, Monsieur Charles Baur, sous le contrôle direct et exclusif du Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille ;
- Au niveau de La Senlisienne de Portefeuille, les décisions concernant la participation de Comir dans Guy Degrenne sont prises exclusivement par le Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille auquel Monsieur Christian Haas, Directeur Général de La Senlisienne de Portefeuille, n'a pas voix délibérative par construction de la loi.

Il est indiqué qu'il n'existe, à la connaissance de la société, aucune autre personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, immédiatement ou à terme, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.

Il est indiqué que Guy Degrenne ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

### 12.3.3 Capital et droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance

Actionnaires	Total Actions		Total DDV	
	Nombre	%	Nombre	%
M. Christian HAAS, Président	656	0,01%	656	0,02%
SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS	141 076	3,57%	141 076	3,58%
COMIR, représentée par Charles BAUR	1 538 242	38,92%	1 538 242	39,03%
Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Yves LIENARD	365 609	9,25%	365 609	9,28%
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	400	0,01%	400	0,01%
Jean-Claude LAMBERT	0	0	0	0
Bruno MONTMERLE	19 002	0,486%	100	0,003%

### 12.3.4 ORA détenues par les membres du Conseil de Surveillance, et dont le remboursement n'a pas été demandé au 24 juin 2011

Actionnaires	Nombre d'ORA	Pourcentage détenus des ORA
M. Christian HAAS, Président	436	0,02%
SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS	1 111 662	44,18%
COMIR, représentée par Charles BAUR	810 385	32,21%
Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Yves LIENARD	183 188	7,28%
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	266	0,01%
Jean-Claude LAMBERT	0	0,00%
Bruno MONTMERLE	0	0,00%

### 12.3.5 Capital détenu par les salariés du groupe

Au 31 mai 2011, les salariés du groupe détenaient 0.13% des droits de vote inscrits au nominatif, auquel s'ajoutent ceux inscrits au porteur et via les FCPE Guy Degrenne.

### 12.3.6 Droits de vote double

Dans un souci de bonne gouvernance et d'égalité des actionnaires, et tenant compte du fait que les ORA émises en octobre 2009 sont remboursables au plus tard dans un délai de trois ans, auquel se serait cumulé un délai de 4 ans pour obtenir des droits de vote double, les droits de vote double ont été supprimés par vote des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2010.

### 12.3.7 Déclaration de franchissement de seuil statutaire

Il existe enfin des seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur, conformément à l'article 32 des statuts.

*« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.*

*En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.*

*Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. »*

### 12.4 Marché des instruments financiers de Guy Degrenne

Les actions de l'émetteur étaient admises aux négociations sur le Second Marché, depuis le 31 janvier 1997 (visa COB d'admission à la cote du Second Marché n° 97-008 du 7 janvier 1997).

Depuis le mois du février 2005, les actions sont cotées au compartiment C de l'Eurolist.

Code ISIN : FR0004035061

Mnemo : GUYD

## 13. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

	31.03.2011
Contrat AFEI	10 930
Programme de Rachat	8 830
Actions acquises dans le cadre de programmes d'octroi de stock options *	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>21 260</b>

\* Ces actions étaient historiquement destinées à couvrir les plans de stock options octroyés en 2000. Lesdits plans étant caduques, ces actions sont désormais destinées à être cédées sur le marché par l'intermédiaire du prestataire AFEI de Guy Degrenne. Au 31 mars 2011, Guy Degrenne ne détient plus que 1 500 actions.

L'autorisation donnée au Directoire d'opérer en bourse sur les actions de la société, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2010.

L'objectif principal visé par le programme de rachat d'actions de Guy Degrenne est l'animation de cours de bourse, dont la mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions issues du contrat de liquidité conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap, garant du respect de la Charte AFEI, d'une part, et conformément aux article 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'au règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, d'autre part.

### 13.1 Statistiques relatives à la mise en œuvre du programme AFEI au cours de l'exercice 2010-2011

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2011 : 21 260

Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2011 : 49 249.25 euros

Nombre de titres achetés : 30 563

Nombre de titres vendus : 30 835

Cours moyen de la transaction à l'achat : 2.03

Cours moyen de la transaction à la vente : 2.06 euros

Montant cumulé à l'achat : 61 979.42 euros

Montant cumulé à la vente : 63 409.97 euros

Pourcentage détenu à la date du 31 mars 2011 : 0.54%

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 17

## **13.2 Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2011-2012**

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2010, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

Un contrat de liquidité a été conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap en conformité avec la Charte AFEI et le Règlement AMF.

### 13.2.1 Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

*Emetteur* : Guy Degrenne S.A.

*Titres concernés* : actions

*Pourcentage de rachat maximum autorisé* : 10%

*Pourcentage déjà détenu à la date du : 31 mars 2011* : 0.54%

*Pourcentage de rachat maximum envisagé* : 9.46 %

*Prix d'achat maximum unitaire autorisé* : 12 euros

### 13.2.2 Objectifs par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte Déontologique AFEI ;
- Le rachat pour des opérations de croissance externe ;
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions ;
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu de la résolution n° 9 de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007.

### 13.2.3 Cadre juridique

Le programme est mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et des autorisations de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Guy Degrenne S.A.

### 13.2.4 Modalités

#### **Part maximale de capital à acquérir et montant maximal payable par Guy Degrenne SA.**

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est fixée à 10% du capital social à la date du rachat, soit actuellement 395 203 actions, représentant un montant maximal théorique de 4 742 445 Euros.

La société s'engage en tout état de cause à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de 10% du capital et veillera à ne pas affecter la liquidité du titre et s'assurera de maintenir un flottant suffisant en respectant les seuils définis par Euronext Paris S.A.

Le montant des réserves libres dont la société disposait au 31 mars 2011 est de 4 249 666 euros.

#### **Modalités des rachats**

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs. La part du programme réalisé par voie d'utilisation des blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

#### **Durée et calendrier du programme de rachat**

Le présent programme ne pourra être réalisé, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 2 septembre 2011, que jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 mars 2021, dans la limite légale de dix-huit mois à compter du 2 septembre 2011.

## 14. AUTORISATIONS A CARACTERE FINANCIER

### 14.1 Etat des délégations et autorisations en cours

#### 14.1.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de Commerce)

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 mars 2011
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 17 euros	6ème	07-sept-10	02-sept-11	5 913 231 euros	Mouvements au cours de l'exercice Achats : 30 563 actions Cessions : 30 835 actions
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	9ème	07-sept-10	02-sept-11	1 564 086 euros	Actions annulées : NEANT

#### 14.1.2 Augmentation du capital social (L. 2252-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce)

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 mars 2011
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations remboursables en actions	8ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	30M€	Note d'opération Visa AMF n°09-0304	10,6M€
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à	14ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	30M€	Libre	néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit	15ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	30M€	Au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission	néant
Autorisation donnée au Directoire en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	17ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	-	-	néant
Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	18ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	35M€	-	10,6M€

#### 14.1.3 Actionnariat des salariés

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 mars 2011
Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires	16ème résolution	1er septembre 2009	18 mois	2M€	Moyenne pondérée des cours de bourse des 20 séances précédant la décision du Directoire, diminué d'une décote maximale de 5%	néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	19ème résolution	1er septembre 2009	26 mois	2% du capital au jour de la mise en œuvre	Au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission	néant

## 14.2 Délégations et autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 2 septembre 2011

### 14.2.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de Commerce)

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 mars 2011
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 17 euros	6ème	07-sept-10	18 mois à compter du 2 septembre 2011	5 913 231 euros	Mouvements au cours de l'exercice Achats : 30 563 actions Cessions : 30 835 actions
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	9ème	07-sept-10	18 mois à compter du 2 septembre 2011	1 564 086 euros	Actions annulées : NEANT

### 14.2.2 Augmentation du capital social (L. 2252-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce)

N/A

### 14.2.3 Actionnariat des salariés

N/A

## 15. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.1 Rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est définie et versée conformément aux principales AFEP-MEDEF, aux recommandations du Code de déontologie MIDDLENEXT, et aux Recommandations AMF 2010-15.

Dans ce cadre, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

#### Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b> Membre et Président du Directoire		
Rémunération annuelle fixe de référence	200 000*	200 000
Rémunération globale versée en 2009-2010	97 744*	
Rémunération globale versée en 2010-2011	17 500**	273 561**
Rémunération / convention mise à disposition COMIR	85 750*	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	<b>200 994</b>	<b>273 561</b>
<b>Stéphane ZANCHET</b> Membre du Directoire		
Rémunération annuelle fixe de référence	188 000	188 000
Rémunération globale versée en 2009-2010	172 731	
Rémunération globale versée en 2010-2011	141 400**	253 011
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	<b>186 871</b>	<b>253 011</b>

\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la rémunération de Thierry VILLOTTE est versée par Guy Degrenne à compter du 1er septembre 2009. Entre le 1er avril 2009 et le 31 août 2009, la rémunération de Thierry VILLOTTE était versée par COMIR, et refacturée à l'euro, charges sociales comprises, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le montant facturé par COMIR pendant cette période a été de 111 k€.

\*\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- En complément de la rémunération fixe de base :
  - o Thierry VILLOTTE : 18k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération annuelle de base de 200k€ ;
  - o Stéphane ZANCHET : 14k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération annuelle de base de 188k€.
- Le montant de la prime variable « court terme », au titre de la performance de l'exercice 2009-2010 versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :
  - o Thierry VILLOTTE : 30k€ ;
  - o Stéphane ZANCHET : 17k€.

- Le montant de la prime variable « moyen terme », au titre de la performance des exercices passés versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :

- o Thierry VILLOTTE : 41k€ ;
- o Stéphane ZANCHET : 35k€.

#### Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b> Membre et Président du Directoire		
Rémunération annuelle fixe de référence	200 000	200 000
Dont versé en 2009-2010	96 250	
Dont versé en 2010-2011	17 500	200 000
Dont convention mise à disposition COMIR	85 750	
Rémunération variable		71 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	1 494	2 561
<b>TOTAL</b>	<b>200 994</b>	<b>273 561</b>
<b>Stéphane ZANCHET</b> Membre du Directoire		
Rémunération annuelle fixe de référence	188 000	188 000
Dont versé en 2009-2010	159 720	
Dont versé en 2010-2011	14 140	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450
Rémunération variable		52 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	2 561	2 561
<b>TOTAL</b>	<b>186 871</b>	<b>253 011</b>

L'avantage en nature correspond à l'attribution d'un véhicule de fonction.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux se décompose de la manière suivante :

- Prime annuelle « variable court terme », représentant un maximum de 15% de la rémunération annuelle fixe ;
- Prime tri-annuelle « variable moyen terme » représentant un maximum de 20% de la rémunération annuelle fixe.

Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre le Directoire et le Comité des Rémunérations. Compte tenu de ce que le groupe est en phase de retournement, aucun critère figé n'a été défini pour l'allocation de tout ou partie de ces rémunérations variables, qui sont fixées sur la base de l'appréciation souveraine, par le comité des rémunérations, des performances du Directoire. Sont à minima pris en considération, pour l'allocation de ces rémunérations variables, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, du résultat consolidé et du cash-flow généré par le groupe.

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

**Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Thierry VILLOTTE</b> Membre et Président du Directoire Date début mandat : 12/11/2008 Date fin mandat : 11/11/2011		X	X			X		X
<b>Stéphane ZANCHET</b> Membre du Directoire Date début mandat : 21/07/2003 Date fin mandat : 20/07/2012	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail  
 (2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

**Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :**

Stéphane ZANCHET : 11k€  
 Thierry VILLOTTE : 12k€

Les contrats de retraite supplémentaires dont les membres du Directoire sont bénéficiaires représentent un pourcentage limité de leur rémunération. Le montant de la cotisation annuelle est respectivement de 8k€ pour Thierry VILLOTTE et de 8k€ pour Stéphane ZANCHET, soit un total annuel de

**Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

16k€. Les contrats souscrits sont régis par le régime de l'article 83.

**Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne**

	Actions	ORA
Stéphane ZANCHET	10 186	6 790
Thierry VILLOTTE	141 810	20 100

## **15.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2010-2011 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2008-2009 :

Christian HAAS .....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE.....	6 000 euros
COMIR.....	5 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	4 500 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>27 500 euros</b>

Au titre de l'exercice 2009-2010 :

Christian HAAS .....	15 000 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY.....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE.....	3 000 euros
COMIR.....	10 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	5 000 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>45 000 euros</b>

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

## **16. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La liste des fonctions et mandats exercés actuellement par chacun des administrateurs figure au paragraphe « Organes de Direction et de Contrôle » du présent Document de Référence.

## **17. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article L225-100-3 du Code de Commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital de la société Guy Degrenne S.A. : aucun actionnaire n'exerce le contrôle, seul ou de manière conjointe, et, à la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun pacte d'actionnaire en vigueur ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de diverses résolutions, l'assemblée générale des actionnaires a délégué au Directoire le pouvoir, (i) d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 19.4M€, (ii) d'acquérir des actions de la société dans la limite de 10% du capital social, (iii) d'émettre des ORA, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 19.4M€, (iv) d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du groupe Guy Degrenne, dans la limite de 2M€. La mise en œuvre de tout ou partie de ces dispositions ne peut pas conduire à une émission globale supérieure à 24.6M€.

En particulier, l'émission de 2 568 688 ORA en novembre 2009, si elles faisaient toutes l'objet d'une demande de remboursement, serait susceptible d'entraîner la création de 5 137 376 actions nouvelles. A la date du 24 juin 2011, 49 503 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement, ayant entraîné la création de 99 006 actions nouvelles, portant ainsi le nombre d'actions en circulation à 3 952 038, et le capital social à 15 808 152 euros.

## **18. RENOUELEMENT DE MANDATS**

### **18.1 Renouvellement de mandat du Président du Directoire**

Par décision en date du 6 juillet 2011, le Conseil de Surveillance a renouvelé à l'unanimité le mandat social de Thierry VILLOTTE, en tant que membre et président du Directoire de la société Guy Degrenne S.A., pour une durée de deux années, jusqu'à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

## **19. DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **19.1 Performances sociales**

#### **19.1.1 Les valeurs du Groupe Guy Degrenne**

L'ensemble du groupe se rassemble autour des valeurs de Guy Degrenne. Chaque collaborateur s'attache à traduire la signification des valeurs dans son quotidien.

Les valeurs ont été construites sur l'acronyme « PARÈE » :

- Plaisir
- Audace
- Réactivité
- Esprit d'équipe
- Engagement

#### **19.1.2 Les investissements sociaux**

##### **La politique Ressources Humaines du Groupe Guy Degrenne**

La Direction des Ressources Humaines a pour finalité d'accompagner le développement du groupe et de ses collaborateurs en élaborant, proposant et mettant en œuvre la philosophie, les stratégies et les grandes orientations de la politique ressources humaines :

- Afin de garantir l'adéquation permanente entre les besoins de l'organisation et l'apport des collaborateurs en poste ;
- Dans un bon climat social, dans le respect optimum du meilleur équilibre économique, juridique et humain ;
- En harmonie avec les cinq valeurs du groupe.

En tant que « Business Partner », la Direction des Ressources Humaines a des missions qui se situent à quatre niveaux :

- Elle définit, propose et met en œuvre la politique sociale et humaine pour le groupe ;
- Acteur de la conduite du changement, elle est le partenaire des responsables opérationnels dans leurs actions de management, de gestion et d'organisation de leurs équipes ;

- Pilote de la motivation, elle accompagne les changements d'organisation et de culture en cours, aide les collaborateurs à s'adapter à cette nouvelle dynamique et à promouvoir au quotidien les Valeurs du groupe, et enfin à proposer, aux côtés de la Direction Générale, l'ensemble des politiques de rémunérations ;
- Elle crée et met en place des outils de gestion et de développement des ressources humaines.

### **Politique d'évolution professionnelle au sein du Groupe Guy Degrenne**

L'attractivité sociale de Guy Degrenne n'a cessé de s'accroître au cours des trois dernières années, sous l'effet conjugué de :

- L'amélioration continue des performances du groupe ;
- La mise au centre de la stratégie Ressources Humaines, de l'évolution professionnelle, et du développement des compétences.

L'enjeu est double : satisfaire les souhaits d'évolution correspondant aux besoins de Guy Degrenne et conserver les compétences clés nécessaires à la performance.

La maîtrise de cet équilibre est rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En particulier, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, les principales mesures suivantes ont été réalisées :

- L'élaboration d'un parcours de formation et d'évolution professionnelle sur l'ensemble des métiers de la distribution en points de vente, favorisant la mobilité interne, le développement et la fidélisation des collaborateurs (vendeurs, adjoints, responsables de points de vente, managers d'unités commerciales) ;
- L'intensification des mesures de communication interne destinées à favoriser, pour les collaborateurs en parcours de formation, l'identification des voies d'évolution professionnelle (affichages, newsletter, entretiens de carrière).

Ces mesures ont notamment permis, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation fonctionnelle de la Division Commerce Spécialisé France & Belgique, la création de postes de managers d'unités commerciales (5) et de managers régionaux des ventes (10), ainsi que la création d'un poste de Responsable Retail, d'un Responsable Wholesale et d'Animatrice des Ventes, au sein de la Division Commerce Spécialisé France & Belgique.

### **Politique de recrutement**

En intégrant un nouveau collaborateur, Guy Degrenne fait le choix de partager avec lui les valeurs du groupe. Guy Degrenne a la certitude que sa performance provient des compétences des membres qui le composent. Dans ce cadre, le recrutement s'inscrit comme un outil majeur de la politique

des ressources humaines, facteur de motivation, de développement et de gestion des compétences.

De l'identification du besoin à la définition des missions, sans oublier l'entretien de recrutement et la validation du candidat, la direction des ressources humaines veille à recruter la bonne personne pour le bon poste.

Le recrutement des collaborateurs du groupe s'accompagne d'une politique d'intégration active dès leurs premiers pas chez Guy Degrenne

Guy Degrenne s'engage à ce que, dans toute procédure de recrutement ou d'accès à un stage, aucune personne n'en soit écartée en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap.

Guy Degrenne s'engage aussi à garantir la promotion et le respect de la diversité de son effectif, et met en œuvre toutes mesures de lutte contre toutes formes de discrimination.

La Direction des Ressources Humaines mène régulièrement des actions destinées à favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle et à positionner le groupe comme un employeur attractif. Ces actions se déclinent selon les axes suivants :

- Guy Degrenne collabore activement avec les instances éducatives nationales et locales afin de favoriser l'adéquation des dispositifs de formation avec les besoins en compétence du groupe ;
- L'intégration d'étudiants en alternance (Bac Professionnel à Bac +2 / +5).

### **Politique de Formation**

#### Le Plan de Formation

Le plan de formation définit les typologies d'actions de formation selon les objectifs poursuivis :

- Adaptation au poste de travail ;
- Evolution et/ou maintien dans l'emploi ;
- Développement des compétences.

Les objectifs du Plan de Formation concernent en priorité les projets clés de l'entreprise :

- Formation merchandising, marque et produits ;
- Formation techniques de vente ;
- Formation accueil en points de vente ;
- Formation technique à la soudure laser ;
- Formation Sécurité ;
- Formation Polyvalence sur les métiers de production industrielle ;

- Formation au management de proximité.

Les quatre principales sociétés françaises du groupe ont signé en 2005 des accords permettant de mettre en place une politique DIF commune. Chaque salarié de Guy Degrenne dispose désormais d'un Droit Individuel à Formation de 21 heures (alors qu'il est légalement de 20 heures), utilisable dans le cadre de formations réalisées en dehors du temps de travail (à l'exception des boutiques, où les formations sont réalisées sur le temps de travail).

Un catalogue des formations éligibles au titre du DIF a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs des structures françaises du groupe et est actualisé chaque année.

#### La mise en œuvre du Plan de Formation au cours de l'année civile 2010

##### *Formation Obligatoire*

Nombre d'heures de formation dispensées : 803  
Coût global des formations dispensées : 30 k€

##### *Formation Continue*

Nombre d'heures de formation dispensées : 3 617  
Coût global des formations dispensées : 178 k€

##### *Droit Individuelle à la Formation*

Nombre d'heures de formation dispensées : 717  
Coût global des formations dispensées : 54 k€

Total nombre d'heures de formation dispensées : 5 137  
Total coût global des formations dispensées : 262 k€

##### *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)*

Le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Guy Degrenne correspond à la mise en place de politiques et d'actions visant à améliorer les performances du groupe, à identifier et adapter les compétences nécessaires à la fois à l'évolution de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs.

Plusieurs objectifs sont poursuivis. Tout d'abord, le premier objectif est de disposer d'outils RH pertinents et simples : des analyses de postes, des données sur les compétences, un plan de formation cohérent, une actualisation des classifications et un système d'information dédié à la gestion des ressources humaines. Ensuite, la GPEC contribue à améliorer le management quotidien. Enfin, elle participe au processus d'amélioration continu global dans lequel le groupe s'est engagé au titre de la certification ISO 9001.

Trois outils principaux ont été développés afin de mettre en place la GPEC :

- La Cartographie des Emplois Types ;
- Le Référentiel de Compétences ;
- Les descriptions d'Emplois Types.

#### Les descriptions d'Emplois Types

Pour chaque emploi type ont été identifiés les missions, les objectifs, les attributions, les responsabilités de la personne qui occupe l'emploi. L'ensemble de ces informations est à la disposition de tous les managers.

La réussite de la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences chez Guy Degrenne tient à plusieurs facteurs : une utilisation fréquente des outils (par les RH, les managers, les collaborateurs), une mise à jour permanente du système, une implication constante des différents acteurs et un engagement fort de la direction.

#### Le Référentiel de Compétences

Le référentiel définit les compétences liées à chaque emploi type. Il décrit également les compétences actuelles détenues par chaque collaborateur dans son emploi type et leurs besoins en compétences.

Ce référentiel est utilisé d'une part, par les managers pour affecter au mieux les collaborateurs en fonction de leurs compétences, d'autre part, par le responsable formation pour mettre en place des actions de formation, et enfin, par les salariés eux-mêmes qui peuvent identifier leurs compétences et envisager des évolutions.

Une matrice adaptée aux problématiques de la production dans le cadre de la GPEC industrielle a été élaborée en interne. Cette matrice permet aux managers de consulter tous les emplois types, les compétences de chaque opérateur sur cet emploi type, son niveau pour toutes les machines sur lesquelles il est amené à travailler ainsi que ses formations obligatoires (permis caristes, habilitations électriques, brevet de sauveteur secouriste du travail, etc.).

Cette matrice de compétences constitue donc un outil de gestion au quotidien et facilite l'anticipation dans les ateliers. Elle permet aux managers de gérer l'attribution des postes de travail en fonction des compétences de chacun mais aussi en fonction des absences ou des différentes charges de travail présentes et futures.

Pour les autres familles professionnelles (commercial, technique, achats, fonctions support...), une matrice similaire sera mise à la disposition des managers et est actuellement en cours d'élaboration.

#### La Cartographie des Emplois Types

Elle permet d'identifier la structure des différents emplois types de l'entreprise. Ces emplois types sont regroupés en familles professionnelles, qui renvoient aux grandes fonctions de l'entreprise.

La cartographie des emplois types permet donc de raisonner par rapport à des fonctions et non pas par rapport à des relations hiérarchiques.

Chez Guy Degrenne, 11 familles professionnelles ont été identifiées dans lesquelles sont répartis plus d'une centaine d'emplois types.

### 19.1.3 La politique de rémunération globale du Groupe Guy Degrenne

Le groupe Guy Degrenne désire promouvoir les trois facteurs de motivation suivants :

- La qualification du travail ;
- La compétence professionnelle ;
- La performance individuelle et collective.

#### Programme « Contribution-Rétribution »

Le Programme « Contribution-Rétribution » permet :

- D'apprécier l'adéquation des objectifs définis aux différents départements de l'organisation ainsi que leur répartition, avec la stratégie développée dans le Plan de Relance ;
- De clarifier la répartition des responsabilités afin de mieux orienter l'action en fonction des objectifs de l'entreprise ;
- De mieux reconnaître la contribution et la performance de chacun ;
- D'allouer la rémunération qui rétribue la contribution aux résultats de l'entreprise.

Contribution et rétribution sont donc intimement liées. C'est en effet à partir de la contribution de chaque direction et de chaque collaborateur qu'est définie sa rétribution en référence à la politique de rémunération.

#### Intéressement et Participation – Programme d'Épargne Salariale

##### *Accords de Participation*

- **Accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** : cet accord a été signé le 7 décembre 1995, conformément aux dispositions des articles L 441-7 et L 441-17 du Code du Travail, et a pour objet de fixer le mode de calcul de la réserve spéciale de participation au sein de la société Guy Degrenne SA. L'accord s'applique à l'ensemble du personnel justifiant d'une ancienneté au sein du groupe. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont investies en compte courant et portent intérêt au taux minimum légal.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Distribution Guy Degrenne** (12 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Distribution Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Usine J SIMON** (21 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Usine J SIMON.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Porcelaine Guy Degrenne** (4 juin 1996) : cet avenant

étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Porcelaines Guy Degrenne.

- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (3 janvier 1997) : cet avenant propose, outre le placement des sommes constituant la réserve spéciale de participation en compte courant et porte intérêt au taux minimum légal, le placement au sein de l'un ou l'autre des Fonds du Plan d'Épargne Entreprise.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (21 mai 1997) : cet avenant modifie le taux de rémunération des capitaux propres pour le passer le 5% à 4%.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (12 juin 1998) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Boutiques GD.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (26 juin 2000) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Guy Degrenne Industrie.

##### *Plan d'Épargne Entreprise*

L'accord groupe a été signé le 25 février 2003. Les sociétés adhérentes sont Guy Degrenne S.A., Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie, Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne.

Tous les salariés des entreprises adhérentes peuvent adhérer au PEE, s'ils justifient d'une ancienneté de trois mois au moins. Le PEE est alimenté par les versements volontaires des épargnants, les versements de la prime d'intéressement, les versements des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, les sommes disponibles inscrites en comptes courants bloqués, les sommes indisponibles inscrites en compte courant bloqués, le transfert des sommes d'un plan d'épargne ou d'un accord de participation d'un ancien employeur et enfin l'abondement versé par l'entreprise.

Les versements sont investis dans l'un et/ou l'autre des placements suivants : Guy Degrenne Développement, Guy Degrenne Dynamique, Fructi Avenir 3, Fructi Avenir 5 et Fructi Avenir 6.

Ces FCPE sont gérés par Natexis Interépargne. Les sommes ainsi placées sont indisponibles sauf exception visées aux articles R 443-1 et R 442-17 du Code du Travail au sein de la Société Distribution Guy Degrenne.

#### 19.1.4 Les Relations Sociales

##### Travaux et projets réalisés avec les Instances Représentatives du Personnel de Guy Degrenne

Les Instances Représentatives du Personnel du groupe se sont réunies au moins une fois par mois. Les principaux sujets traités lors de ces réunions étaient les suivants :

##### Négociations annuelles obligatoires

##### Organisation Sociale :

- Suivi des opérations de reclassement
- Formation professionnelle (budget et plan Formation – DIF)
- Modulation du temps de travail

##### Conjoncture :

- Conjoncture économique
- Plan de charge des ateliers

##### Divers :

- Présentation du bilan social
- Budget du Comité d'Entreprise
- Résultat Intéressement et Participation
- Présentation des comptes sociaux annuels et semestriels
- Présentation des projets d'investissements

#### 19.1.5 Communication interne et externe

Les opérations de communication interne sont coordonnées par la Direction des Ressources Humaines. Elles sont ensuite relayées par chaque responsable opérationnel auprès de ses équipes.

De manière constante, il existe des publications destinées à l'ensemble des collaborateurs du groupe, et des publications destinées à quelques métiers de l'entreprise.

Ainsi, à titre d'exemple, la newsletter de Guy Degrenne est publiée tous les deux mois. Elle comporte des informations synthétiques sur les faits marquants, les projets et les mouvements des collaborateurs de toutes les divisions du groupe.

Par ailleurs, le groupe a accru sa participation à différents forums nationaux et professionnels, seul ou en partenariat avec l'UIMM. Ces forums sont destinés à présenter les activités du groupe ainsi que les opportunités de recrutement et de carrière.

Enfin, Guy Degrenne a développé une rubrique « Ressources Humaines » sur le site institutionnel du groupe, comprenant des informations sur les valeurs de Guy Degrenne, des fiches métiers, et les recrutements en cours.

## 19.2 Performances environnementales

### 19.2.1 Information permanente

La Direction de l'environnement au sein du groupe Guy Degrenne anime l'activité de veille, de mise en place et de mise à jour des dispositifs environnementaux du groupe.

Ce dispositif environnemental est construit en fonction des constatations suivantes :

- La diversité des lois et règlements applicables en matière environnementale, entre les différents pays d'implantation du groupe ;
- Les activités des différentes filiales ne sont pas homogènes, il en va donc de même de leur impact sur l'environnement ;
- Cette diversité nécessite un accroissement de la connaissance par le groupe des risques environnementaux inhérents à son activité industrielle et de distribution.

La Direction de l'environnement s'organise donc autour d'un groupe de travail dont les missions sont les suivantes :

- Circonscrire le périmètre géographique de l'action environnementale du Groupe Guy Degrenne et la segmenter par activité ;
- Circonscrire les dispositifs législatifs et réglementaires locaux applicables aux activités de l'ensemble des entités du groupe ;
- S'assurer que les normes inhérentes à chacun des pays sont effectivement appliquées ;
- Etablir un programme d'actions annuelles à partir des données statistiques environnementales consolidées du groupe ;
- S'assurer d'une couverture d'assurance optimale contre les risques liés à l'environnement ;
- Construire des relations avec les institutions, les administrations et les partenaires environnementaux locaux.

### 19.2.2 Information spécifiques

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

S'agissant du site de Sourdeval, non exploité depuis 2002, les négociations se sont poursuivies pour la cession du site à un tiers. La Préfecture de la Manche a, par voie d'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2011, formulé à Guy Degrenne la nécessité de procéder au confinement d'un dépôt de déchets en fonds de site.

#### Opérations environnementales réalisées au cours de l'exercice

Les principales actions environnementales réalisées par Guy Degrenne au cours de l'exercice se sont concentrées autour de deux axes : maîtrise consommation et rejets :

Chaque responsable est sensibilisé par la Direction aux économies à réaliser tant au niveau de la consommation (eau, énergie et emballages) qu'à l'amélioration de la gestion des rejets (rejets aqueux, atmosphériques et déchets).

- Consommation :
  - Généralisation des emballages sur site de production permettant de réduire les emballages intermédiaires ;
  - Modification de la ligne d'argenterie pour diminuer les consommations d'eau (réalisation d'une étude rejet 0) ;
  - Optimisation de l'utilisation de l'air comprimé à Alfold ;
  - Amélioration refroidissement presses (Limoges).
- Gestion des déchets :
  - Mise en place d'une station de traitement des eaux (SIAM) ;
  - Changement régulier de dépoussiéreurs voie humide (SIAM et Vire) ;
  - Mise en place du tri sélectif à Alfold et optimisation à Vire avec la gestion des déchets souillés.

#### Impacts financiers

Le groupe n'a constitué aucune provision pour la réparation de dommages environnementaux. Bien que la société ait engagé une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir avoir identifié et analysé de manière adéquate toutes les sources de risque.

De ce fait, le groupe Guy Degrenne ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement, ni que ces pertes n'affecteront pas défavorablement ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Toute modification future des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est susceptible d'affecter les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## Comptes Annuels Consolidés

1	Etats financiers .....	65
1.1	BILAN .....	65
1.1.1	ACTIF .....	65
1.1.2	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES .....	65
1.1.3	COMPTE DE RESULTAT .....	66
1.1.4	ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	67
1.1.5	TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE .....	68
1.1.6	TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	69
2	Principes et méthodes de consolidation .....	70
2.1	NOUVELLES NORMES PUBLIEES NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR OU NON APPLIQUEES PAR ANTICIPATION : .....	70
2.2	RECOURS A DES ESTIMATIONS .....	70
2.3	METHODES DE CONSOLIDATION .....	71
2.4	DATE D'ARRETE DES COMPTES .....	71
2.5	METHODE DE CONVERSION .....	71
2.5.1	Conversion des états financiers des sociétés étrangères .....	71
2.5.2	Traduction des opérations en devises .....	71
2.5.3	Taux de devises retenus pour l'exercice 2009-2010 et pour l'exercice 2010-2011 : .....	71
2.6	INSTRUMENTS DERIVES .....	72
2.7	COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE .....	72
2.8	APPLICATION DE LA NORME IFRIC 13 .....	72
2.9	CHANGEMENTS DE METHODES ET CORRECTIONS D'ERREUR .....	73
3	Principes de consolidation .....	75
3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	75
3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	75
3.3	TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES .....	76
3.4	ACTIFS FINANCIERS ET TITRES MIS EN EQUIVALENCE .....	76
3.5	STOCKS .....	76
3.6	CREANCES D'EXPLOITATION .....	77
3.7	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	77
3.8	ACTIONS AUTO DETENUES .....	77
3.9	IMPOTS .....	77
3.10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS .....	77
3.11	PROVISIONS .....	77
3.12	AVANTAGES AU PERSONNEL .....	78
3.12.1	Engagement de départ en retraite .....	78
3.12.2	Médailles du travail .....	79
3.13	COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTERET .....	79
3.14	CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT .....	79
3.15	RESULTAT PAR ACTION DILUE .....	79
3.16	CLASSEMENT EN ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES/ ACTIVITES ABANDONNEES .....	80
4	Notes aux annexes des comptes consolidés .....	81
4.1	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	81
4.2	ACTIF IMMOBILISE .....	82
4.2.1	Tests de dépréciation .....	82
4.2.1.1	Principales hypothèses liées à l'activité retenues pour l'établissement du plan pluriannuel .....	82
4.2.1.2	Principaux paramètres du plan pluriannuel .....	82
4.2.1.3	Analyse de sensibilité en cas de variation des principaux paramètres du plan pluriannuel .....	83

4.2.2	Actifs incorporels.....	84
4.2.3	Actifs corporels.....	86
4.2.4	Investissements financiers.....	86
4.2.5	Titres mis en équivalence.....	87
4.2.6	Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement.....	87
4.2.7	Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs).....	87
4.2.8	Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé.....	87
4.3	ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES.....	88
4.3.1	Composition du capital social.....	88
4.3.2	Evolution du capital social.....	88
4.3.3	Obligations remboursables en actions.....	89
4.3.4	Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action.....	89
4.3.5	Actions propres.....	90
4.4	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	90
4.4.1	Provisions pour litiges sociaux et restructurations.....	90
4.4.2	Provisions pour litiges commerciaux.....	90
4.4.3	Autres provisions pour risques et charges.....	90
4.4.4	Droit individuel à la formation.....	90
4.4.5	Provision pour engagement au personnel:.....	91
4.4.5.1	Médailles du travail:.....	91
4.4.5.2	Indemnités de départ en retraite:.....	91
4.5	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	92
4.5.1	Ventilation par nature et catégorie.....	92
	• Détail du poste Trésorerie et équivalents.....	93
	• Détail des Instruments financiers.....	93
	• Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :.....	93
4.5.2	Ventilation par échéance.....	94
4.5.3	Ventilation par devise.....	94
	• Passifs financiers courants et non courants:.....	95
4.6	AUTRES VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	95
4.6.1	Stocks.....	95
4.6.2	Créances et dettes courantes ou non courantes nettes.....	95
4.6.3	Variation de la dépréciation sur créances courantes.....	95
4.7	TABLEAUX DE BOUCLAGE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	96
4.7.1	Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie.....	96
4.7.2	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.....	96
4.7.3	Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie.....	97
4.7.4	Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie.....	97
4.8	ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	97
4.8.1	Détail des produits financiers.....	97
4.8.2	Détail du coût de l'endettement brut.....	97
4.8.3	Détail des autres produits financiers et des autres charges financières.....	97
4.9	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	98
4.10	IMPOT SUR LES RESULTATS.....	98
4.10.1	Impôts exigibles.....	98
4.10.2	Impôts différés.....	99
4.10.3	Preuve d'impôts.....	99
4.11	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	100
4.11.1	Avals, cautions et garanties données.....	100
4.11.2	Nantissements d'actif.....	100
4.11.3	Cessions Dailly et affacturage.....	100
4.11.4	Autres engagements hors bilan.....	100
4.12	VENTILATION DE L'EFFECTIF.....	101
4.13	RISQUES FINANCIERS.....	101

4.13.1	Risques de liquidité.....	101
4.13.2	Risques de change.....	102
4.13.3	Risques de taux.....	102
4.13.4	Risques liés aux contrats d'affacturage.....	103
4.13.5	Risques sur matières premières.....	103
4.13.6	Risques sur actions.....	103
4.13.7	Risques de crédit.....	104
4.14	RISQUES OPERATIONNELS.....	104
4.14.1	Risques liés à la concurrence.....	104
4.14.2	Risques d'image et de notoriété.....	104
4.14.3	Risques liés aux attentes des consommateurs.....	104
4.14.4	Risques liés à la présence internationale du groupe.....	104
4.14.5	Risques liés aux produits du groupe.....	105
4.14.6	Risques liés à la saisonnalité.....	105
4.14.7	Risques de dépendance.....	105
4.14.8	Risques environnementaux.....	105
4.15	RISQUES JURIDIQUES.....	105
4.15.1	Risques liés à des contentieux et à la fraude.....	105
4.15.2	Risques liés aux engagements contractuels.....	106
4.15.3	Risques de contrefaçon.....	106
4.15.4	Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations.....	106
4.15.5	Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques.....	106
4.16	RISQUES LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION.....	107
4.17	PARTIES LIEES.....	107
4.17.1	Rémunération des membres du Directoire.....	107
4.17.2	Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants.....	109
4.17.3	Préambule sur la description des relations entre les entités liées.....	110
4.17.4	Description des principales fonctions assumées par les parties liées.....	110
4.17.5	Description des transactions entre les parties liées.....	111
4.18	INFORMATION SECTORIELLE.....	112
4.18.1	Segment primaire.....	112
4.18.2	Segment secondaire.....	114
4.19	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	114

**1.1 Bilan****1.1.1 Actif**

en k€	Cf. §	mars-11	mars-10 Retraité
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>51 063</b>	<b>50 897</b>
Goodwill	4.2.2	2 341	2 341
Immobilisations incorporelles	4.2.2	35 148	33 869
Immobilisations corporelles	4.2.3	12 231	13 428
Actifs financiers	4.2.4	620	520
Titres mis en équivalence	4.2.5	515	488
Autres actifs d'impôts exigibles non courants			
Impôts différés - Actif	4.10	207	251
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>38 949</b>	<b>39 393</b>
Stocks	4.6	22 787	23 239
Créances commerciales	4.5	11 540	10 877
Autres actifs courants	4.6	3 548	4 004
Actifs d'impôts exigibles courants			
Trésorerie et équivalents	4.5	878	1 179
Instruments financiers Actif		196	93
<b>ACTIF DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES</b>			
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>90 011</b>	<b>90 289</b>

**1.1.2 Total passif et capitaux propres**

en k€	Cf §	Mars 2011	Mars 2010 Retraité*
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>		<b>46 221</b>	<b>48 855</b>
Capital social	4.3	15 744	15 613
Primes de fusion		30 414	30 414
Réserves groupe		2 712	6 475
Résultat part du groupe		-2 649	-3 647
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>1</b>	<b>-4</b>
Intérêts minoritaires		1	-4
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>46 222</b>	<b>48 851</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>13 039</b>	<b>15 798</b>
Passifs d'impôts différés	4.10	136	184
Provisions non courantes	4.4	1 518	1 459
Passifs financiers non courants	4.5	11 116	13 789
Autres passifs non courants	4.6	269	367
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>30 750</b>	<b>25 641</b>
Passifs financiers courants	4.5	12 399	7 124
Instruments financiers passifs	4.5	108	171
Provisions courantes	4.4	385	389
Dettes Commerciales	4.5	8 365	8 590
Passifs d'impôt exigible courant	4.10	0	0
Autres passifs courants	4.6	9 493	9 366
<b>PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés		0	0
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>43 789</b>	<b>41 439</b>
		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL BILAN</b>		<b>90 011</b>	<b>90 289</b>

\* Les retraitements correspondent au changement de méthode lié à la comptabilisation de la CVAE et à la correction d'erreur liée à la comptabilisation de l'indemnité perçue au titre du contrat assurance COFACE. Ces deux points sont présentés au paragraphe 2.9 ci-après.

## 1.1.3

## Compte de résultat

en k€	Cf. §	mars-11	mars-10 Retraité
Chiffre d'affaires		86 503	82 854
Autres produits de l'activité		695	1 097
<b>Produits opérationnels</b>		<b>87 198</b>	<b>83 952</b>
Achats de l'exercice		-35 024	-27 694
Variation des stocks et production stockée		-433	-4 906
Charges de personnel		-28 602	-28 729
Autres charges d'exploitation		-17 712	-17 365
Impôts et taxes		-1 663	-1 815
Dotations aux dépréciations sur actifs immobilisés		-4 060	-4 280
Dotations aux provisions		-211	-166
Reprises sur provisions		838	709
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>-86 867</b>	<b>-84 247</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>331</b>	<b>-295</b>
Autres produits opérationnels	4.9	385	513
Autres charges opérationnelles	4.9	-2 327	-2 318
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1 611</b>	<b>-2 100</b>
Autres produits financiers	4.8.1	42	118
Coûts de l'endettement financier brut	4.8.2	-989	-1 321
<b>Coût net de l'endettement financier</b>		<b>-947</b>	<b>-1 203</b>
Autres produits financiers	4.8.3	972	1 136
Autres charges financières	4.8.3	-638	-1 120
<b>Résultat opérationnel et financier</b>		<b>-2 224</b>	<b>-3 287</b>
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence		59	-63
Impôts sur les résultats	4.10	-485	-297
<b>Résultat net avant résultat activités cédées</b>		<b>-2 649</b>	<b>-3 647</b>
Résultat activités cédées		0	0
<b>Résultat</b>		<b>-2 649</b>	<b>-3 647</b>
Intérêts minoritaires		0	-1
Résultat part du groupe		-2 649	-3 646
Nombre moyen pondéré d'actions		3 918 882	3 866 553
Nombre d'actions potentielles		5 054 306	5 087 084
Résultat groupe / action		-0,676	-0,943
Résultat groupe dilué / action		-0,676	-0,943
Résultat activités poursuivies / action		-0,676	-0,943
Résultat activités poursuivies dilué / action		-0,676	-0,943

en k€	Cf. §	mars-11	mars-10 retraité
<b>Résultat net</b>	-	<b>2 649</b>	-
Ecart de conversion	-	3	393
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		64	629
Impôt			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>61</b>	<b>1 022</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	-	<b>2 588</b>	-
Dont Part du Groupe	-	2 588	2 624
Dont Part des intérêts minoritaires		-	1

	mars-11	mars 2010 (Retraité)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat des sociétés intégrées	-2 708	-3 584
Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions	3 509	4 043
Plus-values de cession	119	40
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)</b>		
	<b>920</b>	<b>499</b>
Coût de l'endettement Financier Net	947	1 203
Charge/Produit d'impôts	485	297
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (après neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)</b>		
	<b>2 352</b>	<b>1 999</b>
Impôts versés	-493	-116
Variation du besoin en fonds de roulement	93	2 516
(+) ressource / (-) besoin		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		
	<b>1 953</b>	<b>4 399</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux op. investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations	-3 783	-2 168
Cessions d'immobilisations	37	36
Incidences des variations de périmètre		-17
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.</b>		
	<b>-3 745</b>	<b>-2 150</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux op. financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minos des sociétés intégrées	0	0
Emission ORA (1)	0	9 981
Augmentation de capital	0	0
Variation nette des dettes financières (2)	2 699	-10 676
Intérêts financiers nets versés	-947	-1 203
Variation instruments financiers	-133	51
Variation actions propres	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT</b>		
	<b>1 619</b>	<b>-1 848</b>
<b>Autres flux de trésorerie</b>		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
	<b>-173</b>	<b>401</b>
Trésorerie d'ouverture	1 179	1 078
Incidences des variations de cours de devises	-128	-300
Trésorerie de clôture	878	1 179
<b>VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE (2)</b>		
	<b>-173</b>	<b>401</b>

(1) Conformément à la norme IAS7, les ORA remboursées sur l'exercice, entraînant une augmentation du capital social (pour un montant de 131 k€ au 31 mars 2011), ne figurent pas en augmentation de capital, puisqu'ils n'ont pas d'effet direct sur les flux de trésorerie. En effet, il s'agit d'un virement du poste ORA vers le poste Capital Social.

(2) Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

en k€	Capital	Primes	Autres fond propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés en CP	Capitaux propres part groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres
<b>Situation au 31 mars 2009</b>	<b>15 412</b>	<b>30 414</b>		<b>442</b>	<b>-3 995</b>	<b>-226</b>	<b>42 047</b>	<b>4</b>	<b>42 050</b>
Affectation du résultat 2009 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA				-3 995	3 995				
Résultat consolidé de l'exercice					-3 294		-3 294	-1	-3295
Variation des écarts de conversion						393	393		393
Emission ORA			9 981				9 981		9981
Conversion ORA	201		-201						
Autres								-6	-6
Instruments financiers						629	629		629
Changement de méthodes IFRIC 13				-356			-356		-356
Divers Ajustements d'ouverture				-192			-192		-192
<b>Situation au 31 mars 2010 (publié)</b>	<b>15 613</b>	<b>30 414</b>	<b>9 780</b>	<b>-4 101</b>	<b>-3 294</b>	<b>796</b>	<b>49 208</b>	<b>-3</b>	<b>49 204</b>
<b>Correction d'erreur et changement de méthode</b>					<b>-354</b>		<b>-354</b>		<b>-354</b>
<b>Situation au 31 mars 2010 (retraité)</b>	<b>15 613</b>	<b>30 414</b>	<b>9 780</b>	<b>-4 101</b>	<b>-3 648</b>	<b>796</b>	<b>48 854</b>	<b>-3</b>	<b>48 850</b>
Affectation du résultat 2010 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA				-3 648	3 648				
Résultat consolidé de l'exercice					-2 649		-2 649		-2649
Variation des écarts de conversion						-3	-3		-3
Coûts de transaction ORA			-32				-32		-32
Conversion ORA	131		-131						
Autres				-13			-13	4	-9
Actions propres									
Instruments financiers						64	64		64
Divers Ajustements d'ouverture									
<b>Situation au 31 mars 2011</b>	<b>15 744</b>	<b>30 414</b>	<b>9 617</b>	<b>-7 762</b>	<b>-2 649</b>	<b>857</b>	<b>46 221</b>	<b>1</b>	<b>46 221</b>

## 2 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE. Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ont été arrêtés par le Directoire du 24 juin 2011, soumis à l'examen du Comité d'Audit du 29 juin 2011 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 6 juillet 2011. Les comptes consolidés au 31 mars 2011 seront présentés à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée pour le 2 septembre 2011.

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ont été établis suivant le principe de la continuité d'exploitation, étant rappelé (i) le renforcement des capitaux propres en novembre 2009 par l'émission d'une ORA de 10M€, (ii) la consolidation des concours bancaires (cf. 4.5.1 ci-après), et (iii) le maintien de l'amélioration des principaux agrégats financiers du groupe. L'activité du groupe et la situation financière au titre du premier trimestre de l'exercice 2011-2012, ne remettent pas en cause cette analyse et ont conduit le Directoire à considérer que la convention de continuité d'exploitation était respectée.

### 2.1 *Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation :*

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent à l'exercice clos le 31 mars 2011, ou encore parce que le groupe n'est pas concerné par lesdites normes :

- IAS 24 révisée, informations sur les parties liées ;
- IFRS 9, instruments financiers, classement et valorisation des instruments financiers ;
- IFRIC 19, extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres ;
- Amendement IFRS 1, exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants ;
- Amendement IFRS 7, information à fournir – transferts d'actifs financiers ;
- Amendement IFRIC 14, paiement anticipé des exigences de financement minimal.

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêté des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

### 2.2 *Recours à des estimations*

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- 4.2 Actif immobilisé ;
- 4.4 Provisions courantes et non courantes
- 4.5 Actifs et Passifs financiers ;
- 4.10 Impôt sur les résultats ;
- 4.14 Risques opérationnels.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

### 2.3 Méthodes de consolidation

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêté des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 4.1 « Périmètre de consolidation ».

### 2.4 Date d'arrêté des comptes

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée normale de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

### 2.5 Méthode de conversion

La devise utilisée pour l'établissement des comptes consolidés est l'euro.

#### 2.5.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2011 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2011 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les capitaux propres, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « intérêts minoritaires ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

#### 2.5.2 Traduction des opérations en devises

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont réévaluées au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de réévaluation sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

#### 2.5.3 Taux de devises retenus pour l'exercice 2009-2010 et pour l'exercice 2010-2011 :

✓ Cours moyen :

Cours moyen annuel au 31 mars 2011:

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,3206	276,27	40,52
1 DEV =	0,757231561	0,003619647	0,024679171

Cours moyen annuel au 31 mars 2010:

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,4175	274,4092	46,963
1 DEV =	0,705467372	0,003644193	0,021293359

✓ Cours de clôture :

Cours clôture au 31 mars 2011

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,427	271,02	42,07
1 DEV =	0,700770848	0,003689765	0,023769907

A titre indicatif, le cours du bath thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2011 par la Banque Centrale Européenne était de 42,91 euros

Cours clôture au 31 mars 2010

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,3479	265,75	42,96
1 DEV =	0,741894799	0,003762935	0,023278985

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2010 par la Banque Centrale Européenne était de 43,5980 euros

## 2.6 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

## 2.7 Couverture des risques de change

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel courant pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- En capitaux propres (réserves de réévaluation), pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel courant lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

## 2.8 Application de la Norme IFRIC 13

Les points cadeau sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction, séparément des autres éléments identifiables lors de la vente initiale. La juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente initiale est répartie entre les points cadeau et les autres éléments de la vente.

La contrepartie affectée aux points cadeau est évaluée par référence à leur juste valeur, c'est-à-dire au montant auquel les points cadeau pourraient être vendus séparément.

Si Guy Degrenne fournit elle-même les cadeaux, elle doit comptabiliser la contrepartie affectée aux points cadeau en produit lorsque les points cadeau sont échangés et qu'elle remplit son obligation de livrer les cadeaux. Le montant total du produit comptabilisé sera basé sur le nombre de points cadeau qui ont été échangés contre des cadeaux, par rapport au nombre total d'unités dont l'échange était attendu.

## 2.9 Changements de méthodes et corrections d'erreur

### - Changements de méthodes

La taxe professionnelle a été remplacée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par un nouvel impôt, la contribution économique territoriale, elle-même composée de deux taxes : (i) la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières, et (ii) la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le taux de la CVAE est progressif en fonction du chiffre d'affaires avec un maximum de 1.5% de la valeur ajoutée pour un chiffre d'affaires supérieur à 50M€.

Dans les comptes consolidés au 31 mars 2011, la société a opté pour le classement de la CVAE en charge d'impôt sur le résultat (493k€), considérant que la CVAE devait s'analyser comme un impôt sur le résultat tel que défini par la norme IAS 12. La comptabilisation de la CVAE nécessite de comptabiliser un impôt différé passif de 184k€ sur les différences temporelles à concurrence de 1.5% des actifs amortissables et un impôt différé actif de 61k€ à concurrence de 33,33% de l'impôt différé passif. Cependant, cet impôt différé actif n'est par prudence pas activé, conformément à la norme IAS 12.

Ce changement de méthode a été appliqué de manière rétrospective conformément à norme IAS 8.

### - Corrections d'erreur

Guy Degrenne a souscrit un contrat d'assurance prospection auprès de la COFACE selon lequel la COFACE s'engage à couvrir la perte résultant d'une action de prospection menée à l'étranger. Guy Degrenne a perçu, au titre de ce contrat, une indemnité de 169k€ en 2010.

Dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010, la société a comptabilisé un produit de 169k€ correspondant à l'avance reçue. Cependant, après une analyse approfondie des conditions relatives au remboursement de l'avance, la société a décidé d'annuler le produit à recevoir. Dans les comptes au 31 mars 2011, l'annulation du produit à recevoir a été corrigée par retraitement rétrospectif en conformité avec IAS 8. La dette correspondante a été constatée en « Passifs financiers non courants ».

- Impact sur le Bilan

en k€	Mars 2010	ch.méthode	Correction d'erreur	Mars 2010
	Publié			Retraité
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>50 897</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 897</b>
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>39 563</b>	<b>0</b>	<b>-170</b>	<b>39 393</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 459</b>	<b>0</b>	<b>-170</b>	<b>90 289</b>

en k€	Mars 2010	ch.méthode	Correction d'erreur	Mars 2010
	Publié			Retraité
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>	<b>49 208</b>	<b>-184</b>	<b>-170</b>	<b>48 855</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 204</b>	<b>-184</b>	<b>-170</b>	<b>48 851</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>15 444</b>	<b>184</b>	<b>170</b>	<b>15 798</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>25 811</b>	<b>0</b>	<b>-170</b>	<b>25 641</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 459</b>	<b>0</b>	<b>-170</b>	<b>90 289</b>

- Impact sur le compte de résultat

en k€	12 MOIS		12 MOIS	
	mars-10 Publié	Ch méthode	Correction d'erreur	mars-10 Retraité
<b>Produits opérationnels</b>	84 121	0	-170	83 952
<b>Charges opérationnelles</b>	-84 361	114	0	-84 247
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-240	114	-170	-295
<b>Résultat opérationnel et financier</b>	-3 232	114	-170	-3 287
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence	-63			-63
Impôts sur les résultats	1	-298		-297
<b>Résultat</b>	<b>-3 294</b>	<b>-184</b>	<b>-170</b>	<b>-3 647</b>
Intérêts minoritaires	-1	0	0	-1
Résultat part du groupe	-3 293	-184	-170	-3 646
Nombre moyen pondéré d'actions	3 866 553	3 866 553	3 866 553	3 866 553
Nombre d'actions potentielles	5 087 084	5 087 084	5 087 084	5 087 084
Résultat groupe / action	-0,852	-0,048	-0,044	-0,943
Résultat groupe dilué / action	-0,852	-0,048	-0,044	-0,943
Résultat activités poursuivies / action	-0,852	-0,048	-0,044	-0,943
Résultat activités poursuivies dilué / action	-0,852	-0,048	-0,044	-0,943

- Impact sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement par les capitaux propres

en k€	mars 2010 Publié	Ch méthode	Correction d'erreur	mars 2010 Retraité
<b>Résultat net</b>	<b>- 3 294</b>	<b>- 184</b>	<b>- 170</b>	<b>- 3 647</b>
Ecart de conversion	393			393
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	629			629
Impôt				
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 022</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>- 2 272</b>	<b>- 184</b>	<b>- 170</b>	<b>- 2 625</b>
Dont Part du Groupe	- 2 271	- 184	- 170	- 2 624
Dont Part des intérêts minoritaires	- 1			- 1

- Impact sur les tableaux de flux de trésorerie

	mars 2010 Publié	Ch méthode	Correction d'erreur	mars 2010 Retraité
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)</b>	<b>852</b>	<b>-184</b>	<b>-170</b>	<b>499</b>
Coût de l'endettement Financier Net	1 203			1 203
Charge/Produit d'impôts	-1	298		297
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 055</b>	<b>114</b>	<b>-170</b>	<b>1 999</b>
Impôts versés	-2	-114		-116
Variation du besoin en fonds de roulement	2 346		170	2 516
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>4 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 399</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.</b>	<b>-2 150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 150</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT</b>	<b>-1 848</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 848</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>401</b>
<b>VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE (2)</b>	<b>401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>401</b>

L'ensemble des tableaux ci après tiendront compte de la correction d'erreur et du changement de méthode pour la présentation des montants au 31 mars 2010.

**3.1 Immobilisations incorporelles**

## ✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.45, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

## ✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque Guy Degrenne et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

## ✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

- Logiciels :	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles et frais de développement	3 ans

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée. La valeur nette comptable de la marque au 31 mars 2011 est de 25 001 k€.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

## ✓ Goodwill :

Le Goodwill est défini par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il fait l'objet de tests de valeur au minimum annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

**3.2 Immobilisations corporelles**

## ✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

## ✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

- Construction à usage industriel, commercial / structure :	20 ans
- Construction à usage industriel, commercial / composants :	6 à 10 ans
- Matériel de production et outillages	3 à 18 ans
- Matériel de transport et bureautique :	3 à 7 ans
- Agencements, installations, mobilier de bureau :	4 à 10 ans

### 3.3 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture et au moins une fois par an pour les Goodwills et la marque. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés part du groupe ;
- Ecart substantiel de la rentabilité (EBITDA) par rapport à celle définie au plan pluriannuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires
- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine). La valeur recouvrable de ces unités est actualisée par référence à des flux futurs de trésorerie nets. Ces flux sont issus des plans à trois ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit d'activités en cours de repositionnement stratégique. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie générés par la dernière année du plan.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel courant de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction après neutralisation des facteurs d'amélioration.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, avant impôts, déterminé par l'entreprise.

### 3.4 Actifs financiers et titres mis en équivalence

Les actifs financiers sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence,

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidés » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) des dites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

### 3.5 Stocks

- ✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majorés des frais de transitaires, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normatif FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

- ✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par la norme IAS 2. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

### **3.6 Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale.

Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

### **3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

### **3.8 Actions auto détenues**

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### **3.9 Impôts**

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque...)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, ...).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits », afin d'assurer une meilleure lisibilité économique du compte de résultat.

### **3.10 Subventions d'investissements**

Conformément à la norme IAS 20, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

### **3.11 Provisions**

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées résultant d'événements passés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

### 3.12 Avantages au personnel

#### 3.12.1 Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt.

La législation applicable sur les territoires des filiales étrangères ne prévoit pas d'engagements de départ en retraite. Dans ces conditions, aucune provision n'est constatée sur les deux filiales hongroise et thaïlandaise à ce titre.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants, et sur la base des changements d'hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés. Les modifications apportées aux conventions collectives applicables au cours de l'exercice (augmentation du nombre de mois servant de base de calcul de l'indemnité de départ en retraite) ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA au titre des comptes clos le 31 mars 2011, conformément à la norme IAS 19. Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, le taux d'actualisation retenu était celui fourni par l'Institut des Actuaire en vigueur à la date des calculs, majoré d'un spread de 2 (afin de conserver un taux d'actualisation comparable) ;
- Taux de rotation :

Les taux de rotation ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>35 ans et moins</b>	13,8%	31,3%	22,7%	34,1%	32,0%	0,0%	12,9%	42,5%
<b>de 35 à 45</b>	12,4%	12,5%	0,0%	10,2%	9,3%	28,6%	1,7%	0,0%
<b>de 45 à 57</b>	8,6%	10,4%	4,3%	3,3%	19,9%	0,0%	1,2%	0,0%
<b>plus de 57</b>	5,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,1%	0,0%	5,0%	0,0%

Compte tenu de la non représentativité de l'historique de référence pour les départs de la tranche de plus de 57 ans, jusqu'au nouvel âge de départ en retraite retenu, le taux calculé est plafonné à 5 % de manière prudentielle.

- Taux d'augmentation des salaires :

Les taux d'augmentation des salaires ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux d'augmentation des salaires, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>35 ans et moins</b>	4,5%	4,5%	9,0%	3,4%	4,3%	0,0%	2,4%	17,9%
<b>de 35 à 44</b>	3,4%	2,8%	1,4%	2,3%	2,9%	0,0%	2,2%	0,0%
<b>de 45 à 57</b>	2,3%	2,3%	2,3%	2,0%	2,1%	0,0%	2,1%	0,0%
<b>plus de 57</b>	1,0%	1,6%	0,9%	3,0%	2,9%	0,0%	1,9%	0,0%

- Age de départ en retraite :

Les âges de départ en retraite ont été modifiés pour tenir compte de l'évolution des normes législatives en vigueur. Par exception, pour les catégories 5 et 8, Guy Degrenne a retenu un âge prévisionnel de départ en retraite de 62 ans, pour tenir compte des dates de début d'activité professionnelle effectifs des catégories de salariés concernés dans les sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>Age</b>	67	67	67	67	62	67	62	67

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors. Les mesures mises en œuvre sont décrites au paragraphe 4.4 de l'annexe et reposent sur l'hypothèse de départ volontaire des salariés à la retraite aux âges précités.

- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Cadres
2	Vente
3	Ass Cadre
4	ETAM
5	Démonstratrice
7	VRP
8	Ouvrier
12	Apprentis

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.
- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite, ont été comptabilisés en résultat.

- Changement de régime :

Concernant les modifications de conventions collectives intervenues sur l'exercice, le groupe a étalé cet impact sur la durée moyenne résiduelle (5,74 années).

### 3.12.2 Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

### 3.13 Couverture des risques de taux d'intérêt

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

### 3.14 Contrat de location financement

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

### 3.15 Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;
- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

### **3.16 Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées**

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées».

**4.1 Périmètre de consolidation**

Les filiales espagnoles et italiennes ont été sorties du périmètre d'intégration pendant l'exercice, suite à leur liquidation.

Dénominations sociales	% Intérêts 2010-2011	% Intérêts 2009-2010	Mode d'intégration
GUY DEGRENNES.A.	100%	100%	
<b>Filiales françaises</b>			
<b>USINE J.SIMON</b> N° Siren: 552820060 Routed'Aunay- 14500Vire - France	100%	100%	Intégrationglobale Sansactivité
<b>DISTRIBUTION GUY DEGRENNE</b> N° Siren: 331689786 Routed'Aunay- 14500Vire - France	100%	100%	Intégrationglobale
<b>PORCELAINES GUY DEGRENNE</b> N° Siren: 329286892 Rue Beausoleil- 87260PierreBuffière- France	100%	100%	Intégrationglobale
<b>GUY DEGRENNE INDUSTRIE</b> N° Siren: 430020453 Routed'Aunay- 14500Vire - France	100%	100%	Intégrationglobale
<b>BOUTIQUES GD</b> N° Siren: 412477994 Routed'Aunay- 14500Vire - France	100%	100%	Intégrationglobale
<b>Filiales étrangères</b>			
<b>SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)</b> N° Siren: 277006586 664 Moo4, BangpoolIndustrialestate,SukhumvitRoad,T Praekasa MeungSamutrakarn- 10280- Thailand	100%	100%	Intégrationglobale
<b>ALFÓLD PORCELAN (HONGRIE)</b> N° Siren: 06-10-000024 Erzébetiút 7. - 6800Hodmezővazarhely Hongrie	100%	100%	Intégrationglobale
<b>GUY DEGRENNE BELGIUM</b> N° Siren: 466773205 Bovenberg124 - 1150Wuwe SaintPierre- Belgique	100%	100%	Intégrationglobale
<b>GUY DEGRENNE ITALIA</b> N° SIREN: 369094964 Via Zaccaria1 - 20122Milano- Italie	0.00%	99,3%	Sociétéliquidée
<b>GUY DEGRENNE ESPAGNA</b> N° SIREN: B-83077222 CalleFernandoEl Santo27 - 28010Madrid- Espagne	0.00%	100%	Sociétéliquidée
<b>TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)</b> N° Siren: 13-3953778 390 Gerogestreet,suite407 - New Brunswick, NJ08901	50%	50%	Mise en équivalence

## 4.2 Actif Immobilisé

### 4.2.1 Tests de dépréciation

Les marques et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Comme décrit ci-dessous, l'évaluation de ces actifs est effectuée à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels établis au cours de chaque exercice.

#### 4.2.1.1 Principales hypothèses liées à l'activité retenues pour l'établissement du plan pluriannuel

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2011, tient compte de :

##### Au titre de l'exercice clos :

- L'environnement conjoncturel encore incertain qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2011-2012, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- L'effet relatif de la crise économique sur le rythme de développement des points de vente en master franchise, entraînant un décalage dans le temps sans remettre en cause le potentiel des territoires à terme ;
- De maintien du point mort du groupe au cours du dernier exercice clos ;
- Des facteurs exogènes n'intervenant pas sur les performances intrinsèques du groupe ;
- Du maintien du niveau des stocks et du BFR ;

##### Au titre des exercices couverts par le plan pluriannuel :

- D'une revue complète de l'ensemble des hypothèses macro-économiques (inflation, prix des matières premières, coût de l'énergie, évolution des salaires, évolution des loyers, etc.) ;
- D'une revue complète des drivers pour chacun des métiers du groupe ;
- D'un benchmark des performances projetées par rapport aux performances des principaux acteurs du secteur ;
- D'un plan média pesant fortement sur les performances du groupe ;
- D'aléas pesant sur les performances retenues sur l'ensemble de la période couverte par le plan pluriannuel.

Les opportunités d'ores et déjà identifiées, voire en cours de négociation, n'ont cependant pas été prises en compte dans l'élaboration du plan pluriannuel.

#### 4.2.1.2 Principaux paramètres du plan pluriannuel

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisés pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2011 sont les suivants :

	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010
Taux moyen des capitaux	10,50%	11,50%
Taux de croissance à l'infini	1,50%	1,50%

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'appliquent de manière homogène à l'ensemble des UGT :

UGT	Durée du plan (1)	Taux d'actualisation	Taux de croissance a l'infini
Commerce - Holding	5 ans	10,5%	1,50%
Porcelaine	3 ans	10,5%	1,50%
Métallurgie	5 ans	10,5%	1,50%

(1) La durée des plans de 3 ans peut être étendue jusqu'à 5 ans pour les activités en cours de repositionnement stratégique.

Taux de croissance à l'infini : la valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché des arts de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Le taux d'actualisation a été ramené à 10.5% (contre 11.5% au titre de l'exercice précédent). Cette baisse du taux est justifiée par la baisse du risque spécifique Guy Degrenne, compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité du groupe, et par la baisse du taux moyen retenu par les principaux acteurs du marché des arts de la table. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux historique d'avant crise (exercices antérieurs au 31 mars 2008).

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une reprise nette de dépréciation de 600k€ pour le groupe (+600 k€ sur l'UGT Commerce-Holding). L'actif portant cette reprise est la marque pour la totalité de la reprise, traduisant ainsi la reprise des activités commerciales du groupe, matérialisée notamment par la signature de nouveaux contrats significatifs, la demande croissante d'ouvertures de boutiques en franchise et les performances supérieures aux attentes du site e-commerce.

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 80.1% de la valeur d'entreprise, et 4.61 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

#### 4.2.1.3 Analyse de sensibilité en cas de variation des principaux paramètres du plan pluriannuel

Une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 12,3 M€ sur la valeur d'entreprise.

Compte tenu de cette situation, la valeur d'entreprise est très sensible aux paramètres retenus :

Dotations (-)/Reprises (+) (en k€)		Taux actualisation		
		10,40%	10,50%	10,60%
Taux de croissance à l'infini	1,40%	278	-642	-1 542
	1,50%	938	0	-916
	1,60%	1 610	655	-263

4.2.2 Actifs incorporels

✓ Suivi des Goodwills (en valeur nette)

en k€	Mars 2011	Mars 2010
Distribution Guy Degrenne	1431	1431
Boutiques GD	910	910
<b>Total</b>	<b>2 341</b>	<b>2 341</b>

Les Goodwills ci-dessus sont constatés au sein de Guy Degrenne S.A. au titre de chacun des actifs définis ci-dessus, à l'exception de Boutiques GD.

✓ Suivi des frais R&D

	31/03/2010	Augmentation	Diminution	Virt poste à poste	31/03/2011
<b>Frais de R&amp;D</b>	2 263	101	-87	99	2 376
<b>Amort frais de R&amp;D</b>	1 606	387	-33		1 960
<b>VNC frais R&amp;D</b>	<b>657</b>	<b>-286</b>	<b>-54</b>	<b>99</b>	<b>416</b>
<b>Frais de R&amp;D en cours à N-1</b>	396			-99	297
<b>Frais de R&amp;D de l'exercice</b>		225			225
<b>Frais R&amp;D en cours</b>	<b>396</b>	<b>225</b>	<b>0</b>	<b>-99</b>	<b>522</b>
<b>TOTAL ACTIVE</b>	<b>1 054</b>	<b>-61</b>	<b>-54</b>	<b>0</b>	<b>939</b>

✓ Valeur brute des immobilisations incorporelles

en k€	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et droits au bail	Autres immobilisations incorp.	Avances et immobilisations encours	Total immo. Incorporelles
<b>Solde de clôture 31/03/2009</b>	5 072	42 936	27	977	49 011
Acquisitions		179		575	754
Transfert compte à compte		467		-467	0
Cessions		-535			-535
Ecart conversion		33		0	33
<b>Solde de clôture 31/03/2010</b>	<b>5 072</b>	<b>43 079</b>	<b>27</b>	<b>1 085</b>	<b>49 264</b>
Acquisitions		1 236		253	1 494
Transfert compte à compte		787		-787	0
Cessions		-137			-137
Ecart conversion	0	0		0	0
<b>Solde de clôture 31/03/2011</b>	<b>5 072</b>	<b>44 966</b>	<b>33</b>	<b>551</b>	<b>50 622</b>
<b>Dont :</b>					
Marque Guy Degrenne		29 311			
Droit au bail		6 911			

✓ Dépréciation des immobilisations incorporelles

en k€	Amortissements				Dépréciations			Total dépr.
	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce				Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce			
	Good-will	Autres immo. incorp.	Total		Good-will	Autres immo. Incorp.	Total	
<b>Solde 31/03/2009</b>	2 731	3 650	2	6 383		6 524	6 524	12 907
Dotations		951	0	952				952
Reprise		-535		-535				-535
Reprises sur test de valeur					-300		-300	-300
Ecart conversion		29	0	30				30
<b>Solde 31/03/2010</b>	2 731	4 096	2	6 830		6 224	6 224	13 054
Dotations		752	1	753	63		63	816
Reprise		-137		-137				-137
Reprises sur test de valeur					-600		-600	-600
Ecart conversion		-1		-1				-1
<b>Solde 31/03/2011</b>	2 731	4 711	3	7 445		5 687	5 687	13 133
<b>Dont :</b>								
Marque Guy Degrenne					4 310			

#### 4.2.3 Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

en k€			Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Avances et immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions				
<b>Solde de clôture 31/03/2009</b>	<b>1 207</b>	<b>9 639</b>	<b>42 982</b>	<b>7 424</b>	<b>313</b>	<b>61 561</b>
Acquisitions		85	784	384	154	1 407
Transfert cpt à cpt			145	80	-225	0
Cessions		-11	-715	-257		-983
Ecart conversion	24	167	1 396	122	6	1 715
<b>Solde de clôture 31/03/2010</b>	<b>1 231</b>	<b>9 880</b>	<b>44 591</b>	<b>7 754</b>	<b>247</b>	<b>63 700</b>
Acquisitions		386	821	647	326	2 180
Variation de périmètre - sortie				-5		-5
Transfert cpt à cpt		6	153		-159	
Cessions		-196	-606	-1 191	-1	-1 995
Ecart conversion	7	17	0	-5		18
<b>Solde de clôture 31/03/2011</b>	<b>1 238</b>	<b>10 092</b>	<b>44 958</b>	<b>7 200</b>	<b>414</b>	<b>63 898</b>

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

en k€	Amortissements					Dépréciations					Total dépr.
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. corporelles	Total	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Total	
<b>Solde 31/03/2009</b>	<b>45</b>	<b>4 082</b>	<b>31 698</b>	<b>5 895</b>	<b>41 721</b>	<b>75</b>	<b>305</b>	<b>4 004</b>	<b>85</b>	<b>4 468</b>	<b>46 190</b>
Dotations		901	1 940	661	3 502						3 502
Reprises		-9	-653	-256	-919			-33		-33	-952
Ecart conversion		124	1 158	112	1 394			139		139	1 533
Transfert cpt à cpt			75		75			-75		-75	
<b>Solde 31/03/2010</b>	<b>45</b>	<b>5 098</b>	<b>34 219</b>	<b>6 412</b>	<b>45 773</b>	<b>75</b>	<b>305</b>	<b>4 034</b>	<b>85</b>	<b>4 499</b>	<b>50 273</b>
Dotations		884	1 833	657	3 374				6	6	3 379
Reprises		-196	-457	-1 191	-1 844			-136	-6	-141	-1 985
Ecart conversion		13	21	-7	26			-19		-19	7
Transfert cpt à cpt											
<b>Solde 31/03/2011</b>	<b>45</b>	<b>5 798</b>	<b>35 615</b>	<b>5 871</b>	<b>47 329</b>	<b>75</b>	<b>305</b>	<b>3 879</b>	<b>85</b>	<b>4 344</b>	<b>51 674</b>

#### 4.2.4 Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

en k€	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total Actifs Financiers
<b>Solde 31/03/2009</b>		<b>0</b>	<b>10</b>	<b>518</b>	<b>527</b>
Acquisitions				6	6
Cessions			-4	-10	-13
Ecart conversion			1	-1	0
<b>Solde 31/03/2010</b>		<b>0</b>	<b>8</b>	<b>513</b>	<b>520</b>
Acquisitions			20	87	107
Cessions			-2	-5	-7
Ecart conversion			0	-1	-1
<b>Solde 31/03/2011</b>		<b>0</b>	<b>26</b>	<b>594</b>	<b>619</b>

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

✓ Dépréciation des actifs financiers

en k€	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immo financiers	Total Actifs Financiers
<b>Solde 31/03/2008</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Solde 31/03/2009</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Solde 31/03/2010</b>		<b>0</b>			<b>0</b>

#### 4.2.5 Titres mis en équivalence

en k€	Titres mis en équivalence
<b>Solde 31/03/2009</b>	<b>561</b>
Résultat de l'exercice	-63
Ecart de conversion	-10
<b>Solde 31/03/2010</b>	<b>488</b>
Résultat de l'exercice	59
Ecart de conversion	-31
<b>Solde 31/03/2011</b>	<b>515</b>

#### 4.2.6 Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

en k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Solde 31/03/2009</b>	<b>6 637</b>	<b>2 023</b>	<b>4 614</b>
Acquisitions / Dotations	441	523	-82
<b>Solde 31/03/2010</b>	<b>7 078</b>	<b>2 546</b>	<b>4 531</b>
Acquisitions / Dotations	478	704	-226
Cessions / Reprises	-820	-820	
Ecart conversion			
<b>Solde 31/03/2011</b>	<b>6 735</b>	<b>2 430</b>	<b>4 305</b>

#### 4.2.7 Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)

en k€	Goodwill	Incorporelles	Corporelles	Financières	Titres mises en équivalence	Total
Valeurs brutes	5 073	45 549	63 904	620	515	115 661
Dépréciation	- 2 731	- 10 402	- 51 673		-	64 806
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 341</b>	<b>35 147</b>	<b>12 231</b>	<b>620</b>	<b>515</b>	<b>50 855</b>

#### 4.2.8 Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

Les cessions s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Incorporelles</b>	137	137	0
<b>Corporelles</b>	1 994	1 985	9
<b>Financières</b>	6		6
	2 137	2 122	15

au 31 mars 2011

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
<b>Désinvestissements commerciaux</b>			
Aménagements magasins			
<b>Désinvestissements industriels</b>		9	
<b>Autres cessions</b>	0		6
<b>Total des cessions en valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

### 4.3 Analyse des capitaux propres

#### 4.3.1 Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 744 408 €, divisé en 3 936 102 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### 4.3.2 Evolution du capital social

	en €	en nombre d'actions	Valeur nominale
<b>Situation au 31 mars 2009</b>	<b>15 412 128</b>	<b>3 853 032</b>	<b>4</b>
Impact remboursement anticipé d'ORA	201 168	50 292	
<b>Situation au 31 mars 2010</b>	<b>15 613 296</b>	<b>3 903 324</b>	<b>4</b>
Impact remboursement anticipé d'ORA	131 112	32 778	
<b>Situation au 31 mars 2011</b>	<b>15 744 408</b>	<b>3 936 102</b>	<b>4</b>

#### 4.3.3 Obligations remboursables en actions

Montant de l'émission Produit brut	10.582.995 euros.
Produit net	Environ 10.000.000 euros
Nombre d'ORA	2.568.688 ORA.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des ORA était réservée par préférence : <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 octobre 2009.</li> <li>– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (ci-après « DPS ») qui pouvaient souscrire du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus</li> <li>– à titre irréductible à raison de deux ORA pour trois actions existantes possédées, trois droits préférentiels de souscription permettait de souscrire deux ORA au prix de 4,12 euros par ORA ; et</li> <li>– à titre réductible, le nombre d'ORA qu'ils désiraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul>
Valeur théorique du DPS	Sur la base du cours de clôture de l'action Guy Degrenne le 19 octobre 2009, la valeur théorique du DPS s'élevait à 0,81 euros
Valeur nominale unitaire des ORA	4,12 euros par ORA
Prix d'émission et date d'émission des ORA	Le pair, soit 4,12 euros par ORA, payable en une seule fois à la date d'émission (correspondant à la date de règlement), soit le 17 novembre 2009 (la « Date d'Emission »).
Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA	Les actions nouvelles remises en remboursement des ORA portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes code ISIN FR0004035061.
Ratio de remboursement des ORA et ajustement du ratio de remboursement des ORA	Chaque ORA est remboursable par la remise de deux actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 4 euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs.
Remboursement des ORA	Les ORA seront remboursables en actions nouvelles, à raison de deux actions pour une ORA émises chacune à 4 €, sous réserve d'ajustements ultérieurs, en totalité le 17 novembre 2012 ou le 1er jour ouvré suivant le 17 novembre 2012 si cette date n'est pas un jour ouvré (la « Date d'échéance »).
Durée de l'emprunt	3 ans
Remboursement anticipé des ORA au gré des porteurs ou à l'initiative de la Société	Aucun cas de remboursement anticipé des ORA à l'initiative de la Société n'est prévu. Les Porteurs d'ORA peuvent à leur gré demander, par notification écrite à la Société et à l'agent payeur, Société Générale Securities Services, depuis le 17 novembre 2009 et jusqu'à la Date d'échéance, le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs ORA, en précisant la quantité exacte d'ORA à rembourser. Ce remboursement anticipé des ORA s'effectue uniquement par remise d'actions nouvelles, sur la base du Ratio de Remboursement en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement anticipée est notifiée. Les demandes de remboursement anticipé sont irrévocables.
Remboursement en numéraire	Les ORA ne peuvent pas être remboursées en espèces, y compris en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société.
Taux d'intérêt	Aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA.
Rang des ORA	Maintien de l'emprunt à son rang (pari passu).

Au 31 mars 2011, 41 535 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 83 070 actions nouvelles.

#### 4.3.4 Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action

	31/03/2011	31/03/2010
Nombre d'actions	3 918 882	3 866 553
Nombre d'actions potentiel / ORA	5 054 306	5 087 084
<b>TOTAL</b>	<b>8 973 188</b>	<b>8 953 637</b>

#### 4.3.5 Actions propres

Au 31 mars 2011, la société détient 21 260 actions qui représentent environ 0.54% des 3 936 102 actions composant le capital social de la société.

- ✓ Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce :
 

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	30 553 actions
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	30 835 actions
Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice	4 euros
  
- ✓ Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :
 

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat AFEI en cours avec la société ODDOMIDCAP.
  
- ✓ Cessions effectuées au cours de l'exercice : 30 835 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 2.06 euros.

#### 4.4 Provisions courantes et non courantes

(en k€)	Provision pour litiges sociaux et restructurations	provision pour litiges commerciaux	autres provisions	Provision pour risques fiscaux	Total provisions courantes	Provisions engagement au personnel	Total provisions non courantes
<b>Solde 31/03/2009</b>	<b>141</b>	<b>39</b>	<b>256</b>	<b>0</b>	<b>436</b>	<b>1 475</b>	<b>1 475</b>
Reclassification		-1		1			
Dotation	196	47	129		372	26	26
Reprise utilisée	-79	-38	-195		-312	-42	-42
Reprise non utilisée	-63				-63		
Changement méthode de consolidation			-74		-74		
Ecart conversion	2		27		29		
<b>Solde 31/03/2010</b>	<b>198</b>	<b>47</b>	<b>142</b>	<b>1</b>	<b>389</b>	<b>1 459</b>	<b>1 459</b>
Reclassification							
Dotation	145		139		285	111	111
Reprise utilisée	-139		-133		-272	-52	-52
Reprise non utilisée	-15				-15		
Changement méthode de consolidation							
Ecart conversion		0	-3		-3		
<b>Solde 31/03/2011</b>	<b>190</b>	<b>47</b>	<b>146</b>	<b>1</b>	<b>384</b>	<b>1 518</b>	<b>1 518</b>

##### 4.4.1 Provisions pour litiges sociaux et restructurations

Une provision pour litige sociaux a été constituée à hauteur de 145 k€ tandis que 139k€ de provisions antérieures faisaient l'objet de reprises utilisées et 15k€ de reprises non utilisées suite à l'extinction de contentieux initiés au cours des exercices antérieurs. L'essentiel des dotations de l'exercice portent sur l'ajustement des frais de représentation d'avocats dans le cadre des contentieux, compte tenu de la durée allongée des procédures en cours.

##### 4.4.2 Provisions pour litiges commerciaux

Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice

##### 4.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Les principales variations proviennent :

- D'une Dotation nette au titre des filiales hongroise et thaïlandaise de 6 k€.

##### 4.4.4 Droit individuel à la formation

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- La formation est imputée sur le droit à RTT ;
- Le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars 2011 s'élève à 66 202.08.

4.4.5 *Provision pour engagement au personnel:*

en k€	31/03/2011	31/03/2010
<b>Provision pour médaille de travail</b>	151	142
<b>Provision pour indemnités de départ en retraite</b>	1 367	1 317
	<b>1 518</b>	<b>1 459</b>

4.4.5.1 *Médailles du travail:*

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Guy Degrenne Industrie	81	75
Guy Degrenne SA	9	8
Porcelaines Guy Degrenne	9	9
Boutiques GD	6	7
Distribution Guy Degrenne	47	43
	151	142

4.4.5.2 *Indemnités de départ en retraite:*

en k€	Droits Acquis 31/03/2011	Droits Acquis 31/03/2010
Guy Degrenne SA	86	104
Distribution Guy Degrenne	399	304
Guy Degrenne Industrie	805	799
Porcelaines Guy Degrenne	57	83
Boutiques Guy Degrenne	20	27
<b>Engagement Total</b>	<b>1 367</b>	<b>1 317</b>

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

Pour toute information complémentaire relative aux changements d'hypothèses retenues au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, se reporter au paragraphe 3.12.1.

Par ailleurs, le groupe Guy Degrenne met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :

- Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
- Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
- Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
- Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.

Dans ces conditions, les départs à la retraite se font sur la base des départs volontaires aux âges définis au paragraphe 3.12.1.

L'impact des écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite, ont été comptabilisés en résultat, pour un montant de 27k€ :

Convention applicable	Engagement au 31/03/2010	Changement de régime*	Coût financier	Services rendus	Décasse-ment	Ecart actuariel	Engagement au 31/03/2011
Métallurgie	1 206	66	55	60	-99	3	1 290
Porcelaine	83		4	4	-14	-20	57
Commercial	28		1	3	-2	-10	20
	1 317	66	60	67	-115	-27	1 367

\* Etalement du changement de régime conformément à la durée d'étalement moyenne résiduelle définie au paragraphe 3.12.1.

-	Analyse de sensibilité	taux d'actualisation		
	Dotations (-)/Reprises (+)	4,45%	4,55%	4,65%
	(en k€)	-19	0	21

#### 4.5 Actifs et Passifs financiers

##### 4.5.1 Ventilation par nature et catégorie

	Valeur au bilan	Prêts, créances et autres dettes	Intruments dérivés	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs en juste valeur par capitaux propres	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs disponible à la vente	Total juste valeur
<b>Actifs non courants</b>								
Investissements financiers	620	620						620
Titres mis en équivalence	515			515				515
Autres actifs non courants								
Actifs d'impôts exigibles non courants								
<b>Actifs courants</b>								
Créances commerciales	11 540	11 540						11 540
Autres actifs courants	3 548	3 548						3 548
Instruments financiers actifs	196		196					196
Trésorerie et équivalents	878			878				878
Actifs d'impôts exigibles courants								
<b>Actifs</b>	<b>17 297</b>	<b>15 708</b>	<b>196</b>	<b>1 393</b>				<b>17 297</b>
<b>Passifs non courants</b>								
Passif financiers non courants	11 116	11 116						11 116
Autres passifs non courants	269	269						269
<b>Passifs courants</b>								
Instruments financiers Passifs	108		108					108
Passif financiers courants	12 399	12 399						12 399
Dettes commerciales	8 365	8 365						8 365
Passif d'impôt exigible								
Autres passifs courants	9 493	9 493						9 493
<b>Passifs</b>	<b>41 750</b>	<b>41 642</b>	<b>108</b>					<b>41 750</b>

- *Détail du poste Trésorerie et équivalents*

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Autres valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	878	1 179
<b>Total</b>	<b>878</b>	<b>1 179</b>

- *Détail des Instruments financiers*

	31/03/2011	31/03/2010
Instruments financiers actif	196	93
Instruments financiers passif	108	171
Impact sur les réserves cumulées	98	-73
Impact résultat net d'extourne	-10	107

	Montant couvert en devises	Montant couvert en € au taux de clôture	Valorisation instrument financier
EUR/USD	2 550	1 787	-80
EUR/HUF	400 000	1 476	97
EUR/THB	70 000	1 664	-20
<b>Taux Intérêts</b>	<b>6 500</b>	<b>6 500</b>	<b>91</b>
<b>Matière première</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>Total éligible</b>	<b>95</b>
		<b>Total non éligible</b>	<b>-7</b>
			<b>88</b>

- *Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :*

en k€	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 923	16 844	26 751
Emprunts issus des crédits baux	3 203	3 634	4 014
Emprunts et dettes financières divers	5	75	106
Avances conditionnées	384	360	161
	<b>23 515</b>	<b>20 913</b>	<b>31 032</b>

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2011, 60.42% (contre 73.2 % au 31 mars 2010) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 39.58% (contre 26.8% au 31 mars 2010) de dettes à court terme. Ces lignes à court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes à court terme ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.13.1.

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprend les principales dispositions suivantes :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Générale
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
  - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
  - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
  - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
  - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
  - Au 31 mars 2011, le ratio ci-dessus s'établit à 0.49.

4.5.2 Ventilation par échéance

(en k€)	Montant	6 mois < X <		
		X < 6 mois	12 mois	X > 12 mois
Actifs financiers	620			620
Titres mis en équivalence	515			515
Créances clients et comptes rattachés	11 540	11 540		
Autres actifs	3 548	3 457		91
Instruments financiers actif	196	196		
Trésorerie et équivalents	878	878		
Actif d'impôts exigibles				
<b>Total actifs financiers</b>	<b>17 297</b>	<b>16 071</b>		<b>1 226</b>
Passif financiers (1)	23 515	10 497	2 025	10 993
Instruments financiers	108	108		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 365	8 365		
Passif d'impôts exigibles				
Autres passifs	9 762	9 493		269
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>41 750</b>	<b>28 463</b>	<b>2 025</b>	<b>11 262</b>

(1) dont crédits-bails 3 203 k€, dont 677 k€ seront à rembourser au cours de l'exercice 2011-2012

4.5.3 Ventilation par devise

en k devise	Valeur au bilan	€	HUF	THB	USD
Investissements financiers	620	605	5	11	
<i>contre valeur devises</i>			1 314	453	
Titres mis en équivalence	515	515			
<i>contre valeur devises</i>					
Créances clients et comptes rattachés	11 540	11 160	187	11	182
<i>contre valeur devises</i>			50 718	474	260
Autres actifs	3 548	3 165	330	53	
<i>contre valeur devises</i>			89 558	2 209	
Trésorerie et équivalents	1 074	820	220	30	4
<i>contre valeur devises</i>			59 579	1 266	3
<b>Actifs</b>	<b>17 297</b>	<b>16 264</b>	<b>742</b>	<b>105</b>	<b>186</b>
Passif financiers	23 623	20 313	3 084	58	168
<i>contre valeur devises</i>			835 925	2 439	240
Fournisseurs et comptes rattachés	8 365	7 152	378	334	501
<i>contre valeur devises</i>			102 560	14 036	715
Autres passifs	9 762	9 375	202	186	
<i>contre valeur devises</i>			54 706	7 805	
<b>Passifs</b>	<b>41 750</b>	<b>36 839</b>	<b>3 665</b>	<b>577</b>	<b>669</b>

• Passifs financiers courants et non courants:

	31 mars 2011		31 mars 2010	
	en k€	en k devise	en k€	en k devise
<b>Autres emprunts obligataires</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
- euro	0		0	
<b>Instruments financiers</b>	<b>108</b>		<b>171</b>	
- euro	108		171	
<b>Avances conditionnées</b>	<b>384</b>		<b>360</b>	
- euro	384		360	
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>23 126</b>		<b>20 478</b>	
- euro	21 373		16 697	
- HUF	1 716	465 070	3 618	961 484
- THB	37	1 556	163	7 020
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>5</b>		<b>75</b>	
- euro	5		75	
<b>Total</b>	<b>23 623</b>		<b>21 084</b>	

4.6 **Autres variations des autres actifs et autres passifs**

4.6.1 **Stocks**

✓ Valeurs en fin de période

en k€	Valeurs brutes mars-11	Valeurs brutes mars-10	Dépréciation mars-11	Dépréciation mars-10	Valeurs nettes	
					mars-10	mars-09
Matières premières	3 496	3 606	369	393	3 128	3 213
Encours	2 324	2 845	189	199	2 135	2 646
Produits finis et intermédiaires	14 322	14 270	883	1 262	13 438	13 008
Marchandises	4 115	4 396	29	24	4 086	4 372
<b>Total</b>	<b>24 257</b>	<b>25 117</b>	<b>1 470</b>	<b>1 878</b>	<b>22 787</b>	<b>23 239</b>

4.6.2 **Créances et dettes courantes ou non courantes nettes**

en k€	31/03/11	31/03/10
Actifs d'impôts exigibles non courant	0	0
Impôts différés actifs	207	251
Actifs d'impôts exigibles courant		
Créances commerciales	11 540	10 877
<b>Autres créances courantes</b>	<b>3 548</b>	<b>4 004</b>
Autres dettes non courantes	-269	-367
Impôts exigible passif	0	0
Dettes commerciales	-8 365	-8 590
Autres dettes courantes	-9 493	-9 366
<b>Total NET</b>	<b>-2 832</b>	<b>-3 191</b>

4.6.3 **Variation de la dépréciation sur créances courantes**

en k€	Créances commerciales	Autres créances
<b>Solde au 31/03/2009</b>	<b>235</b>	<b>19</b>
Dotation	100	
Reprise	-153	
Ecart conversion	4	
<b>Solde au 31/03/2010</b>	<b>187</b>	<b>19</b>
Dotation	36	0
Reprise	-58	-15
Ecart conversion	0	0
<b>Solde au 31/03/2011</b>	<b>165</b>	<b>4</b>

#### 4.7 Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie

##### 4.7.1 Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie

Prix de cessions =	12
Valeur nette comptable sortie =	150
Plus/Moins valeur de cession	-138

Les prix de cessions sont majorés de 18 k€ pour les remboursements d'investissement financier pour atteindre le montant de 31 k€ sur la ligne « cession des immobilisations. »

##### 4.7.2 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

en K€	Variation BFR Avril	
	2010 à Mars 2011	2009 à Mars 2010
Variation des stocks et en-cours	-433	-4 907
Variation des créances commerciales et comptes rattachés	680	-2 211
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	220	673
Variation des autres créances et dettes	-560	4 098
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-93</b>	<b>-2 347</b>

	fournisseurs	autres BFR	clients	stocks	Total
<b>31/03/2009</b>	<b>-8 775</b>	<b>-9 746</b>	<b>12 652</b>	<b>27 722</b>	<b>21 853</b>
flux exploitation nette	673	4 098	-2 211	-4 907	-2 347
Correction d'ouverture				-135	-135
var périmètre		4			4
Transfert interne	-347		347		
Ecart de conversion	-141	85	88	560	592
<b>31/03/2010</b>	<b>-8 590</b>	<b>-5 559</b>	<b>10 876</b>	<b>23 239</b>	<b>19 967</b>
flux exploitation nette	220	-560	680	-433	-93
Correction d'ouverture		-170			-170
var périmètre					
Transfert interne					
Ecart de conversion	4	74	-16	-18	43
<b>31/03/2011</b>	<b>-8 366</b>	<b>-6 214</b>	<b>11 540</b>	<b>22 788</b>	<b>19 748</b>

4.7.3 Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Total immo. Incorporelles	Total immo. corporelles	Total Actifs Financiers	Titres mises en équivalence	Total
<b>Solde de clôture 31/03/2009</b>	<b>49 011</b>	<b>61 559</b>	<b>527</b>	<b>561</b>	<b>111 658</b>
Acquisitions	754	1 407	6		2 167
Variation de périmètre					
Résultat mise en équivalence				-63	-63
Cessions	-535	-983	-13		-1 531
Ecart conversion	33	1 715		-10	1 738
<b>Solde de clôture 31/03/2010</b>	<b>49 263</b>	<b>63 698</b>	<b>520</b>	<b>488</b>	<b>113 969</b>
Acquisitions	1 494	2 181	107		3 783
Variation de périmètre		-5			-5
Résultat mise en équivalence				59	59
Cessions	-137	-1 994	-6		-2 137
Ecart conversion	0	18	-1	-31	-15
<b>Solde de clôture 31/03/2011</b>	<b>50 621</b>	<b>63 897</b>	<b>620</b>	<b>515</b>	<b>115 653</b>

4.7.4 Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Emprunts obligataires	Emprunts auprès etabl. de crédit	Emprunts divers	Avances conditionnées	Total
<b>Solde 31/03/2009</b>	<b>0</b>	<b>30 764</b>	<b>106</b>	<b>161</b>	<b>31 031</b>
Souscriptions / Remboursements		680		41	721
Remboursements		-11 354	-31	-11	-11 396
Variation de périmètre					0
Ecart conversion		557			557
<b>Solde 31/03/2010</b>	<b>0</b>	<b>20 646</b>	<b>75</b>	<b>191</b>	<b>20 913</b>
Souscriptions / Remboursements		13 947	2	149	14 098
Remboursements		-11 202	-71	-125	-11 399
Variation de périmètre					0
Ecart conversion		-97			-97
<b>Solde 31/03/2011</b>	<b>0</b>	<b>23 295</b>	<b>5</b>	<b>215</b>	<b>23 515</b>

4.8 Analyse des Produits et charges financiers

4.8.1 Détail des produits financiers

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Instruments financiers		107
Divers produits financiers	42	11
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>118</b>

4.8.2 Détail du coût de l'endettement brut

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Intérêts sur emprunts & dettes	-979	-1321
Divers		
Instruments financiers	-10	
<b>Total</b>	<b>-989</b>	<b>-1321</b>

4.8.3 Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Différences nettes de change	412	72
Divers	-18	2
Coût financier PIDR	-60	-58
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>16</b>

#### 4.9 *Autres produits et charges opérationnels*

en K€		31/03/2011		31/03/2010
Résultats de cession d'actifs	-	119	-	40
Dépréciation d'actifs corporels		6	-	273
Réorganisations	-	1 906	-	1 652
Autres		77		160
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 942</b>	<b>-</b>	<b>1 805</b>

A la clôture de l'exercice au 31 mars 2011 les autres produits et charges sont principalement constitués des coûts liés aux opérations de réorganisations, de nature commerciale ou sociales, conséquences des opérations exceptionnelles définies et mises en œuvre dans le cadre du plan de réorganisation globale du groupe, et se traduisant notamment par une diminution de l'effectif sur l'horizon du plan de réorganisation du groupe (cf. §4.12 Ventilation de l'effectif).

#### 4.10 *Impôt sur les résultats.*

en k€	31/03/2011	31/03/2010 (retraité)
Impôts exigibles	-493	-112
Impôts différés	8	-187
<b>Total</b>	<b>-485</b>	<b>-299</b>

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Guy Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2009, une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 383 k€ au titre de l'exercice.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat.

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2011 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2010 (390k€) majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2011 (96k€) sous déduction du crédit d'impôt au titre des trois premiers mois de l'année civile 2010 (103k€).

##### 4.10.1 *Impôts exigibles*

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Alföld Porcelan		2
Boutiques GD	- 76	19
Guy Degrenne	- 28	7
Distribution Guy Degrenne	- 216	45
Guy Degrenne Industrie	- 171	43
Porcelaines Guy Degrenne	- 2	1
Siam Tableware		
J Simon		
<b>Total</b>	<b>- 493</b>	<b>112</b>

## 4.10.2 Impôts différés

en k€	31/03/2011	31/03/2010
<b>Impôts différés portés à l'actif</b>	<b>14 856</b>	<b>13 996</b>
Provision pour engagement de retraite	456	439
Annulation de la marge interne sur stocks	398	501
Organic et participation	56	53
Pertes reportables	12 666	11 577
IDA sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	998	1 069
IDA sur frais dépôt marque	27	27
Produit constaté d'avance sur opération de lease-back	122	155
Autres provisions non déductibles	50	56
Provisions pour Cheques cadeaux	36	57
Instruments financiers	0	0
IDA sur IDP CVAE	45	61
Divers	2	2
<b>Impôts différés passif</b>	<b>-10 572</b>	<b>-10 865</b>
IDP sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	-1 338	-1 453
Annulation des provisions réglementées	-324	-573
Divers retraitements	0	-96
Crédit Bail	-347	-285
IDP Marque Guy Degrenne	-8 340	-8 140
Instruments financiers	-1	-4
Incorporation frais logistiques	-87	-131
IDP sur CVAE	-136	-184
<b>Impôts différés actif non activés</b>	<b>-4 214</b>	<b>-3 065</b>
<b>Solde IDA/IDP</b>	<b>70</b>	<b>66</b>
dont porté à l'actif	206	250
dont porté au passif	136	184

## 4.10.3 Preuve d'impôts

	31/03/2011
<b>Résultat opérationnel et Financier</b>	<b>-2 246</b>
CVAE	492
Crédit d'impôt Comptabilisé en autres Produits	383
<b>Résultat consolidé avant impôts</b>	<b>-3 121</b>
Taux d'imposition Guy Degrenne SA	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-1 040</b>
Incidences des écritures de consolidation	-92
Incidences des distorsions permanent social/fiscal	515
Incidences des situations fiscales particulières	758
Incidences des différences de taux d'imposition	-86
CVAE	-493
Impôt Différé CVAE	-47
<b>Charge d'impôt calculée</b>	<b>-485</b>
Charge d'impôt comptabilisée	-485
<b>Ecart</b>	<b>0</b>

#### 4.11 Engagements hors bilan

en k€	31/03/2011	31/03/2010
Avals, cautions et garanties donnés	3 784	1 652
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	13 274	1 200
Dailly et Affacturage	5 448	3 651
Autres	0	406

Garantie de passif : Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgärete GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

##### 4.11.1 Avals, cautions et garanties données

Engagements donnés	Filiale	Bénéficiaire	Montant de l'engagement accordé en k devises	Devises	Taux devises	Montant de l'engagement accordé en k euros	Dettes figurant dans les comptes consolidés	Engagement résiduel hors bilan
Lettre de confort	Siam Tableware	BOA	50 000	THB	42,07	1 188	28	1 160
Lettre de confort / Cautions	Alföld Porcelan	UniCredit Bank	560 000	HUF	271,02	2 066	811	1 255
Lettre de confort / Cautions	Alföld Porcelan	Raiffensen	508 000	HUF	271,02	1 874	674	1 200
Garantie électricité	Siam Tableware	UOB	2 890	THB	42,07	69	-	69
Cautions	Boutiques GD	LCL	100	EUR	1,00	100	-	100
Cautions	Boutiques GD	LCL	50	EUR	1,00	50	50	-
Cautions	GD Industrie	LCL	200	EUR	1,00	200	200	-

##### 4.11.2 Nantissements d'actif

Tiers	Actif concerné	Montant de l'engagement accordé au 31/03/2011 (en k€)	Dettes figurant dans les comptes consolidés au 31/03/2011 (en k€)
CIC	Droits au bail	3 000	600
CIC/CLC/SG	Marques Guy Degrenne	10 000	10 000
SG	Titres Guy Degrenne Industrie	2 700	2 000
Raiffeisen	Actif Courant	1 874	674

##### 4.11.3 Cessions Dailly et affacturage

Engagements donnés	Filiale	Bénéficiaire	Montant de l'engagement accordé en k devises	Devises	Taux devises	Montant de l'engagement accordé en k euros	Montants utilisés figurant dans les passifs financiers
Dailly	Distribution GD	LCL	-	-	-	200	-
Dailly	Distribution GD	Crédit du Nord	-	-	-	800	-
Affacturage	Distribution GD	Fortis Commerciale Finance	-	-	-	4 400	1 931
Affacturage	Guy Degrenne Industr	Fortis Commerciale Finance	-	-	-	2 600	1 675
Affacturage	Distribution GD	Factocic	-	-	-	2 875	357
Cession de Créances Alföld Porcelan		UniCredit Bank	560 000	huf	271,02	2 066	811
Cession de Créances Alföld Porcelan		Raiffeisen	508 000	huf	271,02	1 874	674

Les dettes d'affacturage comme les concours bancaires garanties par des cessions Dailly figurent dans les passifs financiers courants et les créances cédées dans les créances commerciales.

Les contrats d'affacturage et de Dailly ne sont pas déconsolidants.

##### 4.11.4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée. Cet engagement est ainsi devenu caduque le 20 décembre 2010.

#### 4.12 Ventilation de l'effectif

Au 31 mars 2011, le groupe compte 1 055 salariés équivalents temps plein, contre 1 077 au 31 mars 2010. La ventilation de l'effectif ressort ainsi qu'il suit :

	31-mars-11	31-mars-10	31-mars-09
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1055	1077	1180
France	658	678	719
Europe	222	231	276
Hors Europe	175	168	185

#### 4.13 Risques financiers

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

##### 4.13.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2011, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

En M€	Au 31 mars 2011				Au 31 mars 2010				Au 31 mars 2009			
	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire	Total	Dont MT à plus d'un an	Dont MT à un an au plus	Découvert bancaire
<b>Dettes Financières</b>	23,5	11,1	3,1	9,3	20,9	13,6	1,7	5,6	31,0	4,8	2,1	24,1
- Trésorerie	0,9				1,2				1,1			
<b>= Dettes Nettes</b>	<b>22,6</b>				<b>19,7</b>				<b>29,9</b>			
<b>MBA</b>	<b>2,4</b>				<b>2,1</b>				<b>1,9</b>			
<b>Flux Trésorerie Exploitation</b>	<b>1,7</b>				<b>4,5</b>				<b>4,5</b>			

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêt des comptes au 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

#### Evolution de l'activité du groupe

Dans un contexte pourtant encore incertain, au 31 mars 2011, le groupe affiche les performances suivantes :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 mars 2011 ressort à 86.5 M€, en progression de +4.4% par rapport à l'exercice précédent.

Après un premier semestre en progression de + 4.8%, le groupe a enregistré un troisième trimestre (octobre à décembre) décevant, en raison de difficiles conditions climatiques et de transport. Bénéficiant du bon accueil de l'ensemble des nouveaux produits, le dernier trimestre (janvier à mars) enregistre une forte dynamique, avec une progression de +7.6% du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice le groupe a ouvert sept nouveaux points de vente en franchise en France et un site internet marchand. Ces ouvertures ont compensé la décision des grands magasins de fermer trois concessions. A l'international, l'ensemble des partenaires ont ouvert 6 nouveaux points de vente, portant à 28 le nombre de boutiques et corners à l'étranger.

#### Financement du groupe

Au 31 mars 2011, 60.42% (contre 73.2 % au 31 mars 2010) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 39.58% (contre 26.8% au 31 mars 2010) de dettes à court terme. Ces lignes à court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.5.1.

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprend les principales dispositions suivantes :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Général
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%

- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
  - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
  - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
  - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
  - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
  - Au 31 mars 2011, le ratio ci-dessus s'établit à 0.49

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée. Dans ces conditions, la gestion de la trésorerie du groupe n'est pas remise en cause.

Par conséquent, le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

#### 4.13.2 *Risques de change*

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande depuis le début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld tire massivement en euros.

Face à la mise en place tardive des lignes de couverture de taux de change par les principaux partenaires bancaires du groupe, et dans une période de très forte volatilité des devises, Guy Degrenne n'a pas été en mesure de mettre en place, dès les premiers mois de l'exercice, l'ensemble des mesures de couverture ad hoc, en particulier sur le bath thaïlandais.

#### *Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de change :*

La direction administrative et financière du groupe, en relation avec ses correspondants au sein des filiales étrangères, et sous le conseil d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de change à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de change sur son activité ou ses investissements. Les expositions futures en devises sont déterminées dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. L'horizon de couverture est adapté aux activités du groupe. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

#### 4.13.3 *Risques de taux*

- Montant de la dette à taux fixe : 842 k€
- Montant de la dette à taux variable : 22 673 k€
- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :
  - o montant total couvert 6.5 M€, dont :
    - swap traditionnel : garantis 1.385% / 1.12% / 1.83% (6.5 M€)
  - o impact sur le compte de résultat des couvertures mises en œuvre : 156 k€

#### *Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de taux :*

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de dette à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de taux sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

#### 4.13.4 *Risques liés aux contrats d'affacturage*

Les contrats d'affacturage ne sont pas déconsolidants. Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

##### **Sur le Bilan (position au 31 mars 2011) :**

Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 3 962 K€

Créances clients cédées en garanties : 6 718 K€

##### **Sur le Compte de Résultat (position au 31 mars 2011) :**

Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 74 K€

##### **S'agissant des contrats :**

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie ;
- Certains clients sont spécifiquement visés au titre d'une clause de concentration de créances (généralement fixée à 35%).

#### 4.13.5 *Risques sur matières premières*

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru au cours des deux derniers exercices, pour se reporter essentiellement sur l'Asie et en particulier la Chine pour l'acier inox. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le groupe a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox.

Au 31 mars 2011 il n'y a pas de couverture de matières premières en cours. De nouveaux programmes de couvertures ont été mis en place au titre du nouvel exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2011.

En raison de l'impossibilité technique temporaire, indépendante de Guy Degrenne, le groupe n'a pas été en mesure de mettre en place, dès les premiers mois de l'exercice, le groupe n'a pas été en mesure de mettre en œuvre sa politique de couverture du nickel avant l'été 2010..

##### *Moyens alloués à la gestion des risques de matières premières :*

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, et en accord avec la direction des achats, définit les matières premières et leurs volumes à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de matières premières sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

#### 4.13.6 *Risques sur actions*

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

#### 4.13.7 *Risques de crédit*

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable à certaines catégories de clients qui rencontrent des difficultés de paiements. Ceci reste cependant sans impact au titre de la clôture de l'exercice 2010-2011.

Toutefois, les ventes effectuées directement auprès des consommateurs (boutiques, magasins d'usine, concessions en grands magasins, e-shop) ne donnent pas lieu à un risque client.

En outre, le déréférencement par la SFAC et la COFACE de plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans le contexte de crise économique, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice. Toutefois, Guy Degrenne a mis en œuvre des mesures de suivi périodique des clients ainsi déréférencés, afin de limiter le risque de contrepartie y afférent.

### 4.14 **Risques opérationnels**

#### 4.14.1 *Risques liés à la concurrence*

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

#### 4.14.2 *Risques d'image et de notoriété*

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes.

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques d'image et de notoriété :*

Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En particulier sur internet, une équipe projet effectuée en permanence une veille destinée à garantir la meilleure protection de l'image de Guy Degrenne, tant en France qu'à l'étranger. Un référentiel charté est ainsi à la disposition des équipes de Guy Degrenne, dans le cadre de ces actions de veille.

#### 4.14.3 *Risques liés aux attentes des consommateurs*

Le groupe est exposé à la contrainte permanente de répondre aux évolutions des attentes de ses clients (consommateurs et professionnels).

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques liés aux attentes des consommateurs :*

Les directions marketing du groupe (produit et opérationnel), contribuent à l'anticipation au mieux des tendances de consommation et d'achat. Elles sont régulièrement accompagnées par des sociétés de conseil et de veille (comportements des consommateurs, typologies des consommateurs, tendances colorielles, veilles technologiques, vecteurs d'achat, etc.). En outre, la direction supply chain, avec les directions commerciales, portent leurs efforts sur l'optimisation du cycle d'approvisionnement, en particulier pour réduire le temps s'écoulant entre la phase de conception et la mise sur le marché des produits développés par le groupe.

#### 4.14.4 *Risques liés à la présence internationale du groupe*

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, seul la première boutique ouverte à Tripoli en Libye (master franchise) est implantée en zone à risque. Son activité est suspendue depuis le début des mouvements révolutionnaires enregistrés

dans ce pays, et l'ouverture d'une deuxième boutique à Bengazi est de ce fait aussi reportée sine die. Le groupe ne dispose donc d'aucun actif investi en Libye.

#### 4.14.5 *Risques liés aux produits du groupe*

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

*Gestion et moyens alloués à la gestion des risques produits :*

Une veille jurisprudentielle est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du groupe. Cette veille est réalisée conjointement par la direction juridique et par la direction qualité du groupe.

#### 4.14.6 *Risques liés à la saisonnalité*

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 20 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe.

#### 4.14.7 *Risques de dépendance*

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développé, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

#### 4.14.8 *Risques environnementaux*

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre collatéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

### 4.15 **Risques juridiques**

#### 4.15.1 *Risques liés à des contentieux et à la fraude*

**Contentieux en propriété intellectuelle :** l'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assure du transfert effectif des créations au bénéfice du groupe. Les principaux contentieux en cours ou clos au cours de l'exercice portent sur la défense des droits de propriété intellectuelle du groupe. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

**Autres contentieux :** il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Les sociétés du groupe sont engagées ou susceptibles d'être engagées dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec des administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, lorsqu'elles sont estimés probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€. Si la chambre sociale de la Cour d'Appel a débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes, le Tribunal de Commerce a cependant donné droit à une partie de ses demandes (590k€). Compte tenu des fondements retenus par le Tribunal de Commerce, d'une part, et des éléments pertinents justifiant la révocation de Monsieur Patrick ROURE, d'autre part, Guy Degrenne a fait appel de la décision ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 835 k€. Compte tenu des conditions légitimes et de la forme respectée pour signifier la rupture du contrat la liant à SARYA, et des éléments matériels justifiant sa position, Guy Degrenne n'a pas constaté de provision au titre de ce contentieux, hormis les honoraires d'avocat ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SCHOTT ZWIESEL, devant le Tribunal de Commerce. La société SCHOTT ZWIESEL demande le paiement de factures commerciales pour un montant de 390 k€ plus les intérêts de retard (d'ores et déjà comptabilisées dans les comptes consolidés des exercices 2009 et 2010), mais dont Guy Degrenne conteste le règlement. Guy Degrenne a par ailleurs déposé une demande reconventionnelle de rupture abusive des relations commerciales, et demande le paiement de dommages-intérêts de 1 286 k€ ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

#### 4.15.2 *Risques liés aux engagements contractuels*

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient des charges sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

#### 4.15.3 *Risques de contrefaçon*

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

#### 4.15.4 *Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations*

S'agissant des législations ou réglementations applicables aux activités du groupe, il n'existe, à la connaissance de Guy Degrenne, aucune évolution prévisible susceptible de remettre en cause ses activités.

#### 4.15.5 *Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques*

La protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zones géographiques où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

Les opérations de protection sont pour l'essentiel, réalisées en interne par la direction juridique. Ponctuellement, Guy Degrenne fait appel à un cabinet spécialisé, disposant d'un réseau international, permettant au groupe d'assurer la représentation de ces intérêts dans ce domaine dans l'ensemble des pays où il opère.

En matière de contentieux, la direction juridique du groupe utilise les conseils de divers conseils spécialisés.

S'agissant enfin des contrats et partenariats, la direction juridique assure la veille de l'ensemble des engagements du groupe, ainsi que l'alerte auprès de l'ensemble des divisions opérationnelles et support concernées (échéances, risques, conseil, etc.).

#### 4.16 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

#### 4.17 Parties liées

##### 4.17.1 Rémunération des membres du Directoire

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

##### **Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b>		
<i>Membre et Président du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	200 000*	200 000
<i>Rémunération globale versée en 2009-2010</i>	97 744*	
<i>Rémunération globale versée en 2010-2011</i>	17 500**	273 561**
<i>Rémunération / convention mise à disposition COMIR</i>	85 750*	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	200 994	273 561
<b>Stéphane ZANCHET</b>		
<i>Membre du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	188 000	188 000
<i>Rémunération globale versée en 2009-2010</i>	172 731	
<i>Rémunération globale versée en 2010-2011</i>	14140**	253 011
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	186 871	253 011

\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la rémunération de Thierry VILLOTTE est versée par Guy Degrenne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 août 2009, la rémunération de Thierry VILLOTTE était versée par COMIR, et refacturée à l'euro, charges sociales comprises, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le montant facturé par COMIR pendant cette période a été de 111 k€.

\*\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- En complément de la rémunération fixe de base :
  - Thierry VILLOTTE : 18k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération de base de 200k€ annuelle
  - Stéphane ZANCHET : 14k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération de base de 188k€ annuelle
- Le montant de la prime variable « court terme », au titre de la performance de l'exercice 2009-2010 versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :
  - Thierry VILLOTTE : 30k€ ;
  - Stéphane ZANCHET : 17k€.
- Le montant de la prime variable « moyen terme », au titre de la performance des exercices passés versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :
  - Thierry VILLOTTE : 41k€
  - Stéphane ZANCHET : 35k€

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b> <i>Membre et Président du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	200 000	200 000
<i>Dont versé en 2009-2010</i>	96 250	
<i>Dont versé en 2010-2011</i>	17 500	200 000
<i>Dont convention mise à disposition COMIR</i>	85 750	
Rémunération variable		71 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	1 494	2 561
<b>TOTAL</b>	200 994	273 561
<b>Stéphane ZANCHET</b> <i>Membre du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	188 000	188 000
<i>Dont versé en 2009-2010</i>	159 720	
<i>Dont versé en 2010-2011</i>	14 140	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450
Rémunération variable		52 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	2 561	2 561
<b>TOTAL</b>	186 871	253 011

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

**Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE <i>Membre et Président du Directoire</i> Date début mandat : 12/11/2008 Date fin mandat : 11/11/2011		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET <i>Membre du Directoire</i> Date début mandat : 21/07/2003 Date fin mandat : 20/07/2012	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail  
(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 11k€  
Thierry VILLOTTE : 12k€

### **Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne**

	<b>Actions</b>	<b>ORA</b>
<b>Stéphane ZANCHET</b>	10 186	6 790
<b>Thierry VILLOTTE</b>	141 810	20 100

#### **4.17.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2010-2011 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2008-2009 :

Christian HAAS.....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE.....	6 000 euros
COMIR.....	5 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	4 500 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>27 500 euros</b>

Au titre de l'exercice 2009-2010 :

Christian HAAS.....	15 000 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY.....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE.....	3 000 euros
COMIR.....	10 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	5 000 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>45 000 euros</b>

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été constatée au profit des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

4.17.3 *Préambule sur la description des relations entre les entités liées*

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur *Guy Degrenne S.A.*
- *Guy Degrenne S.A. exerce une influence notable sur la société TDF NA (cf. note 1) conformément à la norme IAS 28 ;*
- *Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;*
- *Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe Guy Degrenne, conformément à la norme IAS 31 ;*
- *Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.*

4.17.4 *Description des principales fonctions assumées par les parties liées*

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

Dénominations sociales	Fonctions
GUY DEGRENNE S.A.	Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe
<b>Filiales françaises</b>	
USINE J.SIMON	Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats
PORCELAINES GUY DEGRENNE	Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'article de haute technologie en inox pour des tiers. R&D
BOUTIQUES GD	Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C
<b>Filiales étrangères</b>	
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE)	Fabrication de porcelaine blanche et décoration
GUY DEGRENNE BELGIUM	Distribution en Belgique
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)	Distribution B to B aux Etats-Unis

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

#### **Management Fees**

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees, au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

- Services stratégiques et de direction générale
- Services financiers
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des systèmes d'information
- Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

#### **Loyers**

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote-part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote-part du loyer chargé par le bailleur du site.

#### **Royalties**

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité.

#### **Comptes courants rémunérés**

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + 0.5 point.

#### **Garanties octroyées entre les entités du groupe**

Se reporter au paragraphe 4.11 relatif aux engagements hors bilan.

#### 4.18 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

##### 4.18.1 Segment primaire

#### Présentation de l'information sectorielle en résultat

Le reporting est construit en deux secteurs issus des systèmes internes d'organisation et qui sont suivit par le principal décideur opérationnel :

- La division "Activités Commerciales-Services support" qui regroupe :
  - o les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, l'activité d'achats et de Supply Chain,
  - o les services support du groupe tel que la stratégie, le marketing produits, la communication, la gestion des ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, la gestion financière (y compris frais financiers du groupe) et la gestion juridique.
- La division "Activités Industrielles", qui regroupe :
  - o les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers,
  - o les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers,
  - o les activités de recherche et développement.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

Au 31 Mars 2011

en €	Commerce-Support	Industrie	Eliminations /	
			Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	59 618	25 301	1 584	86 503
CA intragroupe *	10 384	16 968	-27 352	
Résultat opérationnel	-4 195	2 646	-62	-1 611
Résultat net	-5 234	2 566	19	-2 649

\* CA intragroupe tel que présenté dans le reporting interne = CA inter-secteur et intra-secteur

Au 31 Mars  
2010

en €	Commerce - Support	Industrie	Eliminations /	
			Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	60 277	21 381	1 196	82 854
CA intragroupe *	11 504	14 528	-26 032	
Résultat opérationnel	-2 871	896	-125	-2 100
Résultat net	-4 303	1 041	-385	-3 647

\* CA intragroupe tel que présenté dans le reporting interne = CA inter-secteur et intra-secteur

## Présentation de l'information sectorielle au Bilan

En l'absence d'un reporting interne unique permettant l'établissement de l'information sectorielle actif/passif les tableaux présentés ci après correspondent à la répartition du bilan consolidé par entité juridique. Chaque entité juridique réalise de manière prépondérante une activité commerciale-support ou industrielle ; certaines filiales à prépondérance industrielle réalisent une activité secondaire de nature commerciale qui ne fait pas l'objet d'un retraitement.

Au 31 mars 2011

en K€	Entité à prépondérance commerciale - service support	Entité à prépondérance industrielle	Inter-entité	Consolidé
<b>Actif immobilisé net</b>	<b>39 324</b>	<b>11 531</b>	<b>0</b>	<b>50 855</b>
<b>BFR</b>	<b>3 197</b>	<b>16 551</b>	<b>0</b>	<b>19 748</b>
<i>Stocks</i>	15 273	7 514	0	22 787
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	9 272	7 195	-4 927	11 540
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	-8 392	-4 927	4 954	-8 365
<i>Autres créances et dettes</i>	-12 957	6 769	-26	-6 214
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-16 650</b>	<b>-5 899</b>	<b>0</b>	<b>-22 549</b>
<i>Disponibilité</i>	250	628	0	878
<i>Trésorerie passive</i>	-16 900	-6 528	0	-23 428
<b>Capitaux Propres</b>	<b>-25 564</b>	<b>-20 657</b>	<b>-0</b>	<b>-46 222</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>-789</b>	<b>-1 114</b>	<b>0</b>	<b>-1 903</b>
<b>IS +Impôts différés</b>	<b>482</b>	<b>-411</b>	<b>0</b>	<b>71</b>

Au 31 mars 2010

en K€	Entité à prépondérance commerciale - service support	Entité à prépondérance industrielle	Inter-entité	Consolidé
<b>Actif immobilisé net</b>	<b>38 344</b>	<b>12 302</b>	<b>0</b>	<b>50 646</b>
<b>BFR</b>	<b>1 998</b>	<b>17 801</b>	<b>0</b>	<b>19 799</b>
<i>Stocks</i>	14 550	8 689	0	23 239
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	7 667	6 915	-3 705	10 877
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	-8 107	-4 233	3 751	-8 590
<i>Autres créances et dettes</i>	-12 112	6 431	-46	-5 728
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-11 687</b>	<b>-8 125</b>	<b>0</b>	<b>-19 811</b>
<i>Disponibilité</i>	234	946	0	1 180
<i>Trésorerie passive</i>	-11 921	-9 070	0	-20 991
<b>Capitaux Propres</b>	<b>-28 438</b>	<b>-20 413</b>	<b>0</b>	<b>-48 851</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>-206</b>	<b>-1 643</b>	<b>0</b>	<b>-1 848</b>
<b>IS +Impôts différés</b>	<b>-11</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>67</b>

4.18.2 Segment secondaire

Au 31 mars 2011

en k€	France	Europe	Hors Europe	Total consolidé
CA hors groupe	80 447	5 100	956	86 503
Actif immobilisé	48 661	706	1 489	50 856

Au 31 mars 2010

en k€	France	Europe	Hors Europe	Total consolidé
CA hors groupe	77 354	4 716	784	82 854
Actif immobilisé	48 411	709	1 526	50 646

4.19 Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	KPMG				PTBG			
	2010-2011		2009-2010		2010-2011		2009-2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
1. Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés								
a. Emetteur	63 009	45,42%	58 197	43,25%	66 500	44,87%	58 000	39,14%
b. Filiales intégrées globalement	75 706	54,58%	63 485	47,18%	74 300	50,13%	80 200	54,12%
2. Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
a. Emetteur			12 875	9,57%		0,00%	10 000	6,75%
b. Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	138 715	100%	134 557	100%	140 800	100%	148 200	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
a. Juridique, fiscal, social								
b. Autres								
<b>Sous-total</b>	0		0		0		0	
<b>Total des honoraires</b>	138 715		147 432		140 800		148 200	

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

<b>1</b>	<b>BILAN SOCIAL</b> .....	<b>118</b>
1.1	Bilan social : Actif.....	118
1.2	Bilan social : Passif.....	119
1.3	Compte de résultat.....	120
1.4	Variations de Trésorerie.....	121
<b>2</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES</b> .....	<b>122</b>
2.1	Abandon de créance.....	122
2.2	Contentieux.....	122
2.3	Liquidation de filiales.....	122
<b>3</b>	<b>REGLES &amp; METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>122</b>
3.1	<b>Immobilisations</b> .....	<b>122</b>
3.1.1	Immobilisations incorporelles.....	122
3.1.2	Immobilisations corporelles.....	122
3.1.3	Amortissements et Provisions.....	123
3.1.4	Immobilisations financières.....	123
3.2	Créances (Clients et autres créances).....	124
3.3	Valeurs mobilières.....	124
3.4	Opérations en devises.....	124
3.5	Provisions pour Risques et Charges.....	124
3.6	Emprunt obligataire.....	124
3.7	Indemnités de départ en retraite.....	125
3.8	Médailles du travail.....	127
3.9	Couverture des risques de change.....	127
3.10	Intégration fiscale.....	127
3.11	Droit individuel à la formation.....	127
3.12	Chiffres d'affaires.....	127
<b>4</b>	<b>NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES</b> .....	<b>128</b>
NOTE 1.	Immobilisations brutes.....	128
NOTE 2.	Amortissements.....	128
NOTE 3.	Provisions sur actif immobilisé.....	129
NOTE 4.	Synthèse de l'actif immobilisé.....	129
NOTE 5.	Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant.....	129
NOTE 6.	Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges.....	130
NOTE 7.	Etat des échéances et dettes (hors financier).....	131

NOTE 8.	Capitaux propres .....	132
NOTE 9.	AUTRES FONDS PROPRES .....	133
NOTE 10.	Emprunts et dettes financières.....	134
NOTE 11.	Valeurs mobilières de placement.....	135
NOTE 12.	Entreprises liées .....	135
NOTE 13.	Engagements financiers .....	135
NOTE 14.	Impôts sur les bénéfices.....	136
NOTE 15.	Ventilation de l'effectif .....	136
NOTE 16.	Impôts différés.....	136
NOTE 17.	Résultat Financier .....	137
NOTE 18.	Résultat exceptionnel .....	138
NOTE 19.	Rémunération des dirigeants sociaux .....	139
NOTE 20.	Tableau des filiales et participation .....	142
NOTE 21.	Continuité d'exploitation.....	143

# 1 BILAN SOCIAL

## 1.1 BILAN SOCIAL : ACTIF

en euros	Note	31/03/2011		31/03/2011	31/03/2010
		Brut	Amortissement et Dépréciation	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Notes 1, 2, 3	34 678 996	7 583 512	27 095 484	26 364 584
<b>Immobilisations corporelles</b>		1 582 998	1 401 871	181 127	218 175
<b>Immobilisations financières :</b>					
Titres de participation	Notes 1, 2, 3	48 867 759	7 321 968	41 545 790	41 076 850
Autres immobilisations financières	Notes 1, 2, 3	52 620		52 620	53 546
<b>Actif immobilisé</b>		<b>85 182 372</b>	<b>16 307 352</b>	<b>68 875 020</b>	<b>67 713 155</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stock	Note 5				
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	14 678		14 678	6 196
Créances Clients et Comptes rattachés	Note 5	1 485 651		1 485 651	986 854
Autres créances	Note 5	7 553 038		7 553 038	5 623 975
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	Note 9	398 886	330 737	68 149	57 219
Disponibilités		29 537		29 537	8 923
Charges constatées d'avance		295 009		295 009	466 991
<b>Actif circulant</b>		<b>9 776 799</b>	<b>330 737</b>	<b>9 446 062</b>	<b>7 150 158</b>
Frais d'émission d'emprunt à etaler		363 314		363 314	528 432
Ecarts de conversion Actif		858		858	138
<b>Total général</b>		<b>95 323 343</b>	<b>16 638 088</b>	<b>78 685 254</b>	<b>75 391 883</b>

## 1.2 BILAN SOCIAL : PASSIF

en euros	Note	31/03/2011	31/03/2010
Capital social		15 744 408	15 613 296
Primes d'émission, de fusion, d'apport		30 413 675	30 413 675
Réserve et report à nouveau		-1 972 452	1 231 149
Résultat de l'exercice		-4 482 789	-3 203 601
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		17 246	31 380
<b>Capitaux propres</b>	Note 7	<b>39 720 088</b>	<b>44 085 900</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>14 880 246</b>	<b>11 687 099</b>
<b>Provisions risques et charges</b>	Note 6	<b>222 212</b>	<b>652 774</b>
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit	Note 8	12 616 283	6 918 788
Emprunts et dettes financières diverses		1 681	10 945
<b>Emprunts et dettes financières</b>		<b>12 617 964</b>	<b>6 929 733</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 188 667	1 088 967
Dettes fiscales et sociales		1 016 715	1 152 640
Dettes diverses		9 039 196	9 794 683
Produits constatés d'avance			
<b>Dettes et régularisations</b>		<b>11 244 577</b>	<b>12 036 291</b>
Ecarts de conversion Passif		167	86
<b>Total général</b>		<b>78 685 254</b>	<b>75 391 883</b>

### 1.3 COMPTE DE RESULTAT

Par convention, un produit d'impôt est négatif.

en Euros	Note	31/03/2011	31/03/2010
Ventes de produits			
Autres ventes		3 632 984	3 731 100
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>3 632 984</b>	<b>3 731 100</b>
	dont export		
Autres Produits d'exploitations		3 336 356	3 718 947
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6 969 340</b>	<b>7 450 047</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnement		48 405	59 462
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		3 476 512	3 740 897
Impôts, taxes et versements assimilés		285 303	263 035
Salaires et Charges sociales		3 991 063	3 886 185
Dotations aux amortissements et aux provisions		833 137	834 427
Autres charges		134 860	159 381
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>8 769 280</b>	<b>8 943 387</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1 799 940</b>	<b>-1 493 340</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>-1 594 602</b>	<b>-1 573 341</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>-3 394 542</b>	<b>-3 066 681</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-1 539 582</b>	<b>-229 996</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices (a)		-451 335	-93 077
<b>Résultat net</b>		<b>-4 482 789</b>	<b>-3 203 601</b>

## 1.4 VARIATIONS DE TRESORERIE

Libellés		EXERCICE 2 011		EXERCICE 2 010
<b>I. OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Résultat Net</b>	-	4 482 789	-	3 203 601
Dotations aux amortissements		924 674		991 633
Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant)	-	2 194 995		70 567
Transfert de Charges à répartir	-	54 812	-	444 340
Charges Financières sur ORA		3 324 259		1 305 273
Plus ou moins values de cession		733 386		
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>A -</b>	<b>1 750 277</b>	<b>-</b>	<b>1 280 468</b>
Variation des stocks et en-cours				
Variation des créances clients et comptes rattachés		498 797	-	298 748
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-	99 699		281 014
Variation des autres créances et dettes		2 668 545		4 271 882
<b>Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité</b>	<b>B</b>	<b>3 067 643</b>		<b>4 254 148</b>
<b>Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1 + B2)</b>	<b>B</b>	<b>3 067 643</b>		<b>4 254 148</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B)</b>	<b>C -</b>	<b>4 817 920</b>	<b>-</b>	<b>5 534 616</b>
<b>II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Variation du Capital non appelé				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	837 396	-	698 909
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	13 228	-	12 099
Acquisitions de titres immobilisés / prêts	-	279		
Subvention				
Prix de cession sur actifs immobilisés				
Remboursements des autres immobilisations financières		1 205		455
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>D -</b>	<b>849 698</b>	<b>-</b>	<b>710 554</b>
<b>III. OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentations de capital en numéraire				
Émission ORA		-		10 582 994
Dividendes versés dans l'exercice				
Avances conditionnées				
Souscriptions d'emprunts et dettes financières (1)		10 000 000		5 710
Remboursements d'emprunts et dettes financières (1)	-	4 311 768	-	4 362 723
Variations diverses sur le financement				
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>E</b>	<b>5 688 232</b>		<b>6 225 981</b>
<b>Flux de trésorerie (C+D+E)</b>		<b>20 614</b>	<b>-</b>	<b>19 188</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 923		28 110
Trésorerie à la clôture de l'exercice		29 537		8 923
		<b>20 614</b>	<b>-</b>	<b>19 187</b>

- (1) Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

## **2 FAITS CARACTERISTIQUES**

### **2.1 ABANDON DE CREANCE**

Guy Degrenne SA a octroyé pendant l'exercice un abandon de créance à caractère financier à sa filiale Porcelaines Guy Degrenne SAS. Cet abandon, d'un montant de 585 524.43 euros, figure en charges financières.

### **2.2 CONTENTIEUX**

Contentieux opposant La société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€. Si la chambre sociale de la Cour d'Appel a débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes, le Tribunal de Commerce a cependant donné droit à une partie de ses demandes (590k€). Compte tenu des fondements retenus par le Tribunal de Commerce, d'une part, et des éléments pertinents justifiant la révocation de Monsieur Patrick ROURE, d'autre part, Guy Degrenne a fait appel de la décision. Néanmoins Guy Degrenne a comptabilisé une charge exceptionnelle à hauteur du jugement en première instance.

### **2.3 LIQUIDATION DE FILIALES**

Au cours de l'exercice Guy Degrenne a procédé à la liquidation de deux de ses filiales Guy Degrenne Italia et Guy Degrenne Espagne. Les conséquences comptables :  
En résultat financier sont enregistrés, la liquidation du compte courant ainsi que les reprises de provisions sur compte courant, pour risques et charges et pour dépréciations des titres.  
La valeur brute comptable des titres a été enregistrée en perte exceptionnelle.

## **3 REGLES & METHODES COMPTABLES**

Les états de synthèse de la société arrêtés au 31/03/2011 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les comptes au 31 mars 2011 ont été établis suivant le principe de la continuité d'exploitation, étant rappelé (i) le renforcement des capitaux propres en novembre 2009 par l'émission d'une ORA de 10M€, (ii) la consolidation des concours bancaires (cf. Note 10), et (iii) le maintien de l'amélioration des principaux agrégats financiers du groupe. L'activité du groupe et la situation financière au titre du premier trimestre de l'exercice 2011-2012, ne remettent pas en cause cette analyse et ont conduit le Directoire à considérer que la convention de continuité d'exploitation était respectée.

### **3.1 IMMOBILISATIONS**

#### **3.1.1 Immobilisations incorporelles**

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

#### **3.1.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

### 3.1.3 Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dérogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

* Constructions à usage industriel, commercial / composants :	6 à 10 ans
* Matériel de production, transport, bureau, outillage :	3 à 7 ans
* Installations, mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Dès que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2011, tient compte de :

#### Au titre de l'exercice clos :

- L'environnement conjoncturel encore incertain qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2011-2012, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- L'effet relatif de la crise économique sur le rythme de développement des points de vente en master franchise, entraînant un décalage dans le temps sans remettre en cause le potentiel des territoires à terme ;
- De maintien du point mort du groupe au cours du dernier exercice clos ;
- Des facteurs exogènes n'intervenant pas sur les performances intrinsèques du groupe ;
- Du maintien du niveau des stocks et du BFR ;

#### Au titre des exercices couverts par le plan pluriannuel :

- D'une revue complète de l'ensemble des hypothèses macro-économiques (inflation, prix des matières premières, coût de l'énergie, évolution des salaires, évolution des loyers, etc.) ;
- D'une revue complète des drivers pour chacun des métiers du groupe ;
- D'un benchmark des performances projetées par rapport aux performances des principaux acteurs du secteur ;
- D'un plan média pesant fortement sur les performances du groupe ;
- D'aléas pesant sur les performances retenues sur l'ensemble de la période couverte par le plan pluriannuel.

Les opportunités d'ores et déjà identifiées, voire en cours de négociation, n'ont cependant pas été prises en compte dans l'élaboration du plan pluriannuel.

Les tests de dépréciation ont été faits sur la base des comptes au 31/03/2011 dont les paramètres sont les suivants :

- Durée du plan 5 ans
- Taux d'actualisation 10.5 % (11.5 % au titre de l'exercice clos le 31/03/2010)
- Taux de Croissance 1.5 % (idem au titre de l'exercice clos le 31/03/2010)

Taux de croissance à l'infini : la valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché des arts de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Le taux d'actualisation a été ramené à 10.5% (contre 11.5% au titre de l'exercice précédent). Cette baisse du taux est justifiée par la baisse du risque spécifique Guy Degrenne, compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité du groupe, et par la baisse du taux moyen retenu par les principaux acteurs du marché des arts de la table. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux historique d'avant crise (exercices antérieurs au 31 mars 2008).

Il en ressort une reprise de provision de 600 k€ sur la valeur de la marque.

### 3.1.4 Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Au 31 mars 2011, la société a réalisé une évaluation de ses participations.

La valeur des titres est appréciée au regard des capitaux propres sociaux. Si ces capitaux propres sont inférieurs à la valeur des titres, la valeur de chaque entité concernée est déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représente la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Le taux d'actualisation retenu est de 10,5%. L'évaluation tient compte de la dette bancaire de chaque entité ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux de trésorerie.

Ainsi, sur l'exercice, des dotations aux provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

- Boutiques Guy Degrenne : 2 800 k€
- Porcelaines Guy Degrenne : 269 k€

Les reprises de provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

- Alfold Porcelaines : 2 500 k€
- Guy Degrenne Industrie : 1 100 k€

Concernant les filiales Guy Degrenne Italia et Guy Degrenne Espagne, suite à leur liquidation, il a été procédé à une reprise de provision pour 671 k€.

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### **3.2 CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)**

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

### **3.3 VALEURS MOBILIERES**

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque d'exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

### **3.4 OPERATIONS EN DEVICES**

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

### **3.6 EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

### 3.7 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt.

La législation applicable sur les territoires des filiales étrangères ne prévoit pas d'engagements de départ en retraite. Dans ces conditions, aucune provision n'est constatée sur les deux filiales hongroise et thaïlandaise à ce titre.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants, et sur la base des changements d'hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés. Les modifications apportées aux conventions collectives applicables au cours de l'exercice (augmentation du nombre de mois servant de base de calcul de l'indemnité de départ en retraite) ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA au titre des comptes clos le 31 mars 2011. Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, le taux d'actualisation retenu était celui fourni par l'Institut des Actuaires en vigueur à la date des calculs, majoré d'un spread de 2 (afin de conserver un taux d'actualisation comparable) ;
- Taux de rotation :

Les taux de rotation ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>35 ans et moins</b>	13,8%	31,3%	22,7%	34,1%	32,0%	0,0%	12,9%	42,5%
<b>de 35 à 45</b>	12,4%	12,5%	0,0%	10,2%	9,3%	28,6%	1,7%	0,0%
<b>de 45 à 57</b>	8,6%	10,4%	4,3%	3,3%	19,9%	0,0%	1,2%	0,0%
<b>plus de 57</b>	5,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,1%	0,0%	5,0%	0,0%

Compte tenu de la non représentativité de l'historique de référence pour les départs de la tranche de plus de 57 ans, jusqu'au nouvel âge de départ en retraite retenu, le taux calculé est plafonné à 5 % de manière prudentielle.

- Taux d'augmentation des salaires :

Les taux d'augmentation des salaires ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux d'augmentation des salaires, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>35 ans et moins</b>	4,5%	4,5%	9,0%	3,4%	4,3%	0,0%	2,4%	17,9%
<b>de 35 à 44</b>	3,4%	2,8%	1,4%	2,3%	2,9%	0,0%	2,2%	0,0%
<b>de 45 à 57</b>	2,3%	2,3%	2,3%	2,0%	2,1%	0,0%	2,1%	0,0%
<b>plus de 57</b>	1,0%	1,6%	0,9%	3,0%	2,9%	0,0%	1,9%	0,0%

- Age de départ en retraite :

Les âges de départ en retraite ont été modifiés pour tenir compte de l'évolution des normes législatives en vigueur. Par exception, pour les catégories 5 et 8, Guy Degrenne a retenu un âge prévisionnel de départ en retraite de 62 ans, pour tenir compte des dates de début d'activité professionnelle effectifs des catégories de salariés concernés dans les sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
<b>Age</b>	67	67	67	67	62	67	62	67

Le groupe Guy Degrenne a défini et met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :

- Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
- Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
- Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
- Favoriser le retour ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.
- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Cadres
2	Vente
3	Ass Cadre
4	ETAM
5	Démonstratrice
7	VRP
8	Ouvrier
12	Apprentis

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.
- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite, ont été comptabilisés en résultat.

- Changement de régime :

Concernant les modifications de conventions collectives intervenues sur l'exercice, le groupe a étalé cet impact sur la durée moyenne résiduelle (5,74 années).

en k€	31/03/2011	31/03/2010	Variation
Provision pour médaille de travail	9	8	1
Provision pour indemnités de départ en retraite	86	104	-18
	<b>94</b>	<b>112</b>	<b>-17</b>

### 3.8 MEDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).

La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 3.7 Indemnités de départ en retraite.

### 3.9 COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.

Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

### 3.10 INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Cette option a été reconduite pour cinq exercices fiscaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 puis à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2008.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale est de 36 104 686 euros.

Le déficit reportable serait de 31 863 042 euros en l'absence d'intégration

### 3.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- la formation est imputée sur le droit à RTT
- le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions

En conséquence, aucune provision n'a été constatée au 31 mars 2011

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars s'élève à 4 849 heures

### 3.12 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Chiffres d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

## 4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

### NOTE 1. IMMOBILISATIONS BRUTES

<i>en k€</i>	Valeur	Acquisitions	Diminutions		Valeur
Nature des immobilisations	Brute au 01/04/2010	ou créations	Virement de poste à poste	Cession tiers ou mise hors service	Brute au 31/03/2011
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
<b>Total I</b>	<b>33 978</b>	<b>837</b>		<b>137</b>	<b>34 679</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	57				57
Constructions	238				238
Installations des constructions	30				30
Matériel, outillages industriels	333				333
Autres Immobilisations corporelles	912	13			925
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
<b>Total II</b>	<b>1 570</b>	<b>13</b>	-	-	<b>1 583</b>
<i>Immobilisations financières</i>					
Autres participations	49 602			733	48 869
Prêts, autres immobilisations financières	53	0		1	52
<b>Total III</b>	<b>49 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>735</b>	<b>48 921</b>
<b>Total Général I+II+III</b>	<b>85 203</b>	<b>851</b>	<b>0</b>	<b>871</b>	<b>85 183</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

- Logiciels (Finances, ERP, Divers) 443 k€
- Frais de développement de nouveaux modèles 332 k€

### NOTE 2. AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au 01/04/2010	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Montant des amortissements au 31/03/2011
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<b>Total I</b>	<b>2 704</b>	<b>643</b>	<b>137</b>	<b>3 210</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	227	11		238
Installations des constructions	30			30
Matériel, outillages industriels	326	2		328
Autres Immobilisations corporelles	700	48		749
<b>Total II</b>	<b>1 282</b>	<b>62</b>		<b>1 344</b>
<b>Total Général I+II</b>	<b>3 986</b>	<b>705</b>	<b>137</b>	<b>4 554</b>

Résultat d'exploitation	612
Résultat exceptionnel	92
	705

**NOTE 3. PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE**

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 01/04/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2011
Dépréciations immobilisations incorporelles	4 910	63	600		4 373
Dépréciations immobilisations corporelles	69		12		58
Dépréciations titres de participation	8 524	3 069	4 271		7 322
	<b>13 504</b>	<b>3 132</b>	<b>4 883</b>	<b>0</b>	<b>11 753</b>

Résultat d'exploitation  
 Résultat Financier  
 Résultat Exceptionnel

	3 069	4 271	
	63	612	
	<u>3 132</u>	<u>4 883</u>	<u>0</u>

Détail des dépréciations sur titres de participation cf. note 3.1.4 page 9

**NOTE 4. SYNTHESE DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	Valeur brute	31 mars 2011		Valeur nette
		Amort.	Dépr.	
Immobilisations incorporelles	34 679	3 210	4 373	27 096
Immobilisations corporelles	1 583	1 344	58	181
Immobilisations financières	48 921		7 322	41 599
	<u>85 183</u>	<u>4 554</u>	<u>11 753</u>	<u>68 876</u>
<i>Cumul dépréciation et amortissement =</i>		<i>16 307</i>		

**NOTE 5. PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT**

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 01/04/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2011
Dépréciation stocks et encours					
Dépréciation comptes clients					
Dépréciation autres créances	417		417		0
Provisions pour dépréciation titres GD	342		11		331
	<b>759</b>		<b>428</b>		<b>331</b>

Résultat d'exploitation  
 Résultat Financier  
 Résultat Exceptionnel

428

Au 31 mars 2011, une reprise de provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 11 k€ ce qui porte le montant de la provision à 331 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 2.32 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2011 (au 05 Juillet 2011 le dernier cours coté était de 2.07€).

**NOTE 6. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 01/04/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2011
<i>Provisions réglementées</i>					
Provisions pour hausse de prix					
Provisions pour investissements	18		8		10
Amortissements dérogatoires	14	2	8		8
<b>Total I</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>16</b>		<b>17</b>
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Provisions pour pertes de change	0	1	0		1
Provisions pour litiges	97	40	10		127
Provisions pour plan sauvegarde emploi					
Provisions pour pension et oblig.	112	1	18		94
Provisions risques filiales	444		444		
Provisions pour impôts / fusion					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total II</b>	<b>653</b>	<b>42</b>	<b>472</b>		<b>222</b>
<b>TOTAL</b>	<b>684</b>	<b>44</b>	<b>488</b>		<b>240</b>
Résultat d'exploitation		1	18		
Résultat Financier		1	444		
Résultat Exceptionnel		42	26		
		44	488		

**Provisions pour risques et charges :**

Les principales dotations de l'exercice concernent des risques de litiges avec des salariés pour 40 k€,

Les principales reprises de l'exercice concernent :

- des risques de litiges avec des anciens salariés pour un montant total de 10k€
- la couverture des indemnités de départ en retraite 18 k€
- les provisions précédemment constatés pour la filiale GD Italia 444 k€

Autres Contentieux :

Il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€. Si la chambre sociale de la Cour d'Appel a débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes, le Tribunal de Commerce a cependant donné droit à une partie de ses demandes (590k€). Compte tenu des fondements retenus par le Tribunal de Commerce, d'une part, et des éléments pertinents justifiant la révocation de Monsieur Patrick ROURE, d'autre part, Guy Degrenne a fait appel de la décision ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 835 k€. Compte tenu des conditions légitimes et de la forme respectée pour signifier la rupture du contrat la liant à SARYA, et des éléments matériels justifiant sa position, Guy Degrenne n'a pas constaté de provision au titre de ce contentieux, hormis les honoraires d'avocat ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

**NOTE 7. ETAT DES ECHEANCES ET DETTES (HORS FINANCIER)**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
Avances, acomptes versés sur commandes	15	15	
Client douteux et litigieux			
Autres créances clients	1 486	1 486	
Personnel et comptes rattachés	-	-	
Sécurité sociales et organismes sociaux			
Etat impôt sur les sociétés	388	388	
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	110	110	
Etat autres impôts et taxes	34	34	
Groupe et associés	6 984	6 984	
Autres créances	37	37	
Charges constatés d'avance	295	295	
<b>Total</b>	<b>9 348</b>	<b>9 348</b>	<b>-</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
Avance et Acomptes reçus sur commandes			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 189	1 189	
Personnel et comptes rattachés	512	512	
Sécurité sociales et organismes sociaux	415	415	
Etat impôt sur les sociétés			
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	10	10	
Etat autres impôts et taxes	80	80	
Dettes sur Immobilisations	22	22	
Groupe et associés	8 688	8 688	
Autres dettes	329	329	
Pruits constatés d'avance		-	
<b>Total</b>	<b>11 245</b>	<b>11 245</b>	<b>-</b>

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civile, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

## NOTE 8. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

	Au 01/04/2010	Affectat. Résultat 2010	Mouvements exercice	Au 31/03/2011
Capital social	15 613		131	15 744
Prime d'émission	30 414			30 414
Prime de fusion				
Prime d'apport				
Prime de conversion				
Réserve légale	1 692			1 692
<i>Réserves réglementées</i>				
Réserves Indisponibles	64			64
Réserves diverses	1 430			1 430
Report à nouveau	-1 955	-3 204		-5 159
Résultat exercice 2009 / 2010	-3 204	3 204		
Résultat exercice 2010 / 2011			-4 483	-4 483
<i>Provisions réglementées</i>				
Provision pour hausse prix				
Provision pour investissements	18		-8	10
Provision amort. Dérogat.	14		-6	8
Subventions brutes				
Subventions rapportées				
<b>Total</b>	<b>44 085</b>		<b>-4 366</b>	<b>39 720</b>

### A. Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 744 408 €, divisé en 3 936 102 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts.

### B. Evolution du capital social

	En €	en nombre d'actions	Valeur nominale
<b>Situation au 31 décembre 2001</b>	<b>43 346 064</b>	<b>2 646 629</b>	<b>16</b>
Paiement de dividende sous forme d'actions	292 512	18 282	16
<b>Situation au 31 décembre 2002</b>	<b>42 638 576</b>	<b>2 664 911</b>	<b>16</b>
<b>Situation au 31 décembre 2003</b>	<b>42 638 576</b>	<b>2 664 911</b>	<b>16</b>
Réduction Capital	-31 978 932		
Augmentation Capital	3 553 212	888 303	4
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>	<b>14 212 856</b>	<b>3 553 214</b>	<b>4</b>
Exercice de bons de souscription	80	20	4
<b>Situation au 31 décembre 2005</b>	<b>14 212 936</b>	<b>3 553 234</b>	<b>4</b>
Exercice de bons de souscription	1 163 856	290 964	4
<b>Situation au 31 décembre 2006</b>	<b>15 376 792</b>	<b>3 844 198</b>	<b>4</b>
Exercice de bons de souscription	35 336	8 834	4
<b>Situation au 31 Mars 2008</b>	<b>15 412 128</b>	<b>3 853 032</b>	<b>4</b>
Exercice de bons de souscription	0	0	4
<b>Situation au 31 Mars 2009</b>	<b>15 412 128</b>	<b>3 853 032</b>	<b>4</b>
Conversion d'ORA	201 168	50 292	4
<b>Situation au 31 Mars 2010</b>	<b>15 613 296</b>	<b>3 903 324</b>	<b>4</b>
Conversion d'ORA	131 112	32 778	4
<b>Situation au 31 Mars 2011</b>	<b>15 744 408</b>	<b>3 936 102</b>	<b>4</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, 16 389 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 32 778 actions nouvelles.

## NOTE 9. AUTRES FONDS PROPRES

Montant de l'émission Produit brut	10.582.995 euros.
Produit net	Environ 10.000.000 euros
Nombre d'ORA	2.568.688 ORA.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des ORA était réservée par préférence : <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 octobre 2009.</li> <li>– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (ci-après « DPS ») qui pouvaient souscrire du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus</li> <li>– à titre irréductible à raison de deux ORA pour trois actions existantes possédées, trois droits préférentiels de souscription permettait de souscrire deux ORA au prix de 4,12 euros par ORA ; et</li> <li>– à titre réductible, le nombre d'ORA qu'ils désiraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul>
Valeur théorique du DPS	Sur la base du cours de clôture de l'action Guy Degrenne le 19 octobre 2009, la valeur théorique du DPS s'élevait à 0,81 euros
Valeur nominale unitaire des ORA	4,12 euros par ORA
Prix d'émission et date d'émission des ORA	Le pair, soit 4,12 euros par ORA, payable en une seule fois à la date d'émission (correspondant à la date de règlement), soit le 17 novembre 2009 (la « Date d'Emission »).
Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA	Les actions nouvelles remises en remboursement des ORA portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes code ISIN FR0004035061.
Ratio de remboursement des ORA et ajustement du ratio de remboursement des ORA	Chaque ORA est remboursable par la remise de deux actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 4 euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs.
Remboursement des ORA	Les ORA seront remboursables en actions nouvelles, à raison de deux actions pour une ORA émises chacune à 4 €, sous réserve d'ajustements ultérieurs, en totalité le 17 novembre 2012 ou le 1er jour ouvré suivant le 17 novembre 2012 si cette date n'est pas un jour ouvré (la « Date d'échéance »).
Durée de l'emprunt	3 ans
Remboursement anticipé des ORA au gré des porteurs ou à l'initiative de la Société	Aucun cas de remboursement anticipé des ORA à l'initiative de la Société n'est prévu. Les Porteurs d'ORA peuvent à leur gré demander, par notification écrite à la Société et à l'agent payeur, Société Générale Securities Services, depuis le 17 novembre 2009 et jusqu'à la Date d'échéance, le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs ORA, en précisant la quantité exacte d'ORA à rembourser. Ce remboursement anticipé des ORA s'effectue uniquement par remise d'actions nouvelles, sur la base du Ratio de Remboursement en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement anticipée est notifiée. Les demandes de remboursement anticipé sont irrévocables.
Remboursement en numéraire	Les ORA ne peuvent pas être remboursées en espèces, y compris en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société.
Taux d'intérêt	Aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA.
Rang des ORA	Maintien de l'emprunt à son rang (pari passu).

	<i>En €</i>	<i>en nombre d'ORA</i>	<i>Valeur nominale</i>
<b>Situation au 17 Novembre 2009</b>	<b>10 582 995</b>	<b>2 568 688</b>	<b>4,12</b>
Conversion d'ORA	-103 602	-25 146	4,12
Frais Financier	1 207 706		
<b>Situation au 31 Mars 2010</b>	<b>11 687 099</b>	<b>2 543 542</b>	<b>4,59</b>
Conversion d'ORA	-75 304	-16 389	
Frais Financier	3 268 451		
<b>Situation au 31 Mars 2011</b>	<b>14 880 246</b>	<b>2 527 153</b>	<b>5,89</b>

**NOTE 10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

## A. Echancier

	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Variation
A moins d'un an	5 118	6 928	-1 810
De un à cinq ans	7 500	2	7 498
A plus de cinq ans			0
<b>Total</b>	<b>12 618</b>	<b>6 930</b>	<b>5 688</b>

## B. Nature

	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Variation
Autres Emprunts obligataires			
- Emprunts obligataires	0	0	0
- Intérêts courus	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

- Emprunts	10 000	0	10 000
- Concours bancaires courants	2 553	6 903	-4 351
- Intérêts courus	64	15	48
<b>Total</b>	<b>12 616</b>	<b>6 919</b>	<b>5 698</b>

Emprunts et dettes financières divers

- Participation	2	11	-9
- Autres	0	0	0
- Intérêts courus	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>-9</b>

Le 9 avril 2010 Guy Degrenne a signé un contrat de crédit moyen terme en pool de 10 M€ avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale). Les principales dispositions de ce crédit sont les suivantes :

## Caractéristiques :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Générale
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenants :
  - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
  - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
  - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
  - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
  - Au 31 mars 2011, le ratio ci-dessus s'établit à 0.49.

**NOTE 11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Au 31 Mars 2011, la Société détient 21 260 de ses propres actions soit environ 0.54 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 30 553 actions et les ventes à 30 835 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 30 juin 2006.

Les actions propres sont affectées à la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ou être cédées sur le marché boursier. Il s'agit des actions acquises antérieurement, dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe et dont le plan est échu au 31 décembre 2006.

Au 31 mars 2011, une reprise de provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 11 k€ ce qui porte le montant de la provision à 331 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 2.32 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2011 (au 05 Juillet 2011 le dernier cours coté était de 2.07).

**NOTE 12. ENTREPRISES LIEES**

Postes inscrits au bilan & compte de résultat	Montant
Participations	48 868
Créances clients et comptes rattachés	1 486
Autres créances	6 984
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431
Autres dettes	8 971
Charges financières	3 767
Produits financiers	4 837

Il n'est pas présenté de liste détaillé de transaction s significatives effectuées pas la société avec des parties liées car celles-ci sont conclues à des conditions normales de marché.

**NOTE 13. ENGAGEMENTS FINANCIERS****Garanties accordés par Guy Degrenne SA**

Au profit de la filiale	Tiers	Montant
Boutique Guy Degrenne	LCL	100 K €
Guy Degrenne Industrie	LCL	200 K €
Boutique Guy Degrenne	LCL	50 K €
Siam Tableware	BOA	1 189 K €
Siam Tableware	UOB	69 K €
Alföld Porcelan	Unicredit Bank	2 066 K €
Alföld Porcelan	Raiffensen	1 874 K €

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée. Cette condition est caduque au 20/12/2010

**Nantissement Guy Degrenne SA**

Tiers	Actif concerné	Montant	Échéance
SG	Titres Guy Degrenne Industrie	2 700	
CIC/LCL/SG	Marques Guy Degrenne	10 000	09/04/2015

**Instruments financiers**

Guy Degrenne SA a souscrit un contrat de couverture du risque de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Swap traditionnel du 17/01/2011 au 17/01/2014 (2M€) Euribor 3Mois contre 1.83 %

La valorisation de cet instrument financier est de 38 k€ euros au 31 mars 2011.

**NOTE 14. IMPOTS SUR LES BENEFICES**

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	-3 395		-3 395
Résultat exceptionnel	-1 540		-1 540
Participation des salariés			0
Profit d'impôt (1)		451	451
<b>Total</b>	<b>-4 934</b>	<b>451</b>	<b>-4 483</b>

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt métier d'art : 73 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : 58 k€
- ✓ IS sur filiale Guy Degrenne Industrie : 321 k€

**NOTE 15. VENTILATION DE L'EFFECTIF**

Cadres	29
Agents de maitrises & techniciens	5
Employés et ouvriers	<u>21</u>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**NOTE 16. IMPOTS DIFFERES**

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation 01/04/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31/03/2011
Provision pour hausse des prix	-			-
Amortissements dérogatoires	14	2	8	8
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Charge fiscale future</b>	<b>8 X 33% = 3</b>			

B. Allègements de la charge fiscale future (en K€)

Nature des éléments	Base
Provision pour participation	-
Provision pour taxe solidarité et entraide	9
Provision pour dépréciation des immobilisations	58
Provision pour risques et charges	86
<b>Total</b>	<b>153</b>
<b>Allègement fiscal futur</b>	<b>153 X 33,33% = 51</b>

Le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale est de 36 104 686 euros.

Le déficit reportable serait de 31 863 042 euros en l'absence d'intégration.

**NOTE 17. RESULTAT FINANCIER**

<b>en Euros</b>	<b>31/03/2011</b>	<b>31/03/2010</b>
Produits financiers de participations	1 237	416
Produits des autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	48	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 143	13
Différences positives de change	1	2
Produits nets/cessions valeurs mobil.	2	0
<b>Produits financiers</b>	<b>6 431</b>	<b>430</b>
Dotations aux amortissements et provisions	3 070	256
Intérêts et charges assimilées	4 952	1 733
Différences négatives de change	3	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	12
<b>Charges financières</b>	<b>8 026</b>	<b>2 003</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 595</b>	<b>-1 573</b>

Les frais d'intérêts des ORA représentent 3.3 M€

**NOTE 18. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Total</b>	<b>Opérations de gestion</b>	<b>Reprises de prov.</b>	<b>Opérations sur capital</b>
Cession d'éléments d'actifs				
Reprise de provision sur actifs immobilisés	611		611	
Provisions réglementées	8		8	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	<i>619</i>		<i>619</i>	
Produits sur remboursement litiges contrefaçons				
Produits sur remboursement litiges, dépôts, avoirs reçus,				
<i>Sous total - divers</i>				
Autres licenciements	10		10	
Provision pour investissement	8		8	
<i>Sous total - Produits d'ordre social</i>	<i>18</i>		<i>18</i>	
<b>Total</b>	<b>637</b>		<b>637</b>	

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Total</b>	<b>Opérations de gestion</b>	<b>Dotations aux prov.</b>	<b>Opérations sur capital</b>
Cession d'éléments d'actifs	733			733
Amortissement dérogatoires	2		2	
Dépréciation des immobilisations	156		156	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	<i>891</i>		<i>158</i>	<i>733</i>
Litiges, avoirs, etc. à caractère commercial/juridique				
Amortissements des Charges à répartir				
Divers	0	0		
<i>Sous total Divers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
Autres licenciements	1 286	1 246	40	
Provision pour investissement (participation)				
<i>Sous total charges d'ordre social</i>	<i>1 286</i>	<i>1 246</i>	<i>40</i>	
<b>Total</b>	<b>2 177</b>	<b>1 246</b>	<b>198</b>	<b>733</b>

**NOTE 19. REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX**

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b>		
<i>Membre et Président du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	200 000*	200 000
<i>Rémunération globale versée en 2009-2010</i>	97 744*	
<i>Rémunération globale versée en 2010-2011</i>	17 500**	273 561**
<i>Rémunération / convention mise à disposition COMIR</i>	85 750*	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	200 994	273 561

**Stéphane ZANCHET***Membre du Directoire*

<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	188 000	188 000
<i>Rémunération globale versée en 2009-2010</i>	172 731	
<i>Rémunération globale versée en 2010-2011</i>	14140**	253011
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	186 871	253 011

\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la rémunération de Thierry VILLOTTE est versée par Guy Degrenne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 août 2009, la rémunération de Thierry VILLOTTE était versée par COMIR, et refacturée à l'euro, charges sociales comprises, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le montant facturé par COMIR pendant cette période a été de 111 k€.

\*\* Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- En complément de la rémunération fixe de base :
  - Thierry VILLOTTE : 18k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération de base de 200k€ annuelle
  - Stéphane ZANCHET : 14k€, au titre de l'application rétroactive de la rémunération de base de 188k€ annuelle
- Le montant de la prime variable « court terme », au titre de la performance de l'exercice 2009-2010 versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :
  - Thierry VILLOTTE : 30k€ ;
  - Stéphane ZANCHET : 17k€.
- Le montant de la prime variable « moyen terme », au titre de la performance des exercices passés versée aux dirigeants mandataires sociaux est de :
  - Thierry VILLOTTE : 41k€
  - Stéphane ZANCHET : 35k€

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011
<b>Thierry VILLOTTE</b> <i>Membre et Président du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	200 000	200 000
<i>Dont versé en 2009-2010</i>	96 250	
<i>Dont versé en 2010-2011</i>	17 500	200 000
<i>Dont convention mise à disposition COMIR</i>	85 750	
Rémunération variable		71 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	1 494	2 561
<b>TOTAL</b>	200 994	273 561
<b>Stéphane ZANCHET</b> <i>Membre du Directoire</i>		
<b>Rémunération annuelle fixe de référence</b>	188 000	188 000
<i>Dont versé en 2009-2010</i>	159 720	
<i>Dont versé en 2010-2011</i>	14 140	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450
Rémunération variable		52 000
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature	2 561	2 561
<b>TOTAL</b>	186 871	253 011

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

**Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ni au cours des exercices antérieurs.

**Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE <i>Membre et Président du Directoire</i> Date début mandat : 12/11/2008 Date fin mandat : 11/11/2011		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET <i>Membre du Directoire</i> Date début mandat : 21/07/2003 Date fin mandat : 20/07/2012	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail  
(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 11k€  
Thierry VILLOTTE : 12k€

**Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne**

	<b>Actions</b>	<b>ORA</b>
<b>Stéphane ZANCHET</b>	10 186	6 790
<b>Thierry VILLOTTE</b>	141 810	20 100

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2010-2011 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2008-2009 :

Christian HAAS .....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE .....	6 000 euros
COMIR.....	5 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	4 500 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>27 500 euros</b>

Au titre de l'exercice 2009-2010 :

Christian HAAS .....	15 000 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY .....	12 000 euros
Bruno MONTMERLE .....	3 000 euros
COMIR.....	10 000 euros
Compagnie du Bois Sauvage.....	5 000 euros
<b>TOTAL.....</b>	<b>45 000 euros</b>

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été constatée au profit des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

## NOTE 20.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Dénomination - Siège Social			Capital Autres Capitaux Propres en devises	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres Val.nette Titres	Prêts,avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat en devises
<b>Filiales</b>							
Porcelaine Guy Degrenne			400 000 -620 730	100,00%	2 642 093	392 910	2 070 644 131 882
Guy Degrenne Industrie			5 233 660 2 627 306	100,00% 1 147 984	8 123 698 8 123 698		27 684 341 591 296
Distribution Guy Degrenne			5 027 984 2 321 572	100,00%	12 089 294 12 089 294		49 463 780 -384 723
Boutiques GD			12 497 025 -6 777 521	100,00%	17 402 702 13 202 702	6 444 260 100 000	17 108 562 21 832
Usines J.Simon			168 675 68 759	100,00%	260 691 238 786		0 22 371
TDF North America	(a)	USD	250 000 1 064 482	50,00%	115 671 115 671		3 739 261 155 890
Siam Tableware	(b)	THB	81 500 000 267 938 909	100,00%	4 390 609 4 390 609	20 260	253 638 228 6 502 817
Alföld Porcelan	(c)	HUF	505 600 000 -59 912 235	100,00%	3 843 002 3 385 031		2 571 982 125 96 241 191

Taux de conversion au 31 Mars 2011

(a) USD = 0.70071, (b) THB = 0.0237699, (c) HUF = 0.00368976

## **NOTE 21. CONTINUITE D'EXPLOITATION**

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

### **Evolution de l'activité du groupe**

Dans un contexte pourtant encore incertain, au 31 mars 2011, le groupe affiche les performances suivantes :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 mars 2011 ressort à 86.5 M€, en progression de +4.4% par rapport à l'exercice précédent.

Après un premier semestre en progression de + 4.8%, le groupe a enregistré un troisième trimestre (octobre à décembre) décevant, en raison de difficiles conditions climatiques et de transport. Bénéficiant du bon accueil de l'ensemble des nouveaux produits, le dernier trimestre (janvier à mars) enregistre une forte dynamique, avec une progression de +7.6% du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice le groupe a ouvert sept nouveaux points de vente en franchise en France et un site internet marchand. Ces ouvertures ont compensé la décision des grands magasins de fermer trois concessions. A l'international, l'ensemble des partenaires ont ouvert 6 nouveaux points de vente, portant à 28 le nombre de boutiques et corners à l'étranger.

### **Financement**

Au 31 mars 2011, 60.42% (contre 73.2 % au 31 mars 2010) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 39.58% (contre 26.8% au 31 mars 2010) de dettes à court terme. Ces lignes à court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée. Dans ces conditions, la gestion de la trésorerie du groupe n'est pas remise en cause.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2011, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE ET LE  
CONTRÔLE INTERNE**

# GOVERNANCE

Les principes de gouvernance qui régissent la société et le groupe, sont établis conformément aux recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT et dans le cadre de la Recommandation AMF n°2010-15.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédent l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre le Directoire et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

## 1. Le cadre statutaire

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

### 1.1 Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du directoire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

### 1.2 Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, y compris les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties à ces derniers.

### 1.3 Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

L'autorisation du Conseil de Surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour les opérations suivantes:

- Donner caution, aval ou garantie de la Société, pour une période d'une année, pour un montant unitaire supérieur à 1.500.000 euros et cumulé annuel supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder des immeubles par nature de la Société pour un montant supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder totalement ou partiellement, toutes participations de la Société pour un montant par opération supérieur à 1.500.000 euros.
- Procéder à la constitution de sûretés de toutes natures supérieures à 1.500.000 euros.
- Prendre une participation supérieure à 1.500.000 euros (par opération).
- Engager tout investissement, réaliser toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements soumis par le Directoire au Conseil de Surveillance au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, pour approbation, investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

## 2. L'activité de l'exercice clos le 31 mars 2011

### 2.1 Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

#### 2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2011

*Christian Haas* – Membre et Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Christian HAAS a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

*Bruno Montmerle* – Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Bruno MONTMERLE a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

COMIR, représentée par Charles Baur – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de COMIR représentée par Charles BAUR a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Philippe Choppin de Janvry – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Philippe CHOPPIN DE JANVRY a été approuvé par l'assemblée générale du 26 septembre 2008. Philippe Choppin de Janvry est administrateur indépendant.

Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Yves LIENART – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de la Compagnie du Bois Sauvage représentée par YVES LIENARD a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Jean-Claude LAMBERT. A été coopté membre lors de la séance du Conseil de Surveillance du 2 décembre 2009. Sa cooptation a été présentée et validée à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 septembre 2010. Jean-Claude LAMBERT est administrateur indépendant.

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS – Membre du Conseil de Surveillance. Nomination enregistrée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 septembre 2010.

Est considéré comme indépendant, tout membre du Conseil de Surveillance qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Dans ces conditions, les membres du Conseil de Surveillance indépendants ne sont pas et/ou n'ont pas été :

- Salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la société Guy Degrenne S.A. ou d'une société du groupe Guy Degrenne, et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- Clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- Actionnaires de référence de la société Guy Degrenne S.A. ;
- Liés familialement de manière proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Été auditeur de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT, le Conseil de Surveillance accueille deux membres du conseil indépendants (minimum recommandé), sur un total de 7 membres.

## 2.1.2 Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle porte non seulement sur la régularité des comptes, comme sur le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Le pouvoir de contrôle du Conseil de Surveillance ne s'étend pas aux filiales de la société Guy Degrenne S.A.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

## 2.1.3 Règlement intérieur

Il n'existe pas de règlement intérieur applicable au Conseil de Surveillance à la date de clôture des comptes au 31 mars 2011. Dans le cadre de la réunion du 6 juillet 2011, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de mettre en place un règlement intérieur au cours de l'exercice 2011-2012, en remplacement du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 21 juillet 2003 qui tenait lieu de règlement intérieur simplifié.

## 2.1.4 Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

### Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2010-2011.

Date	Ordre du Jour	Membres présents ou représentés	Taux de présence
07/04/2010	Présentation du rapport d'activité du groupe Présentations des plans d'actions et des choix stratégiques 2010-2011 Présentation et approbation du budget 2010-2011 Conventions réglementées	4	75%
07/07/2010	Présentation des comptes au 31/03/2010 Présentation du rapport du comité d'audit Présentation du rapport des commissaires aux comptes Présentation du rapport du président du conseil de surveillance Arrêté des documents de gestion prévisionnelle Présentation du rapport de gestion Préparation de l'assemblée générale des actionnaires Conventions réglementées	5	83%
07/09/2010	Renouvellement du mandat de Stéphane ZANCHET, en tant que membre du Directoire	5	71%
01/12/2010	Présentation des comptes semestriels Rapport des commissaires aux comptes Rapport d'activité Conventions réglementées Nomination de SOPARCIF au comité d'audit Rémunération des membres du Directoire	5	71%
01/04/2011	Présentations des plans d'actions et des choix stratégiques 2011-2012 Présentation et approbation du budget 2011-2012 Conventions réglementées	5	71%

### Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- *Délai préalable habituel de mise à disposition des documents.* Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.
- *Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance avant les réunions du Conseil.* L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, sous forme de rapport du Directoire, etc...

- *Confidentialité des informations.* Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées, sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise présents au Conseil de Surveillance.

## 2.1.5 Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Conformément à la Recommandation n°15 du Code de gouvernance MIDDLENEXT, le Conseil de Surveillance, sur invitation de son Président, s'est réuni une fois le 19 janvier 2011, afin de débattre de son fonctionnement, sans présence du Directoire. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a privilégié l'auto-contrôle par ses membres.

## 2.2 Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance dispose de deux comités en son sein, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

### 2.2.1 Appellations et missions des différents comités

Deux comités permanents ont été créés au sein du Conseil de Surveillance, dont le renouvellement est annuel. Il s'agit du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les deux comités sont chargés d'étudier les questions que le président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance soumet pour avis à leur examen.

### 2.2.2 Composition des Comités

Chaque comité est composé de deux membres au moins du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée qui vient à expiration à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes de l'exercice de nomination. Un membre d'un comité ad hoc peut être membre et/ou président des autres comités ad hoc.

### 2.2.3 Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

#### Comité d'Audit

Les informations ci-dessous relatives au Comité d'Audit, suivent en partie les Recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010.

*Membres :* Philippe Choppin de Janvry (Président), SOPARCIF (membre) et Christian Haas (membre). L'ensemble des membres du Comité d'Audit est composé de membres du Conseil de Surveillance. Aucun des membres du Comité d'Audit n'exerce aucune fonction au sein de la direction de

la société Guy Degrenne S.A., ni au sein d'aucune des sociétés qu'elle contrôle. Le Président du Comité d'Audit est membre du Conseil de Surveillance indépendant.

*Compétences* : les compétences requises des membres du Comité d'Audit sont (i) des compétences minimales en matière financière et comptable et (ii) une expérience acquise en tant que dirigeant d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou directeur administratif et financier au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou de responsable de gestion de participations financières au sein de fonds d'investissement, ou d'auditeur confirmé au sein d'un cabinet d'audit.

*Missions* :

- Assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Examiner toute question de nature financière, comptable ou relative au contrôle interne, permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions ;
- Assurer la suivi du contrôle légal des comptes annuels, et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Assurer le respect de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Examiner les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et d'une information dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

*Règlement Intérieur* : il n'existe pas de règlement intérieur applicable au Comité d'Audit à la date de clôture des comptes au 31 mars 2011. Dans le cadre de la réunion du 29 juin 2011, les membres du Comité d'Audit ont décidé de mettre en place un règlement intérieur au cours de l'exercice 2011-2012, en remplacement du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 21 juillet 2003 qui tenait lieu de règlement intérieur simplifié.

Le Comité d'Audit agit sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil de Surveillance.

*Réunions du Comité d'Audit au cours de l'exercice écoulé*

Nombre de réunions	Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait)
--------------------	--

2	Comptes annuels et intermédiaires Financement du groupe Contrôle interne et gestion des risques Nouvelles dispositions légales et réglementaires (recommandations AFEP-MEDEF, recommandations Code de déontologie MIDDLENEXT, recommandations AMF 2010-07, 2010-15, 22 juillet 2010, guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne)
---	--

### Comité des Rémunérations

*Membres* : Bruno Montmerle (Président) et Christian Haas (membre).

*Missions* : Proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations du ou des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur retraite, examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance relative aux rémunérations du ou des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009 a approuvé la modification des missions du comité des rémunérations, y intégrant désormais le recrutement et les nominations des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est aussi consulté sur les recrutements stratégiques au sein du Comité de Direction, le cas échéant, sur lesquels le Directoire estime que l'avis du comité est utile et nécessaire.

*Réunions du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice écoulé*

Le Comité des Rémunérations s'est réuni le 21 juin 2010, afin de statuer sur le montant des rémunérations variables annuelles et triennales allouées aux membres du Directoire, ainsi que sur les conditions d'application dans le temps de leur rémunération fixe.

### 3. Principes de rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

#### 3.1 Rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est définie et versée conformément aux principales AFEP-MEDEF, aux recommandations du Code de déontologie MIDDLENEXT, et aux Recommandations AMF 2010-15.

La rémunération des membres du Directoire est définie par le Comité des Rémunérations. Les membres du Directoire non Président ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social. Le Président du Directoire ne dispose d'aucun contrat de travail et est exclusivement rémunéré au titre de son mandat social de Président.

Les rémunérations salariées sont définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations est

par ailleurs conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il fait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations a défini une rémunération variable annuelle en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitent exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau l'attribution est défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartiennent aux catégories d'attributaires.

Le Comité des Rémunérations a aussi défini une rémunération variable annuelle et une rémunération variable différée (triennale) à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, mais en aucun cas sous la forme d'une indemnité de départ. Aucun des membres du Directoire n'est ainsi bénéficiaire d'une indemnité de départ, quelle qu'en soit la forme. Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre le Directoire et le Comité des Rémunérations. Compte tenu de ce que le groupe est en phase de retournement, aucun critère figé n'a été défini pour l'allocation de tout ou partie de ces rémunérations variables, qui sont fixées sur la base de l'appréciation souveraine, par le comité des rémunérations, des performances du Directoire. Sont à minima pris en considération, pour l'allocation de ces rémunérations variables, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, du résultat consolidé et du cash-flow généré par le groupe.

Les membres du Directoire sont aussi bénéficiaires d'une retraite complémentaire.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Directoire, se reporter à la Section 15 du Rapport de Gestion.

### 3.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-président est fixée par le Conseil.

La part individuelle versée à chaque administrateur est fonction de l'assiduité aux conseils qui se sont tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil aux comités des rémunérations ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, fait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, se reporter à la Section 15 du Rapport de Gestion.

#### **4. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes qui y sont étroitement liées soumises aux obligations de déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne**

##### **4.1 Mandataires sociaux**

###### 4.1.1 Conseil de Surveillance

Christian HAAS – *Président du Conseil de Surveillance*

COMIR, représentée par Charles BAUR – *Membre du Conseil de Surveillance*

Philippe CHOPPIN DE JANVRY – *Membre du Conseil de Surveillance*

La Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Yves LIENART – *Membre du Conseil de Surveillance*

Jean-Claude LAMBERT – *Membre du Conseil de Surveillance*

Bruno MONTMERLE – *Membre et vice président du Conseil de Surveillance*

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS – *Membre du Conseil de Surveillance*

###### 4.1.2 Directoire

Thierry VILLOTTE – *Membre et Président du Directoire*

Stéphane ZANCHET – *Membre du Directoire*

###### 4.1.3 Personnes assimilées

Stéphane de BERGEN – *Directeur Marketing Produits*

Jean-Thomas MEYER – *Directeur Business Development Industrie*

Sylvie MASSAS – *Directeur Commercial Division Réseaux de Détail*

Antoine de REMUR – *Directeur Commercial Division CHR & International*

Philippe RENELLEAU – *Directeur Division Platerie & Industrie*

Philippe LASSAUX – *Secrétaire Général*

Franck CHESNEL – *Responsable Comptable Groupe*

Tinneke PRADIER – *Responsable Consolidation et Contrôle de Gestion groupe*

Samuel LONGUEMARE – *Contrôleur de Gestion*

Pierre Aoustin – *Contrôleur de Gestion*

#### **5. Liste des mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011**

Se reporter à l'Annexe 7 du Document de Référence.

#### **6. Opérations de communication financière et publications légales réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011**

Se reporter à l'Annexe 5 du Document de Référence

# Présentation de l'organisation générale des procédures de Contrôle Interne

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

## 1. Objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel de Guy Degrenne, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société et du groupe, des risques d'erreurs et de fraudes.

## 2. Environnement de contrôle

Le Contrôle Interne du groupe repose sur :

Une organisation générale fondée sur la dualité entre les directions opérationnelles, d'une part, et les directions fonctionnelles, d'autre part, ces dernières exerçant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :

- La Direction Générale,
- La Direction Financière,
- La Direction Juridique,
- La Direction des Systèmes d'Information,
- La Direction des Ressources Humaines,
- La Direction de la Qualité (certification ISO 9001),
- Le Comité d'Audit.

Des organes sociaux de contrôle spécifiques et indépendants, en l'occurrence le Comité d'Audit.

Des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches qui se traduisent dans les procédures, circuits d'approbation et outils de la société et du groupe.

## 3. Activités de contrôle

### 3.1 Direction Générale

La Direction Générale communique et/ou justifie au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit :

- Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de Guy Degrenne, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- Les principales options comptables retenues, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- Les changements de principes et méthodes comptables, après consultation des Commissaires aux Comptes ;
- La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, à chaque arrêté de comptes publiés ;
- L'existence d'un contrôle de gestion dont les données sont systématiquement rapprochées de l'information financière publiée.

Les Commissaires aux comptes, dans ce contexte, communiquent au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit, leur assurance d'accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des filiales consolidées.

### 3.2 Direction Financière

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :

- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Dans l'analyse du dispositif du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :

- Type 1 : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.

- Type 2 : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 : Siam Tableware, Alföld Porcelan.
- Type 3 : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 : Guy Degrenne Belgium.

### 3.3 Comptabilité

Les objectifs des Services Comptables sont les suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.

Ces responsabilités sont assurées par :

Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :

- La définition du référentiel comptable groupe,
- Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
- La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
- La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences,
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA,
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alföld et Siam.

### 3.4 Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales

de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

### 3.5 Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion regroupe le contrôle de gestion « Commercial » et le contrôle de gestion « Industriel ».

Ces deux services ont pour objectifs :

- De mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base ;
- D'établir la planification ainsi que les budgets annuels.

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

Le groupe a renforcé son équipe de contrôle de gestion par l'intégration de deux nouveaux collaborateurs, experts des activités commerciales d'une part, et industrielles et supply chain d'autre part. La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

### 3.6 Consolidation

Le service consolidation a pour objectifs de :

- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement.
- L'activité consolidation est assurée conjointement par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable et Trésorerie Groupe.

La fonction comptable et financière a accès aux informations nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe.

Les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes sont identifiés.

### 3.7 Communication financière

Le Directeur Administratif & Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Responsable Comptable et Trésorerie et le Responsable Contrôle de gestion, sont les seuls habilités à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

Les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance, ainsi que les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes, ainsi que toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution de la stratégie du groupe, ou un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le groupe, ou encore les personnes qui ont des liens personnels étroits avec l'une des deux catégories précitées, respectent les mesures de prévention des manquements d'initiés.

Guy Degrenne publie et met à jour sur son site internet ([www.guydegrenne.fr](http://www.guydegrenne.fr)), et la tient à la disposition de l'AMF, la liste des personnes travaillant en son sein et ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement, ainsi que des tiers agissant en son nom ou pour son compte, ayant accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société et le groupe.

Seules les personnes dont la liste est publiée sur le site internet du groupe (cf. ci-dessus), ont accès à des informations privilégiées, en tout ou partie, en fonction de leurs responsabilités au sein du groupe.

L'ensemble des personnes concernées par ses obligations ont fait l'objet d'une information spécifique quant à ces obligations.

Conformément aux Recommandations AMF n° 2010-07, un déontologue (fonction assumée par le Secrétaire Général) donne un avis préalable à toute transaction sur les titres de la société, qui lui est communiquée préalablement à sa réalisation, par une personne figurant sur la liste des initiés. Il n'existe pas d'obligation de consultation du déontologue. Elle demeure facultative. En outre, le déontologue définit et communique auprès des personnes figurant sur la liste des initiés, les fenêtres négatives d'intervention sur les titres de la société.

### 3.8 Système d'information

Les procédures et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de

disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information financière et comptable font l'objet d'adaptation pour évoluer avec les besoins de la société.

Les données sont sauvegardées de manière périodique. Les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptable et financiers sont respectées.

### 3.9 Direction Juridique

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure le Directoire et le Conseil de Surveillance du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

### 3.10 Direction Qualité – Certification ISO 9001

Ce service a pour objet d'établir les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures, des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, ...).

Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En février 2010, les résultats satisfaisants de l'audit Qualité externe FAQ ont permis de reconduire la certification de la société jusqu'en 2011.

### 3.11 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres du Conseil de Surveillance.

A l'occasion de la présentation, par la direction générale, des comptes consolidés annuels et intermédiaires, le Comité d'Audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information financière.

En outre, à l'occasion des arrêtés de comptes précités, les commissaires aux comptes présentent :

- Leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Le Comité d'Audit examine les principaux éléments ayant un impact sur l'approche d'audit (périmètre de consolidation, options comptables, nouvelles normes appliquées, opérations importantes), et les risques significatifs relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, identifiées par les commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit examine avec les commissaires aux comptes, les risques pesant sur leur indépendance. Ces derniers lui communiquent chaque année :

- Une déclaration d'indépendance ;
- Le montant global des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par Guy Degrenne S.A., au titre des missions qui ne sont pas directement liées à la mission des commissaires aux comptes ;
- Une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Dans ses relations avec l'entreprise, le Comité d'Audit entend, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et intermédiaires, la direction générale ainsi que le responsable administratif et financier, le secrétaire général, et, le cas échéant, le responsable du contrôle de gestion. En outre, le Comité d'Audit est destinataire, dans un délai raisonnable, de documents lui permettant de mener à bien sa mission, remis par la société (comptes consolidés, annexe aux comptes consolidés, options comptables, transactions significatives, tests de perte de valeur, litiges, engagements hors bilan).

Le Comité d'Audit remet au Conseil de Surveillance son rapport de synthèse des travaux réalisés, à l'occasion de chaque arrêté comptable.

## 4. Description des procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :

- Procédure de contrôle de gestion et reporting ;
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière ;
- Procédures support.

### 4.1 Procédure de contrôle de gestion

#### 4.1.1 Documents de reporting

Budget annuel. Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par le Directoire au mois de novembre de chaque année.

Contrôle budgétaire mensuel. Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.

Tableaux de bord mensuels. Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'au Directoire vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

#### 4.1.2 Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

#### 4.1.3 Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

## 4.2 Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

### 4.2.1 Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

### 4.2.2 Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêtés de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêtés semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

### 4.2.3 Prévisions de résultat et de trésorerie

Le groupe dispose d'outils de modélisation des résultats et des prévisions de trésorerie élaborés, qui ont fait l'objet d'un audit approfondi réalisé par le cabinet Ernst & Young au cours de l'exercice 2008-2009.

### 4.2.4 Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :

- Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,
- Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées.

Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

## 4.3 Procédures des activités de support

### 4.3.1 Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;

Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;

Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions précontentieuses ou contentieuses.

### 4.3.2 Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois, des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

## 5. Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

### 5.1 Respect des normes

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Guy Degrenne, les collaborateurs font systématiquement remonter, pour traitement, l'ensemble des éventuelles pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne au groupe, ou contraires aux lois et règlements applicables dans les pays des différentes implantations du groupe.

Cependant, les actions d'audit ponctuelles menées par la société ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales et participations.

La Direction Juridique a mis en place un audit semestriel des opérations « corporate » (secrétariat juridique) pour les filiales de type 2. L'objectif est de s'assurer, par le respect des dispositions légales et réglementaires locales des droits de l'actionnaire majoritaire (Guy Degrenne S.A.) sont respectés et

que les principes de gouvernance d'entreprise édictés par les statuts sont effectivement respectés.

## 5.2 Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière.

L'action ainsi menée par le Directoire conduit à une meilleure information du Conseil de Surveillance ainsi qu'à une meilleure information des actionnaires et du marché.

## 5.3 Gestion des Risques

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière, le Groupe Guy Degrenne gère les risques auquel le groupe est potentiellement exposé avec un groupe pluridisciplinaire de travail composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :

- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :

- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;
- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la réallocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Les objectifs de la politique de gestion des risques sont :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La politique de gestion des risques concentre les ressources de Guy Degrenne et son organisation dédiée au tour de :

- L'analyse des risques : examen des conséquences potentielles des principaux risques et de leur occurrence possible ;
- Traitement des risques : choix des plans d'actions les plus adaptés à Guy Degrenne, en arbitrants entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque ;
- La prise en considération des expériences passées en matière de risques ;
- L'information de la direction générale du groupe sur les caractéristiques des principaux risques et de mesures de traitement mises en œuvre ;
- L'information régulière du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit sur les principaux risques et les mesures mises en œuvre pour les traiter.

Le dispositif de gestion des risques mis en œuvre du sein du groupe Guy Degrenne ne peut garantir de manière absolue la réalisation des objectifs visés ci-dessus.

Pour plus d'information sur les risques, se reporter à la Section 3 du Rapport de Gestion.

## 5.4 Points de vigilance

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » du Code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT.

## 5.5 Nouvelles réglementations et règles applicables

Le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit, le Directoire ainsi que l'ensemble des fonctions financières, comptables et juridiques ont eu communication et présentation de l'ensemble des nouvelles dispositions applicables en matière de contrôle interne (recommandations Code de déontologie MIDDLENEXT, recommandations AMF n°2010-07, n°2010-15, du 22 juillet 2010, Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne).

## 5.6 Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

### 5.6.1 Activité liée aux missions récurrentes

L'attention du service a porté en priorité sur :

- La mise à jour permanente de l'environnement de contrôle lié au déploiement de l'ERP AX-Dynamics ;
- Les procédures et activités de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Pour chacun des processus, un référentiel est élaboré et revu régulièrement, présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Afin de maintenir à une base stable et homogène de contrôle, le service a travaillé sur les composantes suivantes du contrôle interne, dans le cadre du référentiel COSO :

- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées ;
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives en particulier à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle doit désormais favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

#### 5.6.2 Activité liée aux missions spécifiques à l'exercice

Les travaux du Service de Contrôle Interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, ont porté sur les principales thématiques suivantes :

- Système et Réseaux : en matière d'infrastructure tout d'abord, le groupe a poursuivi la rénovation de la quasi-totalité de son matériel en France, dans le cadre d'un programme dont les objectifs sont les suivants : consolidation de l'architecture système réseau, haute disponibilité/plan de reprise d'activité. En matière de sécurité des systèmes, de nouvelles procédures de contrôle de gestion du parc machines utilisateurs et des conditions d'accès et d'utilisation du réseau, ont été définies et mises en œuvre tout au long de l'exercice et feront l'objet de compléments durant l'exercice 2011-2012. Une documentation de synthèse de la nouvelle infrastructure réseau (et sa gestion associée) a été remise aux membres du Comité d'Audit. Dans le cadre de leur revue sur le contrôle interne, les commissaires aux comptes ont attiré l'attention de la société sur la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des axes de progrès initiés en matière d'accès aux programmes et aux données et à la continuité;

- Système d'Information : le groupe a déployé de manière opérationnelle l'ERP AX Dynamics de Microsoft dans le cadre d'un processus projet structuré :

- Mise en œuvre d'un comité de pilotage ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de migration ;
- Déploiement d'une organisation et d'un planning de projet détaillé ;
- Mise en œuvre de méthodologies de reprises de données définie et formalisées ;
- Contrôle des reprises de données ;
- Conservation des documentations relatives aux contrôles ;
- Identification et correction des éventuels écarts/erreurs/anomalies ;
- Validation des reprises des données par les responsables opérationnels ;
- Ecriture des procédures de recette fonctionnelle ;
- Documentation et validation des tests fonctionnels ;
- Définition d'un planning de bascule et d'un plan de retour arrière ;
- Existence d'un plan de formation ;
- Existence d'un support aux utilisateurs ;
- Existence d'une politique de gestion des habilitations.

Dans le cadre de la revue réalisée par les commissaires aux comptes des procédures de contrôle interne mises en œuvre, aucune anomalie n'a été constatée.

- Contrôle des filiales étrangères : la Direction Administrative & Financière Groupe a poursuivi ses opérations de contrôle renforcé sur ses filiales hongroise, thaïlandaise et américaine.

Ces opérations comprennent notamment le renforcement des missions de contrôle de gestion au sein et auprès de ses filiales, mais aussi le renforcement des opérations d'assistance auprès de la filiale hongroise, en matière de négociations avec les établissements bancaires locaux et en matière de reporting.

- Lutte contre la fraude :
  - E-shop : mise en œuvre d'une gestion sécurisée des codes promotionnels ;
  - Points de vente physiques : nouvelles procédures liées à la gestion de la carte de fidélité, et accentuation des sanctions disciplinaires.

Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans un environnement économique défavorable, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles, au cours de l'exercice 2011-2012.

## Déclaration du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, et le rapport de gestion (dont la table de réconciliation figure à la page 14) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG Audit et PTBG, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant :

- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2011 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2011 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2010 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2010 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2009 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2009.

Le 3 août 2011

Thierry VILLOTTE, Président du Directoire



## Responsables du contrôle des comptes

KPMG Audit

Commissaire aux Comptes Titulaire

Date de première nomination.....1995

Date d'expiration du mandat..... 2013

Appartenance à un Groupe.....KPMG

PTBG

Commissaire aux Comptes Titulaire

Date de première nomination.....1995

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....NA

Jean-Pascal Thorel

Commissaire aux Comptes Suppléant

Date de première nomination.....21 juin 2001

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....NA

Monsieur Gouhir

Commissaire aux Comptes Suppléant

Date de première nomination.....28 juin 2004

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....NA

## Informations incluses par référence dans le Document de Référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du groupe Guy Degrenne entre les exercices 2009 et 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 mars 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 août 2010 sous le numéro D.10-0667 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans l'actualisation du document de référence déposé à l'AMF le 21 octobre 2009.

Les parties non incluses des documents de référence 2009 et 2008 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent document de référence.

## Documents accessibles au public

Les statuts de Guy Degrenne SA sont inclus dans ce document de référence en Annexe 9. Les autres documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social dans les conditions prévues par la loi. Le document de référence de Guy Degrenne déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.guydegrenne.fr](http://www.guydegrenne.fr).

**ANNEXE 1**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
les comptes consolidés**



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Efficience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

**Guy Degrenne S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2011  
Guy Degrenne S.A.  
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
*Ce rapport contient 57 pages*



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

## **Guy Degrenne S.A.**

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
Capital social : €. 15 744 408

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 2.9 « Changements de méthode et corrections d'erreurs » aux comptes consolidés relative à la classification de la CVAE selon IAS 12 et à la correction d'erreur relative au traitement comptable du contrat d'assurance prospection COFACE,
- les notes 2 et 4.13.1 aux comptes consolidés qui exposent la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et des raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3 et 4.2.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3 et 4.2.1 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 29 juillet 2011

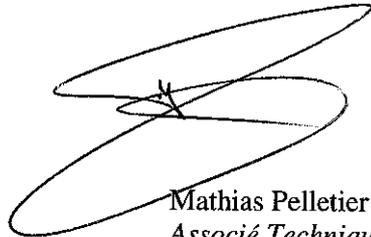
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



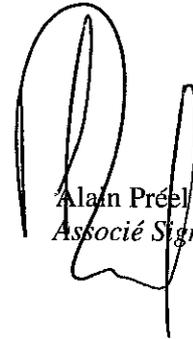
Jean-Marc Discours  
Associé

Colombelles, le 29 juillet 2011

PTBG & Associés



Mathias Pelletier  
Associé Technique



Alain Prével  
Associé Signataire

**ANNEXE 2**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes sur**  
**les comptes sociaux**



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1 rue du Bocage  
14460 Colombelles

**Guy Degrenne S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2011  
Guy Degrenne S.A.  
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
*Ce rapport contient 33 pages*



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1 rue du Bocage  
14460 Colombelles

## **Guy Degrenne S.A.**

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
Capital social : €. 15 744 408

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note 21 de l'annexe qui expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Evaluation des titres de participations

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2011 s'établit à 41 545 790 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1.4 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

### Estimations comptables

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans la note 3.1.3 du chapitre règles et méthodes comptables de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.1.3 de l'annexe donne une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 29 juillet 2011

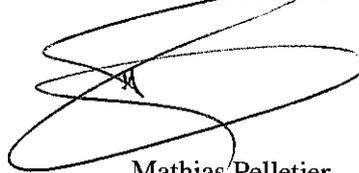
Colombelles, le 29 juillet 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Discours  
Associé

PTBG & Associés



Mathias Pelletier  
Associé Technique



Alain Prétel  
Associé Signataire

**ANNEXE 3**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes sur la**  
**Gouvernance et les Risques**



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

**Guy Degrenne S.A.**

**Rapport des commissaires aux  
comptes, établi en application  
de l'article L.225-235 du Code  
de commerce, sur le rapport du  
président du conseil  
surveillance de la société Guy  
Degrenne S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2011  
Guy Degrenne S.A.  
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

## **Guy Degrenne S.A.**

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
Capital social : €. 15 744 408

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Guy Degrenne S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guy Degrenne S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*Guy Degrenne S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes, établi en  
application de l'article L.225-235 du Code de  
commerce, sur le rapport du président du conseil  
surveillance de la société Guy Degrenne S.A.*

29 juillet 2011

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 29 juillet 2011

Colombelles, le 29 juillet 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours  
Associé

PTBG & Associés

Mathias Pelletier  
Associé Technique

Alain Préel  
Associé Signataire

**ANNEXE 4**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
les Conventions Réglementées**



**KPMG Audit**  
1, cours Volmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

**Guy Degrenne S.A.**

**Rapport spécial des  
commissaires aux comptes sur  
les conventions et  
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 mars 2011  
Guy Degrenne S.A.  
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
*Ce rapport contient 7 pages*



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**PTBG & Associés**  
Campus Effiscience  
1, rue du Bocage  
14460 Colombelles

## **Guy Degrenne S.A.**

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire  
Capital social : €. 15 744 408

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Ces conventions et engagements n'ont pas été autorisés en conseil de surveillance en raison d'un oubli administratif.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Paris La Défense, le 29 juillet 2011

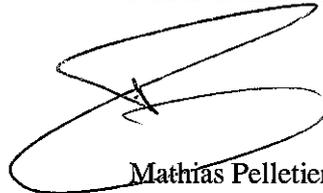
Colombelles, le 29 juillet 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Discours  
Associé

PTBG & Associés



Mathias Pelletier  
Associé Technique



Alain Prével  
Associé Signataire

**Tableau I : Conventions et engagements**

Sociétés / Personnes concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant H.T. en Euros sur l'exercice 2010/2011	
		Engagés	Comptabilisés Chez Guy Degrenne S.A.
<b><u>A – Conventions / engagements nouveaux autorisés</u></b>			
GD Industrie Boutiques GD	Caution accordée par Guy Degrenne au LCL au titre de garantie des lignes de crédit Court Terme ouvertes par Guy Degrenne Industrie (200 000 €) et Boutiques Guy Degrenne (50 000 €)  <i>Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2010</i>	250 000 €	
Alfold	Caution accordée par Guy Degrenne à Unicredit Hongrie pour un montant de 360 000 000 HUF au titre des lignes de crédit Court Terme accordées à Alfold  <i>Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> avril 2011</i>	1 328 314 €	
GD Industrie	Nantissement des titres Guy Degrenne Industrie au profit de la Société Générale pour 2 700 000 € en garantie des billets de trésorerie à ouvrir dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à taux variable ouvert en compte spécial  <i>Conseil de Surveillance du 7 juillet 2010</i>	2 700 000 €	
Thierry VILLOTTE COMIR	Convention de cession de l'intégralité des actions composant le capital de MERCES (actionnaire de Guy Degrenne) détenue par COMIR à Thierry VILLOTTE pour la somme de 170 K€  <i>Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2010</i>		
<b><u>B – Conventions / engagements non autorisés préalablement</u></b>			
Porcelaines GD	Guy Degrenne a abandonné une partie du compte courant qu'elle détenait sur sa filiale Porcelaines Guy Degrenne		585 524 € (charges)
<b><u>C – Conventions / engagements antérieurement approuvés</u></b>			
Alfold	Caution accordée par Guy Degrenne à la banque HVB - Unicredit Bank pour un montant de 560 000 000 HUF en date du 6 juillet 2006  <i>Assemblée Générale du 29 juin 2007</i>	2 066 268 €	
Alfold	Caution accordée par Guy Degrenne à la RAIFFEISEN Bank pour un montant de 508 000 000 HUF en date du 26 juillet 2006	1 874 400 €	

	<i>Assemblée Générale du 29 juin 2007</i>		
Siam Tableware	Caution accordée par Guy Degrenne à Bank Of Asia - ABN AMRO pour un montant à l'origine de 50 000 000 THB	1 188 495 €	
	<i>Conseil d'administration du 4 février 2000</i>		
Filiales cautionnées Siam Tableware Alfold	Rémunérations des cautions accordées par Guy Degrenne		6 004 € 17 052 € (produits)
Distribution GD Porcelaines GD Usines J. Simon GD Industrie Boutiques GD Siam Tableware Alfold GD Belgium TDFNA	Convention de trésorerie autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2003 pour une durée illimitée		
Boutiques GD	Caution accordée par Guy Degrenne au LCL pour un montant de 100 000 € sur le découvert bancaire de sa filiale	100 000 €	
	<i>Conseil de Surveillance du 29 septembre 2007</i>		
Distribution GD Porcelaines GD Usines J. SIMON GD Industrie Boutiques GD	Convention d'intégration fiscale renouvelée à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2008 (signée à l'origine le 28 octobre 1993 pour une durée de 5 ans) Société mère : Guy Degrenne		
	<i>Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> septembre 2009</i>		
<b><u>D – Conventions / engagements antérieurement approuvés et prenant fin sur l'exercice</u></b>			
Distribution GD	Cession en restitution, par Distribution Guy Degrenne, de la retenue de garantie constituée au titre du contrat d'affacturage mis en œuvre avec Fortis Commercial Finance, au profit de Fortis France pour garantir les lignes de découvert et de crédit spot des entités françaises du Groupe, incluant Guy Degrenne		
	<i>Conseil de Surveillance du 29 avril 2008</i>		



**Tableau II : Personnes concernées par les conventions et engagements**

	Monsieur Stéphane ZANCHET	Monsieur Thierry VILLOTTE	Monsieur Charles BAUR	Société GUY DEGRENNE SA	Société BOUTIQUES GD SAS	Société COMIR
GUY DEGRENNE SA	Membre du Directoire	Président du Directoire	Représentant Permanent de COMIR en qualité de membre du Conseil de Surveillance			Membre du Conseil de Surveillance Actionnaire à plus de 10 %
DISTRIBUTION SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Actionnaire à plus de 10% Président		
SIAM TABLEWARE	Member of the Board of Directors	Member of the Board of Directors		Actionnaire à plus de 10%		
ALFOLD	Président du Directoire	Président du Conseil de Surveillance		Actionnaire à plus de 10%		
GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS	Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président			Actionnaire à plus de 10%		
USINES JEAN SIMON	Président			Actionnaire à plus de 10%		

	Monsieur Stéphane ZANCHET	Monsieur Thierry VILLOTTE	Monsieur Charles BAUR	Société GUY DEGRENNE SA	Société BOUTIQUES GD SAS	Société COMIR
PORCELAINES GUY DEGRENNE SAS	Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président			Actionnaire à plus de 10%		
BOUTIQUES GD SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Actionnaire à plus de 10% Président		
GD BELGIUM		Président			Actionnaire à plus de 10%	
TDFNA						
COMIR			Président			

# ANNEXE 5

## Principales opérations de communication financière réalisées au cours de l'exercice 2010-2011

Date	Nature opération	Support Publication
20/01/2011	Liste des membres du Conseil de Surveillance	Site Guy Degrenne
06/01/2011	Rapport d'activité semestriel au 30 septembre 2010	Site Guy Degrenne
24/12/2010	Rapport sur l'information financière semestrielle au 30 septembre 2010	Site Guy Degrenne
01/12/2010	Comptes consolidés au 30 septembre 2010	Site Guy Degrenne
01/12/2010	Droit de vote	BALO
01/12/2010	Communiqué sur les résultats semestriels au 30 septembre 2011	Site Guy Degrenne
26/11/2010	Liste des membres du Conseil de Surveillance	Site Guy Degrenne
10/11/2010	Communiqué sur le chiffre d'affaires au 30 septembre 2010	Site Guy Degrenne
07/09/2010	Assemblée Générale des actionnaires	N/A
06/08/2010	Document de référence – Exercice clos le 31 mars 2010	Site Guy Degrenne
02/08/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale des actionnaires (porteurs d'ORA)	BALO
02/08/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale des actionnaires (actionnaires)	BALO
28/07/2010	Rapport financier annuel – Exercice clos le 31 mars 2010	Site Guy Degrenne
08/07/2010	Communiqué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Site Guy Degrenne
17/05/2010	Droits de vote au 17 mai 2010	Site Guy Degrenne
09/05/201	Communiqué sur le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2011	Site Guy Degrenne
15/04/2010	Communiqué sur le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2010	Site Guy Degrenne

**ANNEXE 6**  
**Extrait KBIS de la société Guy Degrenne S.A.**

Greffé du tribunal de commerce de CAEN  
PALAIS DE JUSTICE  
PLACE GAMBETTA - B.P 14037 CAEN CEDEX

## Extrait Kbis

### IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 12 juillet 2011

#### IDENTIFICATION

Dénomination sociale : GUY DEGRENNE SA  
Numéro d'identification : 342 100 120 R.C.S. CAEN  
Numéro de gestion : 2000 B 50886  
Date immatriculation : 01 janvier 2000

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET A CONSEIL DE SURVEILLANCE  
Au capital : 15 744 408,00 EUROS  
Adresse du siège : RUE GUY DEGRENNE 14500 VIRE (FRANCE)  
Durée de la société : Jusqu'au 04 décembre 2094  
Date d'arrêté des comptes : le 31 Mars  
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif : le 05 décembre 1995 sous le numéro A144  
Publication : L'AGRICULTEUR NORMAND du 07 décembre 1995

#### ADMINISTRATION

**PRESIDENT DU DIRECTOIRE** MONSIEUR VILLOTTE THIERRY  
né(e) le 01 juin 1960 à MONTREUIL (93) (FRANCE)  
de nationalité FRANCAISE  
demeurant 16 RUE SINGER 75016 PARIS 16

**MEMBRE DU DIRECTOIRE** MONSIEUR ZANCHET STEPHANE  
né(e) le 22 juin 1955 à CHAUDEFONTAINE (25) (FRANCE)  
de nationalité FRANCAISE  
demeurant LE BOURG 14380 MESNIL-CLINCHAMPS

**PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** MONSIEUR HAAS CHRISTIAN  
né(e) le 11 mars 1948 à PARIS(75) (FRANCE)  
de nationalité FRANCAISE  
demeurant 24 RUE OCTAVE FEUILLET 75116 PARIS 16

**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** MONSIEUR CHOPPIN HAUDRY DE JANVRY PHILIPPE  
né(e) le 07 octobre 1939 à ORLEANS (45) (FRANCE)  
de nationalité FRANCAISE  
demeurant 56 BOULEVARD FLANDRIN 75116 PARIS 16

**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** MONSIEUR MONTMERLE BRUNO  
né(e) le 08 septembre 1949 à PARIS(75) (FRANCE)  
de nationalité FRANCAISE  
demeurant 3B RUE DU HAMEAU 92190 MEUDON

**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE  
17 RUE DU BOIS SAUVAGE 1000 BRUXELLES  
représentée par  
MR PAQUOT GUY

**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** COMIR  
(349 015 669 R.C.S COMPIEGNE)  
27 AVENUE ETIENNE AUDIBERT 60300 SENLIS  
représentée par  
MR BAUR CHARLES-EDOUARD

<i>MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</i>	MONSIEUR JOFFARD PHILIPPE né(e) le 20 août 1955 à LYON 06 (69) (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 152 AVENUE VICTOR HUGO 75016 PARIS 16
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE</i>	SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE (775 726 433 R.C.S CAEN) 4 RUE ALFRED KASTLER 14053 CAEN
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE</i>	PREEL THOREL BESNIER GENUYT ET ASSOCIES (478 606 205 R.C.S CAEN) 1 RUE DU BOCAGE CAMPUS EFFICIENCE, CAEN LA MER 14460 COLOMBELLES
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT</i>	MONSIEUR THOREL JEAN-PASCAL né(e) le 25 octobre 1957 à CAEN (14) (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 18 RUE CLAUDE BLOCH LE TRIFIDE 14000 CAEN
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT</i>	MONSIEUR GOUHIR YVES-FRANCOIS né(e) le 22 octobre 1955 à PARIS(75) (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 4 RUE ALFRED KASTLER 14053 CAEN

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE**

<i>Origine du fonds ou de l'activité :</i>	ACQUIS PAR FUSION
<i>Activité :</i>	FABRICATION, ACHAT, CONDITIONNEMENT, DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DE TOUS ARTICLES POUR LA TABLE, LA CUISINE ET POUR LA MAISON, NOTAMMENT D'ARTICLES EN ACIER INOXYDABLE, EN METAL ARGENTE, EN MATIERE PLASTIQUE ET EN PORCELAINE, DE TOUS PRODUITS CONNEXES OU COMPLEMENTAIRES TELS QUE VERRERIE, ARTICLES DE TEXTILES ET DE DECORATION, EPICERIE FINE, LIVRES ET PUBLICATIONS EN RELATION AVEC CES ARTICLES ET PRODUITS, ACQUISITION, EXPLOITATION OU CESSION DE TOUS PROCEDES ET BREVETS CONCERNANT CES ACTIVITES
<i>Adresse de l'établissement principal :</i>	RUE GUY DEGRENNE . 14501 VIRE (FRANCE)
<i>Précédent Exploitant :</i>	TABLE DE FRANCE
<i>Commencement d'activité le :</i>	21 novembre 1995
<i>Mode d'exploitation :</i>	EXPLOITATION DIRECTE

**OBSERVATIONS**

<i>01 janvier 2009</i>	EN APPLICATION DU DECRET N° 2008-146 EN DATE DU 15 FEVRIER 2008, MODIFIANT LE SIEGE ET LE RESSORT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE, L'ENSEMBLE DES DOSSIERS INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONDE SUR NOIREAU AINSI QUE LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS DE SURETES ET PRIVILEGES ONT ETE TRANSFERES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN. CETTE MODIFICATION PREND EFFET AU 1ER JANVIER 2009. LE GREFFE DE CAEN DECLINE TOUTE RESPONSABILITE SUR TOUTE MENTION OU INSCRIPTION ERRONEE OU OMISE PAR LE FAIT DU GREFFE PRECEDEMMENT COMPETENT. - DATE D'EFFET : 01/01/2009
------------------------	--

**ETABLISSEMENTS HORS LE RESSORT DU GREFFE**

*Grefe de CORBEIL-  
ESSONNES (9101)  
Etablissement secondaire*

**Fin de l'extrait**

# ANNEXE 7

## Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
<b>Christian HAAS</b> Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)	SOPARCIF MATINVEST SFTA COFIR TECNOTECH MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE LACIE KADRIGE FH ORTHOPEDICS MATIGNON DEVELOPPEMENT NEUHAUS HOLDING CIS INFOSERVICES COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY LAFUMA MANDALA HOLDING	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Vice-président Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF Représentant permanent de SOPARCIF Représentant permanent de Société de Participation Matignon Représentant permanent de COMIR Administrateur
<b>COMIR</b> Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France)	GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président
<b>Philippe CHOPPIN de JANVRY</b> Né le 7 octobre 1939 à Orléans Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)	Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
<b>Bruno MONTMERLE</b> Né le 8 septembre 1949 à Paris Adresse professionnelle : 3bis rue du Hameau – Meudon (France)	Guy Degrenne S.A. OXBOW (Groupe LAFUMA)	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président Administrateur
<b>SOPARCIF</b> Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France)	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance
<b>Compagnie du Bois Sauvage</b> Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique)	Biobest n.v. Biofirst s.a.  CBS Finance s.a. CBS Services s.a. Ceran Lingua International (CLI) s.a. Ceran Institut des Langues & de la Communication (ILC) s.a. Codic International s.a. Compagnie du Bois Sauvage BV Guy Degrenne S.A. Imolina s.a. Man-to-tree S.A. Metrobel s.a. Nanocyl Simonis Plastic s.a. Trade Credit Re Insurance Company s.a.	Administrateur Administrateur  Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Conseil Stratégique Administrateur Administrateur Administrateur
<b>Jean-Claude LAMBERT</b> Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France)	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance

# Liste des mandats des membres du Directoire

	Sociétés	Postes occupés
<b>Stéphane ZANCHET</b> Né le 22 juin 1955 à Chadefontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France)	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON Porcelaines Guy Degrenne Guy Degrenne Industrie	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Président Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A.
<b>Thierry VILLOTTE</b> Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance

A la connaissance de la société, aucun membre des organes de direction et de surveillance :

- N'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- N'ont été dirigeants, ou administrateur d'aucune société ayant fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- N'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- N'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

# **ANNEXE 8**

## **Résolutions présentées à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 septembre 2011**

### **Ordre du Jour**

#### **A titre Ordinaire**

- Résolution n°1 : Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 ; quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Résolution n°2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Résolution n°3 : Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Résolution n°4 : Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance,
- Résolution n°5 : Autorisation à donner des cautions et des avals et autre garanties,
- Résolution n°6 : Autorisation de renouvellement du programme de rachat d'actions Guy Degrenne par la Société,

#### **A titre Extraordinaire**

- Résolution n°7 : Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- Résolution n°8 : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

# **Projet de Résolutions**

## **A TITRE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des comptes sociaux ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, sociaux et consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice clos le 31 mars 2011 arrêtés par le Directoire, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 4 482 789,17 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 098 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 mars 2011 de 4 482 789,17 € en Report à Nouveau qui présentera ainsi un solde débiteur de 9 641 196,06 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-86 et L.225-90 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve le rapport et les conventions et engagements qui y sont visés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise l'allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et ce pour l'exercice clos le 31 mars 2011, pour une enveloppe globale de 50 000 euros.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire à donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 25.000.000 euros et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 3.000.000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une durée d'un an, à compter de la date de la présente Assemblée Générale Mixte.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles du Règlement n°2243/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, et connaissance prise du Rapport du Directoire :

- Autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de du jour de la présente Assemblée, à acquérir ou faire acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social arrêté ce jour, soit 369 279 actions de 4 Euros de nominal chacune, dans les conditions fixées par le Règlement n°2243/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que par la présente résolution dans les conditions suivantes ;
- Fixe le prix maximal d'achat par action à 12 Euros, étant précisé que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'opération donnant lieu soit a l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale des actions ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de l'opération concernée sur la valeur des actions ;
- Décide que compte-tenu de l'existence de 21 260 actions auto-détenues au 31 mars 2011, le montant maximal des fonds destiné à l'opération ne pourra ainsi excéder 4 742 445 Euros ;
- Décide que les achats d'actions réalisés par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir directement ou indirectement plus de 10% des actions composant le capital social de la Société ;
- Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectuée à tout moment, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation applicable et notamment l'article 232-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, par le recours à des mécanismes optionnels ou des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire, appréciera ;

- Décide que les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- Décide que cette autorisation est destinée à permettre la réalisation des opérations suivantes :
  - ✓ Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte déontologique AFEI,
  - ✓ Le rachat pour des opérations de croissance externe,
  - ✓ Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions,
  - ✓ La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, sous réserve de l'adoption de la 9<sup>ème</sup> résolution et dans les termes qui y sont indiqués, ou de toute autre autorisation ultérieure.
  - ✓ Aucune opération de croissance externe n'étant envisagée à ce jour et aucun plan d'options ou de titres de créances convertibles ne nécessitant, à la date d'établissement de la présente note, l'objectif essentiel du présent programme de rachat se traduira par la mise en œuvre du contrat de liquidité.
- Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché.

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi à son Président, avec faculté de sous-délégation, l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation. La présente autorisation est consentie, sous réserve des dispositions de l'article 16.2 des statuts prévoyant une autorisation préalable du Conseil de Surveillance, pour une durée comprise entre ce jour et la date de réunion de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société.

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la Sixième résolution de la présente assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du Rapport du Directoire et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à la réduction de capital de la Société par voie d'annulation en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital à la date de sa décision par période de 24 mois, de tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé à la 6<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ; le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 1 580 812 euros ;
- Décide que la différence entre le prix d'achat des actions et la valeur nominale sera imputée sur le poste " Réserves d'émission, de fusion ou d'apport" ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
- D délègue au Directoire tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises ;
- Autorise le Directoire, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, à déléguer la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution dans les conditions prévues par la loi ;
- Prend acte que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré.

La présente autorisation est consentie pour une durée comprise entre ce jour et la date de réunion de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société.

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

---

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées au siège social de la Société, rue Guy Degrenne – 14500 Vire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale. Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée Générale du projet de résolutions déposé dans les conditions ci-dessus exposées est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce.

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale, sur simple justification de son identité.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

(1) en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription de ces actions à leur nom en compte nominatif ou administré ;

(2) en ce qui concerne les actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers et annexé au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

(1) les actionnaires nominatifs pourront en faire la demande directement à l'établissement bancaire désigné ci-dessous ;

(2) les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres qu'une carte d'admission leur soit adressée par l'établissement bancaire désigné ci-dessous au vu de l'attestation de participation qui aura été transmise à ce dernier.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité conformément à la réglementation.

Les actionnaires ne souhaitant pas assister personnellement à l'assemblée et désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

(1) pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance qui sera mis à leur disposition, sur simple demande de leur part, au siège social de la Société à compter de la date de l'avis de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-dessous,

(2) pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres, un formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance et le lui rendre complété, l'intermédiaire habilité se chargeant de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation, à l'établissement financier ci-dessous.

Les formules uniques, qu'elles soient utilisées à titre de pouvoirs ou pour le vote par correspondance, devront être reçues par l'établissement bancaire désigné ci-dessous au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, pour être prises en considération.

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ou ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'assemblée.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris précédant l'assemblée, l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à l'établissement financier désigné ci-dessous et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris précédant l'assemblée, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

L'établissement bancaire chargé du service financier de la Société est le suivant :

**Société Générale**  
**Service Titres et Bourse**  
**32 rue du Champ de Tir**  
**BP 81236**  
**44312 Nantes Cedex 3**

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

**ANNEXE 9**  
**Statuts de la société Guy Degrenne .S.A**

# **GUY DEGRENNE S.A.**

**Société anonyme à Directoire  
et Conseil de surveillance  
au capital de € 15 808 224  
Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 VIRE cedex  
SIREN 342 100 120 RCS CAEN**

## **STATUTS**

30.06.2011

# **GUY DEGRENNE S.A.**

**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de € 15 808 224**

**Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 VIRE cedex  
SIREN 342 100 120 RCS CAEN**

## **ARTICLE 1 - FORME**

La société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

## **ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La conception, la fabrication, l'achat, le conditionnement, la distribution et la commercialisation de tous articles pour la table et pour la maison et notamment, des articles en acier inoxydable, en métal argenté, en matière plastique et en porcelaine et plus généralement de tous produits connexes ou complémentaires tels que verrerie, articles de textiles et de décoration, produits d'épicerie fine, livres et publications en relation avec ces articles et produits; ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession ou la concession de tous procédés, brevets, modèles, marques ou tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle concernant ces activités,
- La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes entreprises, sociétés et opérations commerciales et industrielles, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- Toutes prestations de services relatives à la création, l'organisation, le développement, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de ses sociétés filiales ou ses participations et d'une façon générale, l'animation du groupe ainsi constitué,
- Toutes opérations de financement, de crédit, de gestion de trésorerie, de prêts et d'avances financières avec ses sociétés filiales,

- Et, généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

### **ARTICLE 3 - DENOMINATION**

La dénomination de la Société est :

**GUY DEGRENNE S.A.**

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." "à Directoire et Conseil de surveillance", et de l'énonciation du montant du capital social.

### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

**Rue Guy Degrenne - 14500 VIRE.**

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil de surveillance, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil de surveillance, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

### **ARTICLE 5 - DUREE**

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévues aux présents statuts.

## **ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à Quinze Millions Huit Cent Huit Mille Deux Cent Vingt-Quatre euros (15 808 224 €).

Il est divisé en Trois Millions Neuf Cent Cinquante Deux Mille Cinquante-Six (3 952 056) actions de Quatre euros (4 €) chacune, entièrement libérées.

## **ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 8 - LIBERATION DES ACTIONS**

Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Directoire dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social ainsi que dans le B.A.L.O.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Les actionnaires ont, à toute époque, la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

## **ARTICLE 9 - FORME DES ACTIONS**

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions de l'article 94-II de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1980 (loi de finances pour 1982) et du décret n° 83-359 du 2 Mai 1983 relatif aux régimes des valeurs mobilières, les droits de titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom:

- auprès de l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- auprès de la société, et s'ils le souhaitent, auprès de l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L. 228-1 et 228-2 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

## **ARTICLE 10 - TRANSMISSION DES ACTIONS**

La transmission des actions, quelque soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les dispositions du présent article sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la Société.

Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

## **ARTICLE 11 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

## **ARTICLE 12 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE-PROPRIETE - USUFRUIT**

1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2 - Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, la convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

## **ARTICLE 13 - DIRECTOIRE- COMPOSITION**

1 - La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance. Le nombre peut être porté à sept, si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

2 - Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la Société.

Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle tombe sous le coup des cumuls, incompatibilité, déchéance ou interdiction prévus par la loi ou les règlements.

3 - Tout membre du Directoire peut être révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par le Conseil de surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

4 - le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux membres du Directoire.

## **ARTICLE 14 - DUREE DES FONCTIONS**

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de trois (3) années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le Conseil de surveillance pourvoit, conformément à la loi, au remplacement des membres du Directoire en cas de vacance de siège.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance.

## **ARTICLE 15 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE**

1 - Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de " Président ".

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Lorsque le Directoire n'est composé que de deux membres, ceux-ci doivent être tous les deux présents.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

2 - Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président du Directoire.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

3 - Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la Société.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

## **ARTICLE 16 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE**

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le ou les directeurs généraux sont désignés au moment où le Directoire est nommé, après la désignation de son Président. Le Conseil de surveillance peut en outre, sur demande du Président, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux en cours de fonctions du Directoire.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des directeurs généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

2 - La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals, et garanties au nom de la Société.

Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la Société ne peut être donnée. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants ainsi fixés, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut être autorisé par le Conseil de surveillance à donner à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans limite de montant.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le Conseil de surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant, soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

En outre, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- ⇒ Tout engagement d'investissement, toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements visé au 3 du présent article ;
- ⇒ Au delà d'un montant qui sera déterminé périodiquement par le Conseil de surveillance pour chacune des opérations ci-dessous :
  - toute prise de participation,
  - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société,
  - la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
  - toute cession d'une branche d'activité,
  - tout rachat par la Société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale.

⇒ Quel que soit le montant de l'opération envisagée :

- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts,
- toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de surveillance par le Directoire.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

3 - Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, les comptes consolidés.

Par ailleurs, au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, le Directoire soumet au Conseil de surveillance, pour approbation, un compte de résultat prévisionnel, un plan de financement prévisionnel et un budget d'investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

## **ARTICLE 17 - CONSEIL DE SURVEILLANCE**

1 - Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les personnes morales nommées au Conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée du mandat de la personne morale qu'il représente. En cas de décès, de démission ou de révocation du représentant permanent, la personne morale doit le notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, et donner l'identité du nouveau représentant permanent.

2 - La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de surveillance en fonction.

3 - Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

4 - En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

## **ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

1 - Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'impossibilité ou de carence du Président et dans les mêmes conditions.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

2 - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Toutefois, le Conseil de surveillance pourra prévoir que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la loi, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

3 - Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les

copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

## **ARTICLE 19 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumettent pour avis à leur examen.

## **ARTICLE 20 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil de surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats à eux confiés.

La rémunération du Président et du Vice-Président est fixée par le Conseil.

## **ARTICLE 21 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Il est en de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'aliéna précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Toutefois, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de surveillance. La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

## **ARTICLE 22 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Les commissaires sont nommés pour six exercices. Ils sont rééligibles.

Ils sont convoqués à la réunion du Directoire qui arrête les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'à toutes assemblées générales d'actionnaires. Ils sont également convoqués aux réunions du Conseil de surveillance ayant pour ordre du jour l'examen des comptes de l'exercice.

Ils ont droit à une rémunération fixée suivant les modalités réglementaires en vigueur.

Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée.

## **ARTICLE 23 - ASSEMBLEES GENERALES**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

## **ARTICLE 24 - CONVOCATION ET REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES**

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire, par le Conseil de Surveillance ou par les commissaires aux comptes, ou encore par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 Mars 1967 est publié au B.A.L.O. au moins trente jours avant la réunion de l'Assemblée d'actionnaires.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social ainsi qu'au B.A.L.O., quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues à l'alinéa précédent pourront être remplacées par une convocation faite dans les mêmes délais, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date d'insertion de l'avis de convocation, seront en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

## **ARTICLE 25 - ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Lorsqu'une assemblée générale est convoquée par le Directoire, ce dernier soumet préalablement l'ordre du jour et le projet des résolutions au Conseil de surveillance et inversement, en cas de convocation par le Conseil de surveillance.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Directoire et procéder à leur remplacement.

## **ARTICLE 26 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité, teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

## **ARTICLE 27 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX**

1 - Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

## **ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## **ARTICLE 29 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## **ARTICLE 30 - ASSEMBLEES SPECIALES**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

## **ARTICLE 31 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

## **ARTICLE 32 - SEUILS DE PARTICIPATION**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## **ARTICLE 33 - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

L'achat par la Société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217 du Code de Commerce.

## **ARTICLE 34 - EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **1<sup>er</sup> avril** et finit le **31 mars**.

## **ARTICLE 35 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS**

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, les comptes annuels qui comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, ainsi que tous autres documents sociaux prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire établit également le rapport de gestion ainsi que tout autre rapport prévu par la loi.

Les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que les comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe sont tenus au siège social à la disposition des commissaires aux comptes un mois au moins avant la convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de la Société.

Tous ces documents sont présentés à cette assemblée.

Les actionnaires jouissent des droits de communication que la loi leur confère.

## **ARTICLE 36 - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

## **ARTICLE 37 - ACOMPTES - PAIEMENT DES DIVIDENDES**

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

## **ARTICLE 38 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL**

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Directoire est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum dans les sociétés anonymes, et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

Dans tous les cas, la décision de l'Assemblée Générale doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Il en est de même si l'Assemblée n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le Tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

## **ARTICLE 39 - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la dissolution de la Société, soit par décision judiciaire à la demande d'un tiers, soit par déclaration au greffe du Tribunal de commerce faite par l'actionnaire unique, entraîne la transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

## **ARTICLE 40 - CONTESTATIONS**

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation soit entre la Société et les actionnaires ou les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire, soit entre les actionnaires eux-mêmes, concernant les affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

# ANNEXE 10

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	15	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	15 744 408	15 613 296	15 412 128	15 412 128	15 376 792
Nombre d'actions ordinaires	3 936 102	3 903 324	3 853 032	3 853 032	3 844 198
Nombre d'obligations convertibles en actions	2 527 153	2 543 542	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 632 984	3 731 100	4 149 109	4 781 486	3 756 910
Résultat net	-4 482 789	-3 203 600	-4 227 789	-3 201 885	2 644 942
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-9 701 579	-2 246 776	293 803	-3 124 267	-813 186
Impôts sur les bénéfices	-451 335	-93 077	-195 412	-251 422	-216 853
Bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	-2	-1	0	-1	0
Résultat net	-1	-1	-1	-1	1
Bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	55	55	66	69	70
Masse salariale	2 845 701	2 692 924	2 795 355	3 875 906	3 180 626
Avantages sociaux	1 145 362	1 193 260	1 222 698	1 655 661	1 382 340

# ANNEXE 11

## Tableau des honoraires des commissaires aux comptes

en k€	KPMG				PTBG			
	2010-2011		2009-2010		2010-2011		2009-2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
1. Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés								
a. Emetteur	63 009	45,42%	58 197	43,25%	66 500	44,87%	58 000	39,14%
b. Filiales intégrées globalement	75 706	54,58%	63 485	47,18%	74 300	50,13%	80 200	54,12%
2. Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
a. Emetteur			12 875	9,57%		0,00%	10 000	6,75%
b. Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>138 715</b>	<b>100%</b>	<b>134 557</b>	<b>100%</b>	<b>140 800</b>	<b>100%</b>	<b>148 200</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
a. Juridique, fiscal, social								
b. Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Total des honoraires</b>	<b>138 715</b>		<b>147 432</b>		<b>140 800</b>		<b>148 200</b>	